



GRFDA - MAFA

16 février 2022

Colloque relatif aux enlèvements et disparitions
pendant la guerre d'Algérie dus au FLN et à l'ALN

© Alain PERROT



Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord
95 rue d'Amsterdam 75008 PARIS
01.45.26.29.33 contact@mafa-pn.fr

G.R.F.D.A

Groupe de Recherches des Français Disparus en Algérie
65 Bd de la plage 33120 ARCACHON
06.89.33.64.23 col.gda@wanadoo.fr

COLLOQUE 16 février 2022
Enlèvements et disparitions pendant la guerre d'Algérie
dus au FLN et à l'ALN

Dernière minute : se tiendra au 95 rue d'Amsterdam 75008 PARIS
en distanciel par visioconférence

9h à 9h15 **Entrée/ Accueil** des intervenants

9h30 à 9h45 : **Ouverture par Colette Ducos Ader et Jean-Félix Vallat**

PREMIÈRE PARTIE : RECHERCHES ET CONNAISSANCES

9h45 - 10h 10 **Guy Pervillé**, Professeur émérite d'histoire contemporaine
- **Oran, 5 juillet 1962 : une approche « inversée »**

10h10 – 10h35 **Jean-Jacques Jordi**, docteur en histoire
- **Etat des recherches sur les disparus civils européens et Archives**

10h35 -11h00 Général **Henry-Jean Fournier**
- **Le non-respect des Accords d'Evian : l'article 11 et les militaires portés disparus**

11h00 - 11h 25 **Jean Sevilla**, journaliste et historien
- **La disproportion du traitement médiatique des Disparus de la guerre d'Algérie**

11h25 12h 15 Echanges avec la salle

Pause Repas 12h30 13h45

DEUXIÈME PARTIE : TEMOIGNAGES ET PROJETS

13h45 - 14h45 table ronde animée par **Jean Monneret** et **Jean-Jacques Jordi** avec des témoins.

14h45 - 15h10 **Marion Trousselard**, Professeur agrégé de médecine, Institut de recherches biomédicales des armées.
- **Stress post-traumatique, deuil et non-deuil**

15h10 - 15h35 **Paul Malmassari**, Directeur de la Fondation pour l'histoire et la mémoire de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie. **Colette Ducos Ader** présentation du projet
- **Graines de mémoire**

15h35 – 16h00 **Olivier Dard**, Professeur d'histoire contemporaine, Paris-Sorbonne IV
– **La question des disparus dans la mémoire de la guerre d'Algérie**

16h00 - 16h40 Echanges avec la salle

16h40 - 17h00 **Synthèse des travaux : Jacques Frémeaux**, Professeur émérite Paris-Sorbonne IV

SOMMAIRE

Ouverture Colette Ducos Ader – Jean Félix Vallat	page 5
Guy Pervillé , Professeur émérite d'histoire contemporaine - Oran, 5 juillet 1962 : une approche « inversée »	page 7
Jean-Jacques Jordi , Docteur en histoire contemporaine - Etat des recherches sur les disparus civils européens et Archives	page 17
Général Henry-Jean Fournier , Président de Soldis Algérie - Le non-respect des Accords d'Evian : l'article 11 et les militaires portés disparus	page 23
Jean Sevilla , Journaliste, essayiste et historien, chroniqueur au <i>Figaro Magazine</i> , membre du conseil scientifique du <i>Figaro Histoire</i> - Disproportion du traitement médiatique des Disparus de la guerre d'Algérie	page 27
Paroles aux témoins	page 31
Marion Trousselard , Professeur agrégé de médecine, Institut de recherches biomédicales des armées. - Stress post-traumatique, deuil et non-deuil	page 40
Paul Malmassari , Directeur de la Fondation pour l'histoire et la mémoire de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie. Colette Ducos Ader présentation du projet - Graines de mémoire	page 59
Olivier Dard , Professeur d'histoire contemporaine, Paris-Sorbonne IV - La question des disparus dans la mémoire de la guerre d'Algérie	page 71
Synthèse des travaux : Jacques Frémeaux , Professeur émérite à Sorbonne-Université, Membre de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer	page 80

ANNEXES

Communications des Historiens qui n'ont pu participer au colloque

Gérard Crespo , Docteur en histoire	page 82
Alain Lardillier , Docteur de l'Université en histoire moderne et contemporaine Sorbonne Paris IV	page 83
Gabriel Martinez-Gros , Professeur émérite d'histoire de l'islam médiéval Université Paris Nanterre	page 87
Jean Claude Rosso , Officier supérieur en retraite	page 88
Pierre Vermeren , Professeur d'histoire contemporaine à l'Université à Paris 1 Panthéon-Sorbonne	page 89
Roger Vetillard , Docteur en médecine, historien	page 93
Témoins n'ayant pu s'exprimer le jour du colloque	page 94

Photos

Remerciements

PRÉAMBULE Colette DUCOS ADER et Jean Félix VALLAT

Madame, Messieurs les intervenants,
Mesdames, Messieurs les témoins,
Mesdames, Messieurs, Chers adhérents, Chers amis.
Bonjour,

C'est à Jean-Felix Vallat, président de la M.A.F.A, et à moi même que revient l'honneur de vous accueillir à l'occasion de cette journée de travail et de réflexions consacrée aux victimes d'enlèvements et de disparitions, perpétrés par le F.L.N et l'A.L. N pendant la guerre d'Algérie. Nous voulons aussi vous remercier très sincèrement de votre participation à la rencontre d'aujourd'hui.

Les dossiers des enlevés « ni morts ni vivants » lourds de l'incertitude terrible des familles qui n'ont jamais pu exercer « le droit de savoir » ce qu'il était advenu de l'être cher, sont toujours frappés d'un silence d'état qui s'est abattu sur le drame des enlevés portés disparus. Nous avons donc adopté la démarche historique, qui nous est apparue comme la seule manière d'agir, afin que ce silence d'état soit contourné et que les familles, victimes pendant tant d'années, de l'impéritie des pouvoirs publics, trouvent enfin l'apaisement. Pour un grand nombre de nos adhérents, c'est au soir de leur vie qu'une réponse pourrait leur être apportée.

Le colloque d'aujourd'hui, prévu fin 2019, devait faire suite à celui organisé par les amis de Maurice AUDIN, « les disparus de la guerre d'Algérie du fait des forces de l'ordre Françaises : vérité et justice », et avait pour but de présenter une autre face du problème des disparus. Mais, compte tenu des contraintes sanitaires notre rencontre n'a lieu qu'aujourd'hui en distanciel

Je remercie tout particulièrement Jean Félix Vallat pour son implication capitale dans l'organisation matérielle ô combien complexe.

Ce colloque se présente en deux parties,
- dans la matinée : Recherches et connaissances
- cet après-midi : Témoignages et projets.

Je donne la parole à Jean-Félix Vallat

Tous les conflits contemporains comportant des phases de guerre civile s'accompagnent de la disparition criminelle de personnes, ce qui constitue à la fois un enlèvement, une mise au secret, la mort très souvent.

La guerre d'Algérie, fratricide et idéologique n'a pas échappé à des disparitions imputables aux deux camps.

La communauté mondiale soucieuse de civiliser les affrontements entre groupes humains aux intérêts divergents a adopté le 20 décembre 2006 sous l'égide de l'ONU une convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Conformément à l'article 2 de ce texte la disparition forcée est l'arrestation, la détention, l'enlèvement ou toute forme de privation de liberté réalisées par un pouvoir politique ou des personnes militant pour une cause, suivies de la dissimulation du sort réservé à la personne disparue ou du lieu où se trouvent sa dépouille. Le préambule de l'article 24 de la convention proclame le droit des familles de savoir le sort des personnes disparues. Même si la convention, entrée en

vigueur le 23 décembre 2010 n'est pas d'application rétroactive, elle doit servir d'impulsion à l'action internationale et à celle de tous les pays signataires, dont la France et l'Algérie.

C'est dans ce contexte que le 20 septembre 2019, l'association des « amis de Maurice AUDIN » organisait à l'assemblée nationale une journée d'études consacrée « aux disparus de la guerre d'Algérie du fait des forces de l'ordre françaises », éludant curieusement les disparus du fait du FLN et de l'ALN.

La réconciliation des mémoires, la reconnaissance par chacune d'entre elles de la part de vérité que contiennent les autres n'ont de sens et de consistance que si tous les disparus de la guerre d'Algérie ont accès ensemble et sans discrimination au même droit de savoir sauf à laisser libre cours aux sectaires.

Il n'y a pas de bonne et de mauvaise victime !

Le colloque du 16 février 2022 rétablira un équilibre entre les mémoires blessées de la guerre d'Algérie. Il affirmera, face aux incompréhensions et aux partis pris, que les gestes de concorde ne sauraient être à sens unique et doivent s'adresser aussi aux Français d'Algérie capturés et assassinés par le FLN ou l'ALN alors que leur droit de demeurer vivants sur la terre algérienne était légitime.

Je remercie le groupe MONCEAU en la personne de son président et directeur général Gilles DUPIN ainsi que sa secrétaire générale Anne Cécile MARTINOT qui nous ont permis de réaliser ce colloque.

Intervention de Monsieur Guy PERVILLÉ

Les étapes des enlèvements à Oran et en Algérie en 1962 : une perspective inversée

Je dois commencer par modifier et préciser le titre que j'avais d'abord donné à ma communication. Il s'agit de retracer l'historique des enlèvements et disparitions d'Européens à Oran et en Algérie en 1962, mais en inversant l'ordre chronologique pour montrer que la recherche des causes de l'événement peut aboutir à des résultats différents suivant que l'on remonte plus ou moins loin dans le temps. Le 5 juillet à Oran, déjà bien connu grâce aux recherches de Jean Monneret et de Jean-Jacques Jordi, ne sera pas étudié en détail, mais il sera le point de départ de cette recherche, sans pour autant l'enfermer dans ce cadre étroitement délimité.

1°- Le 5 juillet à Oran, épisode de la lutte pour le pouvoir dans l'Algérie indépendante ?

La première interprétation à considérer est celle qui a été présentée depuis de nombreuses années, à la suite du journaliste Etienne Mallarde, par Jean-François Paya, natif d'Oranie, resté à Mers-el-Kébir durant les années 1962-1965, et ayant recueilli des témoignages d'Algériens qui ont voulu rester anonymes. Celui-ci l'interprète comme le résultat du conflit politique interne à l'Algérie déclenché par la rivalité entre le président du GPRA Ben Khedda et son rival Ben Bella, ayant abouti à la fin prématurée de la réunion du Conseil national de la Révolution algérienne (CNRA) à Tripoli de Libye le 7 juin 1962 puis à la destitution par Ben Khedda du colonel Boumediène, chef de l'Etat-major général de l'ALN soutenu par Ben Bella, le 30 juin 1962. Le premier document qu'il a invoqué comme preuve d'un complot ourdi par l'Etat-major général pour justifier l'intervention de ses troupes à Oran était sa proclamation datée du 5 juillet 1962 qui ne prouvait rien, puisqu'elle appelait notamment à "veiller à la sécurité des populations et particulièrement sur celles (sic) de la minorité européenne"¹.

Plus tard, l'un des témoins algériens sur lesquels Jean-François Paya appuie son interprétation s'est fait connaître : Cheikh Benzaoui, ancien militant de l'UGTA et membre de l'organisation politique du FLN à Oran. Celui-ci a rapporté, en 2013, avoir organisé la manifestation populaire du 5 juillet à l'appel du GPRA : « nous organisons cette manifestation que nous voulions pacifique pour montrer la maturité de notre peuple à la presse internationale, et l'adhésion au gouvernement algérien, après des préparations houleuses avec les benbellistes et partisans de l'EMG du Maroc qui nous promirent les pires avatars ». Puis il constate qu'après le déchaînement de violence du 5 juillet, le capitaine Bakhti, chef de la Zone autonome d'Oran, « a disparu quelques heures. Le lendemain, l'ALN du Maroc, dont le gros n'arrive que le dimanche 8 juillet faute de transport, a un prétexte en or pour prendre le pouvoir et maintenir l'ordre en mettant en place son préfet (...). » Et il conclut : « Certains de nos frères de l'Organisation d'Oran durent se cacher quelques jours, craignant des exécutions sommaires et des règlements de comptes, et nous dûmes à contre cœur faire amende honorable aux putschistes d'Oujda (qui ne sont pas partisans de conserver une forte minorité européenne par idéologie mais aussi pour se partager le butin de guerre). Comme l'a dit Mohammed Harbi, naïfs comme les Européens avec de Gaulle, nous avons appris ce qui allait être la stratégie provocatrice et criminelle des services spéciaux de Boumediène, qui s'est poursuivie jusqu'à nos jours avec la disparition de milliers d'Algériens et d'autres provocations par la suite, que les coupables se reconnaissent. Mais pardon pour cette naïveté tragique à nos frères oranais,

¹ *L'Agonie d'Oran*, t. III, pp. 157-161.

Européens et juifs, qui ont vu trahir les idéaux de notre révolution d'une Algérie multiethnique et fraternelle qui devait effacer les combats légitimes de chacun »².

Ce témoignage est digne d'intérêt, et il confirme ce que l'archiviste du département d'Oran Fouad Soufi avait expliqué en 2002 : « Il est vrai qu'un conflit sourd opposait les responsables de l'Organisation Civile du FLN d'Oran (plus précisément la zone 3), qui avait choisi la légalité incarnée par le GPRA, et le commandement de la wilaya V qui avait pris fait et cause pour l'Etat-major général de l'ALN. Le commandant de la Zone Autonome d'Oran, le capitaine Bakhti, avait réussi à maintenir entre les deux une sorte de paix armée avant d'expédier, le 4 juillet, les premiers en terrain neutre, à Bouisseville, à leur retour d'Alger où ils avaient publiquement apporté leur soutien à Benyousséf Ben Khedda. Malgré les coups de bluff de l'OCFLN et les démonstrations de force de l'ALN, il n'y eut pas d'affrontements. Le déséquilibre des forces était trop important pour que les premiers, totalement isolés, puissent tenter de résister aux seconds »³. Mais ni l'un ni l'autre n'ont démontré que les premiers coups de feu tirés à Oran le 5 juillet l'avaient été par des provocateurs pour justifier l'intervention des troupes de la wilaya V. Assurément, il est très vraisemblable que l'Etat-major général de l'ALN et le commandement de la wilaya V ont suivi de près l'évolution de la situation à Oran pour l'exploiter au mieux de leurs intérêts, mais cela ne suffit pas à éliminer l'hypothèse d'une cause locale de l'événement du 5 juillet.

Du côté français, Jean-François Paya a expliqué la non-intervention des troupes du général Katz par l'idée que le général de Gaulle aurait voulu favoriser Ben Bella contre le président du GPRA Ben Khedda (parce que ce dernier aurait été considéré comme un révolutionnaire pro-chinois...), et qu'il aurait conclu un « deal » avec Ben Bella avant le 5 juillet pour lui abandonner le maintien de l'ordre à Oran parce qu'il voulait favoriser sa conquête du pouvoir. Ces affirmations reposent sur quelques articles de presse publiés à l'époque, mais elles sont démenties par de nombreux documents d'archives aujourd'hui connus. Il est pourtant vrai que le témoignage de l'ambassadeur Jeanneney au colloque « De Gaulle en son siècle » en 1970 donnait l'impression d'un choix rapide en faveur de Ben Bella contre Ben Khedda⁴, mais la thèse d'Eric Kocher-Marboeuf sur Jean-Marcel Jeanneney a rétabli une chronologie précise, montrant que l'ambassadeur avait décalé sa première visite à Oran jusqu'au 15 juillet pour ne pas y rencontrer Ben Bella qui devait y venir le 14, et que c'est seulement le 15 août qu'il profita d'un dîner chez le président de l'Exécutif provisoire Abderrahmane Farès pour y faire sa connaissance et tomber sous son charme⁵. Cela confirme ce qu'avaient révélé les archives du Comité des affaires algériennes publiées par le général Maurice Faivre en 2000 : De Gaulle avait choisi de rester neutre dans le conflit qui était sur le point d'éclater entre les deux moitiés du FLN (le GPRA d'un côté, l'alliance Ben Bella-Boumedienne de l'autre) parce qu'il ne voulait pas risquer de recommencer la guerre d'Algérie à peine terminée. Les instructions données le 5 juillet à l'ambassadeur Jeanneney comportaient en premier lieu « le principe essentiel que la France, ayant reconnu l'indépendance du nouvel Etat et lui ayant transféré les compétences afférentes à la souveraineté, ne doit pas prendre parti dans les querelles qui divisent des factions politiques locales », mais aussi en deuxième lieu le devoir de « rappeler le cas échéant à l'Exécutif algérien sa responsabilité au regard de la sécurité des Européens » et de souligner « la nécessité où se trouverait le Gouvernement français, en cas de

² Message reçu par Jean François Paya en 2009 de Cheikh Benzaoui, reproduit dans le dossier du 5 juillet 1962 d'Oran publié sur le site Calamaéo : <http://www.calameo.com/books/0002846255ab594028a60> (pp 19-20).

³ Fouad Soufi, dans sa contribution au colloque *La Guerre d'Algérie dans la mémoire et l'imaginaire*, réuni à Paris du 14 au 16 novembre 2002, *La Guerre d'Algérie dans la mémoire et l'imaginaire*, A. Dayan-Rosenman, L. Valensi (sd.), Saint-Denis, Bouchène, 2004, pp. 133-147 (p 145).

⁴ *De Gaulle en son siècle*, t. 6, *Liberté et dignité des peuples*, Paris, Plon, La documentation française et Institut Charles de Gaulle, 1992, pp. 226-229.

⁵ E. Kocher-Marboeuf, *Le Patricien et le Général. Jean-Marcel Jeanneney et Charles de Gaulle, 1958-1969*. Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2003, t. 1, pp. 487-509.

carence des autorités locales, de prendre lui-même les mesures de sauvegarde nécessaires par le regroupement provisoire des intéressés dans les régions portuaires et par leur embarquement »⁶.

Ainsi, les instructions reçues par le général Katz pour le cas d'un incident grave après l'indépendance de l'Algérie étaient contradictoires. Il est vraisemblable que celui-ci a essayé en vain d'obtenir un ordre d'intervention des responsables civils et militaires d'Algérie, et même du général de Gaulle, dont il aurait peut-être obtenu un ordre de non-intervention à une heure inconnue⁷, puis un ordre d'intervention trop tardif⁸. Mais pour apprécier cet échec flagrant, il faut tenir compte de deux faits : - que le ministre Louis Joxe avait obtenu le 14 juin de son homologue algérien Saad Dahlab la promesse que l'indépendance de l'Algérie (proclamée le 3 juillet par Abderrahmane Farès et reconnue par Christian Fouchet) ne serait pas célébrée officiellement avant le 6 juillet⁹ (promesse oubliée par les Algériens aussitôt après la fin de la souveraineté française) ; - et qu'en conséquence le 5 juillet le Conseil des affaires algériennes était réuni à l'Élysée à partir de 15 heures avec la participation de l'ancien responsable de l'Algérie Christian Fouchet et du nouveau, l'ambassadeur Jean-Marcel Jeanneney, qui rejoignit son poste le lendemain 6 juillet. Or le compte rendu officiel de cette séance et les notes du secrétaire général du gouvernement René Belin ne contiennent aucune mention de cet événement imprévu¹⁰. Ainsi, l'explication la plus simple est que Katz n'aurait pas trouvé d'interlocuteur compétent au bout du fil durant ces heures si tragiques.

Le ralliement de l'ambassadeur Jeanneney et du gouvernement français à la solution Ben Bella n'était donc pas acquis le 5 juillet, même s'il fut peut-être influencé par l'efficacité relative de l'ALN extérieure venue du Maroc pour le rétablissement d'un ordre gravement troublé. D'autre part, le général de Gaulle et son gouvernement croyaient à cette date que le conflit pour le pouvoir en Algérie ne remettait pas en cause les accords d'Évian dont se réclamaient publiquement les deux tendances opposées, car ils ignoraient que la réunion du CNRA à Tripoli, du 25 mai au 7 juin, avait commencé par adopter à l'unanimité le programme du FLN qui définissait les accords comme une « plateforme néo-colonialiste » à démanteler le plus vite possible. C'est seulement à la fin août qu'un exemplaire de ce « programme de Tripoli » tomba entre les mains de l'armée française et fut adressé à l'ambassade, qui en informa le gouvernement le 8 septembre.

Ainsi, quelle que soit la valeur de l'hypothèse défendue par Jean-François Paya, elle reste une hypothèse, et malgré le soutien qui lui a été apporté par mes collègues Gilbert Meynier et Jean-Jacques Jordi, il n'est pas possible d'en tenir compte sans en avoir des preuves suffisantes. Son principal défaut est que Jean-François Paya, s'il reconnaît une "situation explosive", ne reconnaît pas un rôle directement décisif dans l'événement du 5 juillet à la violence qui s'était développée entre les quartiers européens et musulmans d'Oran durant les cinq mois précédents. Or il est invraisemblable que le massacre ait pu prendre de telles proportions démesurées sans avoir été une conséquence de ces cinq mois terribles.

⁶ Maurice Faivre, *Les Archives inédites de la politique algérienne, 1958-1962*, Paris, L'Harmattan, 2000, pp 300-301.

⁷ Selon un témoignage du général Katz rapporté par le colonel Robert Fourcade : « Le 5 juillet 1962, j'ai été mis au courant des exactions dont étaient victimes un grand nombre de citoyens français à Oran. J'ai téléphoné personnellement au général de Gaulle pour lui rendre compte de ces assassinats, et pour lui demander si je pouvais faire intervenir les troupes placées sous mon commandement afin de rétablir l'ordre dans la ville. Le chef de l'État m'a répondu simplement : "Surtout, ne bougez pas !". Et, une fois de plus, j'ai obéi ». *L'Agonie d'Oran*, t. 2, p.49.

⁸ Note 3 p 312 du général Jouhaud dans son livre *Ce que je n'ai pas dit* (1977) : « Je commets probablement une erreur en disant que Katz a pris vers 17 heures l'initiative de faire intervenir l'armée. Si j'en crois l'éditorialiste de *L'Echo de l'Oranie* de juillet 1976, l'ordre de faire cesser le feu fut donné par Paris, message capté à la poste centrale vers 16 h 30. » Rappelons que le premier coup de feu avait été tiré à 11 h du matin.

⁹ Jean-Jacques Jordi, *Un Silence d'État. Les disparus civils européens de la guerre d'Algérie*, Paris, SOTECA, 2011, 200 p (pp 48-49 et 73-74).

¹⁰ *Ibid.*, pp 320-321.

2°- L'escalade des violences de l'OAS à Alger et Oran (février-juin 1962)

L'escalade de la violence à Oran le 5 juillet a suivi de quelques jours un cessez-le-feu très tardif, ayant mis fin à son action à la veille du référendum algérien du 1^{er} juillet, après cinq mois de harcèlement ininterrompu des quartiers musulmans de la ville tenus par le FLN. L'OAS d'Alger avait cessé-le-feu quinze jours plus tôt, le 17 juin, après avoir elle aussi pratiqué la même tactique offensive dans l'intention de rendre inapplicable le cessez-le-feu ordonné le 19 mars par le gouvernement français et le GPRA en vertu des accords d'Evian. Mais il convient de rappeler les points communs et les différences entre les actions des deux principales organisations de l'OAS.

Aux yeux des Algériens mais aussi de nombreux militants de la gauche française, l'OAS reste une organisation fasciste, ennemie de la France démocratique autant que de l'Algérie. Et pourtant, la lecture des discours de ses chefs et de ses tracts prouve que sa propagande se référait surtout à l'exemple de la Résistance française contre l'occupant allemand, et même à celui de l'homme du 18 juin 1940¹¹. On peut également citer des références à la résistance victorieuse du nouvel Etat d'Israël contre les Etats de la Ligue arabe depuis 1948, et à la résistance désespérée des insurgés hongrois de Budapest contre la répression soviétique en 1956.

En tout cas, ces exemples de résistances ne tenaient pas lieu d'une analyse politique et d'une stratégie permettant d'espérer une victoire. Etant donné le rapport global des forces, on ne voit pas comment l'OAS aurait pu espérer vaincre à la fois l'Etat français et le FLN algérien, à moins de réussir à les opposer. Le seul moyen rationnel était de provoquer la rupture du cessez-le-feu par le FLN afin d'obliger l'armée française à intervenir pour protéger les populations civiles menacées par lui, et ce plan fut mis en œuvre dès que l'OAS fut informée de l'aboutissement de la conférence secrète des Rousses entre les émissaires du gouvernement français et ceux du GPRA le 18 février 1962. Ce calcul fut assumé par le chef des commandos de l'OAS d'Alger, Jean-Claude Pérez, partisan d'une escalade illimitée de la violence pour mettre en échec le prochain cessez-le-feu, et qui allait bien au-delà de l'instruction générale n° 29 édictée par le général Salan le 23 février 1962. Aussitôt après cette date, la plupart des chefs militaires de l'OAS d'Alger voulurent condamner la première vague d'attentats terroristes ayant visé des musulmans dans les quartiers européens, et démentir « avoir déclenché la moindre ratonnade à Alger ou à Oran », parce que l'OAS « respecte et défend les musulmans comme les Européens » et « ne se livre pas au terrorisme aveugle comme le FLN »¹² ; mais le chef civil des groupes armés, Jean-Claude Pérez, revendiqua hautement ses ordres le 3 mars 1962.

D'après lui, « le but de la manœuvre est en voie d'être atteint », à savoir : « mise en œuvre prématurée par les forces de l'ordre de leur plan de quadrillage, riposte FLN aux dépens des FSE (Français de souche européenne) et des FO (forces de l'ordre), clashes sanglants quotidiens entre FO et FLN, 'grincements' dans les actuelles négociations par de nouvelles exigences du GPRA compte tenu de l'action terroriste de l'OAS, suppression de l'argument officiel 'le cessez-le-feu, c'est la paix' et son remplacement par cette autre vérité qui fait peur au gouvernement (et à vous-mêmes à ce qu'il me semble), 'le cessez-le-feu, c'est le bain de sang' ». Il exposait ainsi très clairement une véritable stratégie de provocation, et concluait en défiant les chefs militaires de l'OAS : « C'est une chose que de faire la guerre révolutionnaire quand on est du côté des forces de l'ordre légales avec de gros moyens et une autre que de la faire en position de rébellion et de faiblesse de moyens momentanée. Sans remonter très loin, le FLN est un exemple suffisant »¹³. Ainsi, le FLN était reconnu comme un modèle à suivre, et les chefs militaires de l'OAS d'Alger, qui n'allaient pas tarder à se diviser, durent accepter cette stratégie extrémiste. Elle ne put pourtant

¹¹ Voir *OAS parle*, Julliard, collection archives, 1964, et les appels de l'OAS d'Oran cités plus loin.

¹² Colonel Vaudrey, chef du secteur du Grand-Alger, cité par Olivier Dard, *Voyage au cœur de l'OAS*, Paris, Perrin, 2005, et collection Tempus, 2011, p. 219.

¹³ *Ibid.*, pp. 219-220.

pas donner la victoire à l'OAS, et elle identifia sa mémoire en Algérie et en France à celle de ses victimes, symbolisées par le nom de Mouloud Feraoun¹⁴, écrivain et témoin de la guerre d'Algérie, assassiné le 15 mars 1962 avec ses compagnons des Centres sociaux. La stratégie offensive et provocatrice de l'OAS d'Alger fut brisée par les forces de l'ordre le 23 mars 1962 à Bab-el-Oued et le 26 mars dans la rue d'Isly au centre d'Alger, mais elle continua sans faiblir contre la population musulmane jusqu'à ce que le conseiller politique du général Salan (arrêté le 20 avril), Jean-Jacques Susini, entame des négociations secrètes avec le chef de l'Exécutif provisoire Abderrahmane Farès puis avec le chef des représentants du FLN dans cet Exécutif, Chawki Mostefai.

Quant à l'OAS d'Oran, qui était beaucoup plus unie que celle d'Alger sous le commandement du général oranais Edmond Jouhaud, elle persistait à faire appel au soutien des musulmans contre le FLN, et elle attendait du général Salan la définition d'une stratégie efficace. Celle de Jean-Claude Pérez n'y était pas reconnue, et l'idée même d'une stratégie de provocation a été très fermement démentie par les Mémoires de Claude Micheletti¹⁵, fils du principal dirigeant civil de l'OAS d'Oran Charles Micheletti. On peut lire dans ses textes rassemblés par son ancien militant Guy Pujante¹⁶, à la date du 14 février 1962, celui d'une émission de radio diffusée le 14 février sur les ondes de la télévision, dans laquelle un « Français musulmans » s'adressait à, ses coreligionnaires : « Ce matin, avec de nombreux camarades musulmans, combattant comme moi dans l'OAS, nous avons porté la guerre chez les fellaghas de la Ville Nouvelle, de Carteaux, Chollet, Médioni. Vous avez pu entendre une quarantaine d'explosions qui ont semé la terreur chez nos ennemis. TOUTES NOS ATTAQUES N'ONT VISE QUE DES MEMBRES DU FLN. Mais ce que je veux vous dire maintenant, c'est de ne plus suivre les consignes du FLN qui veut vous faire mourir de faim en vous empêchant d'aller travailler. Je vous le demande, nos frères européens de l'OAS vous le demandent aussi, REPENEZ VOTRE TRAVAIL. Ceux qui ne sont pas fellaghas seront protégés par l'OAS. Vous ne courez aucun risque, car l'OAS TUERA CEUX QUI VEULENT VOUS FAIRE DU MAL¹⁷ ». Et le même jour le général Jouhaud, chef de l'OAS d'Oran, adressa ses félicitations « à ces commandos composés uniquement d'anciens combattants des campagnes de Tunisie, d'Italie et de France, d'Indochine et d'Algérie », confirma aux musulmans que « seuls les membres du FLN ont été visés », leur assura qu'ils seraient « protégés par les commandos européens et musulmans de l'OAS » et pourraient donc reprendre le travail qu'ils auraient éventuellement quitté, et que « les provocateurs gaullistes, communistes ou gouvernementaux qui se livreraient à des violences contre des musulmans ne figurant pas sur les listes d'objectifs OAS seraient impitoyablement châtiés »¹⁸.

Puis le 1^{er} mars à Mers-el-Kébir, une femme française et ses deux enfants ayant été massacrés, l'OAS avait d'abord réagi en diffusant un message annonçant que « de justes représailles ont été exercées contre les sympathisants du FLN habitant la commune », et ordonnant d' « évacuer les familles européennes en danger dans les quartiers excentriques » pour les « recaser dans les logements musulmans qui ont été saccagés » ; puis un appel demandant à la population de garder son sang-froid¹⁹. Mais le 7 mars, elle changea de ton en diffusant sur les ondes de la radio et de la télévision une émission en langue arabe adressée aux musulmans, rendant hommage à « 2.000 de nos frères musulmans, portant fièrement le drapeau tricolore », qui avaient « défilé dans les rues

¹⁴ Mouloud Feraoun (1913-1962), ami d'Albert Camus, a laissé son *Journal 1955-1962*, publié par les éditions du Seuil quelques jours après son assassinat. Sa mort injuste a laissé une tache indélébile, comme celle de Federico Garcia Lorca tué par les franquistes en Espagne en 1936.

¹⁵ Claude Micheletti, *Fors l'honneur. La guérilla OAS à Oran en 1961/1962*. Editions Curutchet, 2002, et Jean-Louis Pons, 2003. p. 118

¹⁶ *OAS Zone III (Oran), messages, directives et commentaires*, réunis en 2004 par Guy Pujante.

¹⁷ *OAS Zone III (Oran)*, T/568.

¹⁸ *Ibid.*, T/569.

¹⁹ Deux « appels à la population de Mers-el-Kébir » non numérotés et non datés mais insérés dans le recueil cité de Guy Pujante (date du 1^{er} mars 1962 rajoutée à la main).

de Mers-el-Kébir, ce matin, aux cris de « Vive l'Algérie française », et invitait tous les autres musulmans à les suivre en refusant la dictature du FLN.

Et pourtant, les textes de l'OAS d'Oran ne cachent pas que cette organisation a pratiqué, après avoir commis un sanglant attentat à la voiture piégée contre le FLN le 28 février 1962 dans le quartier de Ville Nouvelle, un harcèlement systématique des quartiers musulmans d'Oran tenus par celui-ci au moyen de mortiers fabriqués pour cet usage à partir du 1^{er} mars. Même si l'OAS visait autant que possible les lieux de réunion du FLN et non la population civile, on ne peut nier que cette population algérienne ait subi de lourdes pertes²⁰. Et c'est pourquoi il n'est pas possible d'entériner ce qu'a écrit dans ses souvenirs un ancien membre des commandos de l'OAS d'Oran sous le pseudonyme de Henri Martinez : « L'OAS rendra aux principaux quartiers pieds-noirs une sécurité réelle. Ce simple mot sécurité signifie qu'environ 1.500 Oranais ne sont pas morts, par la simple existence des Deltas et de leur détermination face au FLN. Mille cinq cents vies épargnées par la crainte salutaire que nous inspirons aux tueurs, devenus soudain moins acharnés quand ils se mirent à rencontrer autre chose que des victimes faciles... »²¹. Cet auteur, qui a quitté Oran le soir du 4 juillet 1962, a-t-il pu oublier que la tragique histoire de sa ville n'était pas terminée à cette date ? En réalité, l'OAS d'Oran, dont les chefs restaient nostalgiques de la fraternisation franco-musulmane de mai 1958, s'était enfermée dans une impasse en provoquant de futures vengeances du FLN.

Ce qui nous conduit à rechercher aussi les responsabilités du FLN, que certains auteurs préfèrent aujourd'hui encore passer sous silence, comme Malika Rahal dans son livre récent : *Algérie 1962. Une histoire populaire*²², où elle évoque le 5 juillet d'Oran sans rappeler ce que fut le rôle du FLN dans l'escalade de la violence en 1961-1962.

3° - Les responsabilités du FLN

Pour prendre connaissance des responsabilités du FLN dans le déchaînement de la violence à Alger et à Oran, continuons à remonter le temps.

Premier constat : à partir du 17 avril 1962, c'est-à-dire quelques jours après la ratification des accords d'Evian en France métropolitaine par le référendum du 8 avril, et après l'installation à Rocher Noir de l'Exécutif provisoire franco-algérien, les organisations du FLN déclenchèrent dans les régions à fort peuplement européen une série d'enlèvements de civils français, souvent suivis de sévices ou d'assassinats, que Jean Monneret a qualifié dans sa thèse de « terrorisme silencieux », afin de lutter contre l'OAS sans rompre ouvertement le cessez-le-feu du 19 mars. Dans sa thèse intitulée *La phase finale de la guerre d'Algérie*, publiée par L'Harmattan en 2000, il a établi que le nombre de ces enlèvements s'était subitement élevé à partir du 17 avril 1962, et cela dans l'ensemble des régions où ils se concentraient pour l'essentiel, à savoir Alger et l'Algérois, mais aussi Oran et l'Oranie. A partir de ces faits incontestables, il conclut que cette unité d'action visait l'ensemble des points forts de l'OAS, qui étaient les régions où la population européenne était la plus importante, et ne pouvait résulter que d'une décision prise par le GPRA pour ne pas laisser au seul gouvernement français la mission de détruire ladite OAS. Mais il montra également que l'essentiel des victimes d'enlèvements, capturées à la limite des quartiers européens et musulmans des plus grandes villes, ou le long des routes, ou dans les campagnes colonisées, étaient de simples civils et non pas des « tueurs » de l'OAS, puisque que ceux-ci étaient armés et

²⁰ 859 victimes algériennes à Oran durant le premier semestre 1962 selon l'ancien maire d'Oran, Fouad Benkada. 1.500 morts et plus de 2.000 blessés selon le général Katz.

²¹ Henri Martinez, *Et qu'ils m'accueillent avec des cris de haine, Oran 1962*, Paris, Robert Laffont, 1982 ; cité par Edmond Jouhaud, *Serons-nous enfin compris ?* Paris, Albin Michel, 1983, pp. 139-140.

²² Paris, La Découverte, 2022 (voir mes deux réponses sur mon site :

http://guy.perville.free.fr/spip/article.php3?id_article=485, et http://guy.perville.free.fr/spip/article.php3?id_article=487).

agissaient en groupes armés capables de se défendre. Ainsi, cette forme de lutte discrète ne pouvait que dégénérer plus ou moins rapidement en une sorte de banditisme incontrôlé, et elle fut la cause principale de la fuite massive de la population française d'Algérie vers la métropole ou vers d'autres pays, ruinant le fragile édifice des accords d'Evian, que les responsables du GPRA l'aient voulu ou non²³.

Sa thèse permet aussi de faire des comparaisons instructives entre le déroulement des événements à Alger et à Oran. A Alger, la Zone autonome, reprise en main par un envoyé du GPRA, Si Azzedine, franchit une étape supplémentaire en déclenchant une offensive terroriste visant l'OAS et la population européenne le 14 mai, rompant ainsi ouvertement le cessez-le-feu, accompagnée de l'exécution des otages enlevés auparavant. Le général de Gaulle finit par s'en émouvoir. Le 23 mai, dans les décisions du Comité des affaires algériennes, signées de sa main, on peut lire : « Le Haut-Commissaire interviendra afin que l'Exécutif Provisoire obtienne qu'il soit mis fin aux enlèvements et aux meurtres d'Européens actuellement perpétrés à Alger. Il appartient, en fait, à M. Farès de faire en sorte que Si Azzedine cesse son action dans ce domaine ou soit appréhendé »²⁴. En réalité, Si Azzedine obtint ce qu'il voulait : l'installation d'« Auxiliaires temporaires occasionnels » (ATO) algériens choisis par la Zone autonome dans les quartiers européens d'Alger, et l'expulsion de policiers et de militaires français hostiles à sa cause²⁵ ; mais le gouvernement français n'obtint pas un désaveu clair et net des enlèvements de la part du GPRA, malgré deux entretiens entre Louis Joxe et Saad Dahlab les 11 mai et 14 juin²⁶. Au contraire à Oran, le général Katz réussit à éviter que la Zone autonome d'Oran suive la même voie le 15 mai ; il obtint même, le 6 juin, un appel de la Zone Autonome d'Oran annonçant la création d'une commission de réconciliation et désavouant clairement les violations du cessez-le-feu commises par une partie de ses troupes²⁷.

Le bilan des enlèvements à Alger et à Oran ne fut pas non plus égal, puisque selon un autre livre de Jean Monneret, *La Tragédie dissimulée, Oran, 5 juillet 1962*, Paris, Michalon, 2006, même si la vague d'enlèvements massifs a commencé à Oran comme à Alger le 17 avril 1962, « très vraisemblablement parce qu'un mot d'ordre de la direction centrale à Tunis fut lancé en ce sens », leur nombre atteignit 74 jusqu'au début juillet (en Oranie), ce qui était relativement peu par rapport aux 436 cas enregistrés dans la zone algéroise. Déséquilibre qui s'inversa soudainement le 5 juillet à Oran, quand les enlèvements et les massacres d'Européens firent, selon Jean-Jacques Jordi, un chiffre de 353 personnes disparues et 326 personnes décédées - dont les décès ont été constatés - [soit 679 personnes] du 26 juin au 10 juillet 1962 sur le grand Oran soit, à quelques unités près, l'évaluation de Jean-Marie Huille [en 1963]. Nous pouvons donc affirmer, et en tenant compte des cas dits incertains, que les journées tragiques d'Oran ont fait quelque 700 morts européens (décédés et disparus) auxquels il faut ajouter une centaine de morts musulmans. » Ces bilans régionaux s'inscrivent dans le bilan général reconnu par le secrétaire d'Etat aux rapatriés Jean de Broglie devant le Sénat en 1964 : sur les 3018 Français enlevés entre le 19 mars et le 31 décembre 1962, 1245 auraient été retrouvées, laissant 1773 disparus dont 1165 décès certains ».

Deuxième constat : si cette offensive du FLN avait attendu pour se déclencher que les autorités françaises se soient chargées de briser l'offensive de l'OAS et que les accords d'Evian aient été ratifiés par les électeurs français de France, son origine paraît néanmoins antérieure. En effet, le GPRA avait pris des décisions pour renforcer sa lutte contre l'OAS dès le début de l'année 1962, dans une réunion spéciale à Mohammedia (Maroc) qui fut annoncée ainsi dans *El Moudjahid* (n° 89, 16 janvier 1962) : « Le GPRA, à l'issue de sa dernière réunion et dans le cadre du renforcement des moyens de lutte du peuple algérien et de l'ALN, 'a pris des décisions et arrêté

²³ Monneret, *op. cit.*, pp. 118-149.

²⁴ Faivre (Maurice), *Les archives inédites de la politique algérienne, 1958-1962*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 294.

²⁵ Monneret, *op. cit.*, pp. 175-177.

²⁶ Chantal Morelle, *Louis Joxe, diplomate dans l'âme*, Bruxelles, André Versaille, 2010, pp. 798 et 804.

²⁷ *Op. cit.*, pp. 206-221.

des mesures en vue de briser l'action des groupes colonialistes et fascistes qui essaient d'entraîner les Européens d'Algérie dans la voie d'une aventure qui risque de mettre en cause leur avenir en Algérie et leurs intérêts légitimes'. L'application de ces mesures ne saurait tarder à briser les groupes colonialistes et fascistes et à déjouer les manoeuvres machiavéliques du gouvernement français ».

Mais elles sont restées inconnues, à l'exception de l'envoi clandestin d'une nouvelle direction de la Zone autonome d'Alger arrivée par avion via Paris le 26 janvier 1962. Cette nouvelle ZAA fut proclamée officiellement le 1er avril 1962 par son chef Si Azzedine. D'autre part, une Zone autonome d'Oran est apparue semble-t-il au même moment, sous le commandement du capitaine Bakhti (Djelloul Nemmiche), militant nationaliste originaire d'Oran et frère du surveillant général du Lycée Ardaillon. On peut supposer qu'il avait été nommé par le GPRA, mais avec l'accord du colonel de la wilaya V Si Othmane puisque celui-ci avait dû accepter le détachement de cette zone. Si Bakhti était connu et apprécié par l'ancien président du GPRA Ferhat Abbas, mais on ne sait pas quelle était son autorité réelle sur les chefs des quartiers d'Oran, qui étaient divisés entre deux principaux leaders : Si Abdelhamid et Si Abdelbaki, dont le premier avait pris parti pour le GPRA et contre la wilaya V²⁸, et qui avait parmi ses subordonnés Attou Mouedden, très actif dans les enlèvements d'Européens depuis leur début. Il semble établi que le 5 juillet, Si Bakhti avait choisi de s'appuyer sur la wilaya V pour rétablir l'ordre, et qu'il a rendu responsable des enlèvements et des massacres le groupe d'Attou, réduit par la force entre le 8 et le 10 juillet.

Comme on le voit, les décisions prises par le GPRA et autres instances du FLN-ALN durant ces mois terribles de 1962 restent encore largement hypothétiques à cause de l'insuffisance des documents publiés jusqu'à aujourd'hui.

Troisième constat : le FLN, après deux ans d'accalmie due à l'efficacité de la répression française, avait pratiqué un terrorisme visant systématiquement la population civile européenne depuis le début de l'année 1961 et jusqu'en mars 1962, comme le prouve pour Oran la liste détaillée des « Actions héroïques des Fidayin de la ville d'Oran (1er janvier 1961-10 mars 1962) », publiée dans le livre de l'ancien *moudjahid* Mohammed Benaboura, *OAS-Oran dans la tourmente, 1961-1962*, sans la moindre trace d'autocritique. Ainsi, l'escalade du terrorisme avait commencé en 1961 par le fait du FLN avant d'être accélérée à partir de février 1962 par celui de l'OAS.

En fait, le terrorisme du FLN avait commencé à se manifester dès 1956 à Oran comme à Alger, mais c'est à Alger qu'il avait été le plus violent, à partir des premières exécutions de condamnés à mort en juin 1956, et au moyen d'attentats à la bombe à partir du 30 septembre. Puis, à partir de janvier 1957, le déclenchement de la « bataille d'Alger » par les parachutistes du général Massu démantela les réseaux de la Zone autonome d'Alger malgré quelques reprises du terrorisme entre janvier et octobre 1957. En Oranie, c'est seulement à partir de mai 1956 qu'une première offensive terroriste avait frappé les colons de l'arrondissement de Aïn Temouchent. Dans la ville d'Oran, où le responsable nommé par Ben M'hidi, Hadj Benalla, fut arrêté le 16 novembre 1956, le terrorisme se manifesta d'une manière presque continue de septembre 1956 à septembre 1958, et selon un témoin algérien, le chef de l'organisation ALN Abdelwahab et son adjoint Moulay étaient « à l'origine de plusieurs attentats perpétrés à la grenade en septembre 1956 à Oran, ainsi que de l'exécution d'une quinzaine de personnes par les hommes de ses groupes auxquels il avait donné l'ordre d'abattre tout Européen se trouvant à leur portée »²⁹. Le plus grand nombre de morts fut atteint en janvier 1957 (33), mais après une diminution en 1957 et dans le premier semestre de

²⁸ Selon Emmanuel Alcaraz, *Histoire de l'Algérie et de ses mémoires, des origines au Hirak*, Paris, Karthala, 2021, pp 160-161.

²⁹ Tami Medjbeur, *Face au mur, ou Le journal d'un condamné à mort* (SNED 1981, 298 p, p 90).

1958, le mois d'août fut marqué par une remontée soudaine (22 morts). Suivirent presque deux années de calme à peu près parfait, de novembre 1958 à juillet 1960³⁰.

Mais c'est à partir des manifestations populaires de décembre 1960, qui agitèrent principalement Oran le 10 puis Alger le 11, que le terrorisme du FLN se reconstitua et se manifesta de nouveau avec continuité. A Alger, selon les archives du préfet de police d'Alger, Vitalis Cros, citées par le général Faivre, la trêve unilatérale ordonnée par la France le 20 mai 1961 n'a été suivie par aucune diminution des nombres des attentats FLN et de leurs victimes, bien au contraire. Dans le secteur Alger-Sahel, le nombre des attentats FLN a suivi en 1961 une courbe ascendante rappelant étonnamment celle de l'année 1956, mais l'a très largement dépassée dans les trois premiers mois de 1962. Cependant le nombre d'attentats OAS, qui restait largement en retrait jusqu'en novembre 1961, a égalé ceux du FLN à partir de janvier 1962 (153 attentats répertoriés de chaque côté), et l'a très largement dépassé à partir de mars 1962 (273 attentats FLN, 377 de l'OAS)³¹.

De même à partir de janvier 1961, Oran s'enfonça dans une violence de plus en plus continue : les groupes du FLN s'efforcèrent de provoquer, par des attentats visant les civils européens, un cycle infernal de représailles, spontanées ou prises en charge par la nouvelle organisation contre-terroriste de l'OAS. Dès le 1^{er} mars 1961, à la suite d'émeutes déclenchées par le FLN, deux femmes européennes furent brûlées vives dans une voiture avec un homme qui décéda quelques jours plus tard, et cet acte barbare déclencha des représailles aveugles. De même durant tout l'été et l'automne, des attentats particulièrement choquants³² provoquèrent des réactions de violence indiscriminées que l'OAS - commandée depuis septembre par le général Jouhaud - désavoua en l'attribuant à des provocateurs communistes³³. L'OAS s'en prenait aussi à ceux des Européens qu'elle considérait comme des « traîtres », communistes ou gaulliste. Mais pourtant, le terrorisme du FLN resta plus important par son nombre de victimes que celui de l'OAS jusqu'en janvier 1962.

En effet, les attentats du FLN se sont manifestés continuellement depuis le mois de janvier 1961, et leur nombre a fortement augmenté à partir de mai puis d'octobre. En 1961, sur un total de 2.044 attentats, 630 sont attribués au FLN, et 1.414 aux activistes de l'OAS, mais les premiers ont été beaucoup plus dangereux que les seconds (principalement des explosions de plastic). En effet, les attentats FLN ont fait en 1961 607 victimes, morts ou blessés (soit 383 Européens et 224 musulmans), et ceux de l'OAS 250 (soit 127 Européens et 123 musulmans). L'OAS a dépassé le FLN par le nombre de ses attentats à partir de mai 1961, mais le nombre des victimes de ces attentats n'a commencé à se rapprocher de celui des victimes dues au FLN qu'à partir d'octobre 1961. En janvier 1962, le nombre de victimes du terrorisme FLN (264, dont 155 Européens et 109 musulmans) est encore plus important que celui de l'OAS (155, dont 13 Européens et 142 musulmans), et c'est seulement à partir de février 1962 que ce dernier est devenu le plus important

³⁰ Voir les graphiques « Attentats terroristes Oran-ville, 1957-1958 », et « Attentats FLN dans le secteur d'Oran », années 1958 à 1961, SHAT 1 H 3130/d 1, chemise orange : Statistiques et graphiques 1960-1962, sous-chemise jaune sable.

³¹ Document du 2^{ème} bureau (tableau statistique et courbe), archives Vitalis Cros, consultées par Maurice Faivre. Le tableau comporte aussi une colonne pour les cas indéterminés, qui prend également de l'importance en 1962 (16 en janvier, 31 en février, 54 en mars).

³² Exemple cité par Jean Monneret dans sa thèse *La phase finale de la guerre d'Algérie* (L'Harmattan 2001, p. 208) : "Le 11 septembre 1961, un coiffeur juif, Monsieur Henri C., qui se rendait à la synagogue, fut tué par un Musulman alors qu'il avait un bébé de 9 mois dans les bras et que sa fillette de 4 ans lui donnait la main. Cet attentat eut d'énormes conséquences sur la transformation des esprits au sein de la communauté juive".

³³ Voir les nombreux tracts signés du général Jouhaud, condamnant les réactions de violence aveugle contre la population musulmane, dans *OAS Zone III (Oran), messages, directives et commentaires diffusés par voie de tract et émissions pirates de radio et télévision*, reproduits par Guy Pujante en 2004.

(382 victimes de l'OAS en février, dont 36 Européens et 346 musulmans, contre 201 victimes du FLN, dont 157 Européens et 44 musulmans)³⁴.

C'est donc seulement à partir de février – quand l'annonce du résultat positif de la conférence des Rousses entre les représentants du gouvernement français et ceux du GPRA le 18 février fit prévoir un prochain cessez-le feu entre les deux parties – que le rapport entre ces deux courbes s'inversa³⁵.

C'est pourquoi la désignation de l'OAS comme la seule responsable de la perpétuation de la violence et de l'échec du cessez-le feu du 19 mars n'est pas acceptable. Comme l'a bien dit Fouad Soufi, Oran a connu une « guerre de trois » opposant le FLN, l'OAS et les forces de l'ordre françaises jusqu'à la veille du 19 mars 1962. Et il faut rappeler sur ce point ce qu'a écrit dans ses Mémoires le conseiller du général de Gaulle Bernard Tricot : « Il ne faut pas parler seulement de l'OAS ! Le FLN a aussi commis et continué à commettre pendant toute la durée des négociations un nombre de crimes effroyable ! Sans cesse pendant que nous discussions de garanties, nous apprenions qu'un colon, qu'une famille venaient d'être massacrés : cela n'était guère encourageant pour l'avenir. Nous avons fait des efforts sincères pour réaliser une trêve : jamais nous n'avons eu la moindre contrepartie. Un jour que Joxe en avait demandé, Krim répondit : 'C'est impossible, mais vous verrez, si la négociation avance, cela se fera tout seul, les crimes s'atténueront'. Ils ne se sont pas 'atténués', et ce fut très mauvais non seulement pour la négociation, mais aussi pour la manière dont les Européens pouvaient se représenter l'avenir »³⁶.

Entre la volonté de rassurer les Européens en leur promettant qu'ils auraient leur juste place dans l'Algérie indépendante, exprimée dans la première proclamation du FLN le 31 octobre 1954, et la sombre réalité des massacres de civils commis dans le Nord-Constantinois dès le 20 août 1955, les chefs du FLN-ALN n'ont pas su faire un choix clair. Mais en fin de compte les Français d'Algérie ont conclu de leur tragique expérience qu'ils n'auraient plus leur place dans l'Algérie nouvelle en dépit des promesses d'Evian.

³⁴ « Le terrorisme sous toutes ses formes dans l'arrondissement d'Oran durant l'année 1961 », archives du SHAT (Vincennes), corps d'armée d'Oran, 1 H 3130 / D1. Cf la liste détaillée des « actions héroïques des Fidayin de la ville d'Oran (1^{er} janvier 1961 au 10 mars 1962) dans le livre de Mohamed Benaboura, *OAS-Oran dans la tourmente (1961-1962)*, Oran, Editions El Gharb, 2005, pp. 44-107.

³⁵ Voir SHAT, 1 H 3130/D 1 : entre janvier et février 1962, les victimes du terrorisme à Oran passent de 264 (164 européens et 109 musulmans) à 201 (157 et 44), celles du contre-terrorisme de 155 (13 et 142) à 382 (36 et 346).

³⁶ Bernard Tricot, *Mémoires*, Paris, Quai Voltaire, 1994, pp. 154-155.

INTERVENTION de Monsieur Jean Jacques JORDI

Etat des recherches sur les disparus civils européens durant la guerre d'Algérie (1954-1962) et les archives

La problématique des disparus civils européens durant la guerre d'Algérie n'a été que rarement prise en compte par les différents gouvernements français. Pour le gouvernement algérien, cette problématique n'existait pas et n'existe toujours pas !

Malgré la création d'associations de disparus dès le début de l'année 1962 et la volonté des associations de rapatriés depuis cette date de mettre en lumière ce drame, une chape de plomb enfermait les « enlevés-disparus » dans une non-histoire.

Il aura fallu attendre juillet 2004 pour que les Archives du ministère des Affaires étrangères publient une première liste de 3781 noms de personnes supposées disparues puis en juin 2005 une seconde liste et une troisième liste en juillet 2007 portant sur 2275 noms. Parallèlement, une association de rapatriés, le Cercle algérieniste, munie de ces listes, inaugurerait en novembre 2007 à Perpignan le Mur des Disparus comportant l'inscription de quelque 2670 noms (civils et militaires regroupés).

Dans le même temps, le général Faivre entreprenait avec Madame Musso, directrice des Archives du Ministère des Affaires étrangères un premier élagage des listes faisant apparaître deux listes sur les 3781 personnes enlevées ; une première liste de 2275 personnes considérées comme décédées ou présumées telles et une liste de 1506 personnes ayant été libérées ou retrouvées en France métropolitaine. La première liste de 2275 noms rassemblait 1614 « disparus » et 653 noms au sort dit « incertain ». Ces derniers sont ceux pour lesquels nous n'avons que peu de renseignements (le total de ces deux listes est de 2267 car 8 noms apparaissaient comme des doublons).

Un travail plus scientifique me sera alors confié par le Président de la Mission interministérielle aux Rapatriés en septembre 2007. Dès lors, j'obtiendrai les dérogations nécessaires auprès des centres d'archives afin de mener à bien ce travail (travail qui sera publié en octobre 2011).

Aujourd'hui, que pouvons-nous dire des disparus et sur les disparus ?

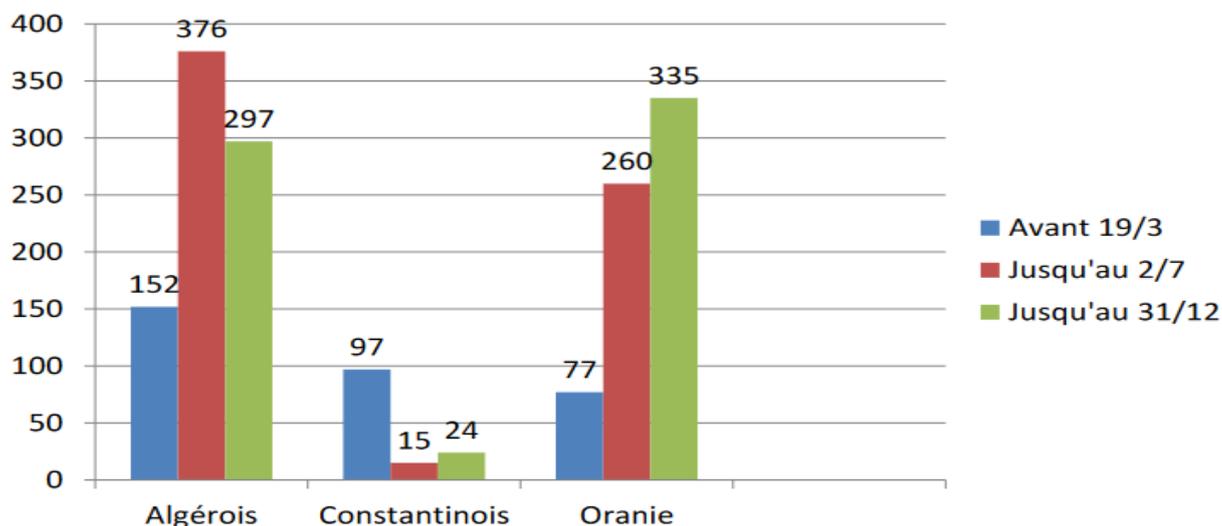
Tout d'abord une réflexion sur les lieux d'enlèvement et la périodicité des enlèvements dont le graphique suivant montre que la région d'Alger compte le plus grand nombre de disparus devant celle d'Oran et loin derrière celle de Constantine, certes moins peuplée d'Européens. Cependant remarquons que la période qui suit les accords d'Évian voit les enlèvements d'Européens s'intensifier en Algérie

Les enlèvements de mars à septembre 1962 représentent 86% du total des disparitions. C'est aussi la période où on dénombre le moins de survivants parmi les enlevés (1597 disparitions effectives). Le nombre d'enlèvements a dépassé alors très largement celui recensé entre le 1er novembre 1954 et le 19 mars 1962 (estimé à 375 disparus). Le 5 juillet 1962, jour de l'indépendance algérienne, est également une journée tragique concernant les disparitions d'Européens à Oran. Les enlèvements se poursuivent en 1963, mais décroissent sensiblement en nombre (367 enlevés jusqu'au 30 septembre 1963) avant de cesser. Le constat nous paraît simple : les exactions, enlèvements et disparitions constituent une violation des accords d'Évian dans les deux grandes régions d'Alger et d'Oran alors que dans le Constantinois, au contraire, les enlèvements-disparitions baissent conformément à la position ferme de Krim Belkacem demandant à ses « troupes » de ne plus se livrer à des exactions contre les Européens. Il faut dire très clairement que pour le Général De Gaulle, *l'intérêt de la France a cessé de se confondre avec celui des Pieds-Noirs*³⁷. Dans les faits, cela sera encore plus clair puisque le premier ministre Michel Debré transmet au Haut-Commissaire de la France en Algérie deux jours avant le

³⁷Phrase dite par De Gaulle lors du conseil des ministres du 4 mai 1962 et rapportée par Alain Peyrefitte dans *C'était De Gaulle*, p.124

signature des accords d'Evian une note explicite : *En cas d'ouverture du feu par l'ALN, nos forces riposteront, mais au cas où des éléments regroupés de l'ALN et du MNA se livreraient à des opérations de pillage, saccage, destruction, harcèlements ou embuscades sur nos forces ou sur des biens publics et privés, nos forces ne devront riposter que pour assurer leur propre défense et celle de leurs installations. Toute autre action ne pourra être engagée que sur réquisitions par l'autorité publique. Dans tous les cas, y compris les enlèvements³⁸, l'incident sera simultanément porté à la connaissance de la commission mixte locale et du Haut-Commissaire³⁹. Phrase terrible dont il nous faut retirer trois positionnements : la France ne protège plus ses ressortissants, ensuite le Haut-Commissaire est au courant de toutes les exactions, y compris les enlèvements, subies par les Français en Algérie. Enfin, le gouvernement français s'attend au non-respect de l'article 11 des Accords d'Evian qui prévoyait la libération dans un délai de 20 jours suivant la signature des Accords. Comme j'ai pu le montrer par ailleurs⁴⁰, les commissions mixtes n'ont en réalité jamais fonctionné correctement et se sont montrées impuissantes à régler le sort des enlevés. La plupart des commissions mixtes locales ont dû suspendre leurs réunions en attendant le remplacement de certains des membres du FLN dont la mauvaise foi pouvait être mise en doute, d'autres ont éprouvé des difficultés à poursuivre le dialogue en raison soit de l'attitude peu coopérative, soit des exigences des membres FLN peut-on lire dans la synthèse mensuelle des événements (début juin pour le mois de mai 1962), qu'établissait l'Etat-Major de la Gendarmerie nationale de la Xème région militaire⁴¹. Le 9 juillet 1962, chargé de rédiger une synthèse globale sur les enlèvements, le Chef d'escadron De Lalande écrit à son supérieur que si quelques résultats ont pu être obtenus par l'entente avec les autorités du FLN avant la création de la Commission Mixte, les délégués français n'ont pu en obtenir depuis son fonctionnement. Les délégations du FLN n'ont apporté, ni n'ont donné de résultats positifs concernant les enlèvements et les disparitions. Cette commission, conclut-il, a constitué un paravent à l'abri duquel les chefs civils du FLN ont pu masquer leur incapacité de se faire obéir par les chefs militaires de l'ALN⁴².*

Les civils enlevés portés disparus Guerre d'Algérie 1954-1962



Arcachon le 2 Novembre 2017
Colette DUCOS ADER

³⁸Souligné par nous

³⁹CADN, Ambassade Alger Série A carton 43

⁴⁰Jean-Jacques Jordi, *Un silence d'Etat, les disparus civils européens de la guerre d'Algérie*, Paris Soteca 2011

⁴¹ANOM 81F/2441

⁴²SHD 1 H 2743/2

Ensuite qui sont ces disparus ?

Des hommes en grand nombre mais aussi des femmes et des enfants comme le montre le tableau suivant. L'escalade des enlèvements en 1962 suscite aussitôt l'effroi et la panique chez les Français d'Algérie d'autant qu'ils frappent indistinctement les personnes quels que soient l'âge (parmi elles, figure une dominante d'adultes, mais des disparitions d'enfants et de personnes âgées sont également recensées), le sexe (les disparitions d'hommes sont plus nombreuses, mais des femmes sont aussi au nombre des victimes) ou la condition sociale (tous les milieux sociaux sont concernés) Telle personne qui faisait son trajet journalier n'est jamais plus rentrée chez elle. De tels scénarios se multiplient au cours de l'année 1962, suscitant la psychose collective. De plus, des corps sans vie sont également retrouvés portant des traces de sévices et de mutilations. Dans la majorité des cas, les disparus ne sont pas des activistes de l'Organisation Armée Secrète (OAS), même si des membres de l'OAS ont aussi été enlevés. Les enlèvements ne sont donc pas, dans la plupart des cas, des opérations de représailles contre cette organisation, mais visent à susciter la terreur et l'effroi dans l'ensemble de la population des Européens d'Algérie dans un contexte de guerre de décolonisation. L'augmentation significative des enlèvements après les accords d'Evian alerte aussitôt les pouvoirs publics. Des rapports sont établis sur les circonstances des disparitions. Des fiches du Service Historique de la Défense (SHD) au château de Vincennes répertorient les endroits d'enlèvements, permettant d'établir que les disparitions ont le plus souvent lieu dans les anciens départements français d'Alger et d'Oran (respectivement 50% et 40% des cas) où résidaient les populations européennes et se situent dans les zones urbaines en lisière des quartiers européens et musulmans, précisément là où l'armée française avait l'instruction de ne plus patrouiller ou encore dans les zones rurales isolées. Les principaux lieux de détention des Européens enlevés sont également vite connus des autorités. Des charniers sont aussi découverts autour d'Alger et d'Oran dès le printemps 1962. La peur des enlèvements, ajoutée aux attentats de du Front de Libération Nationale (FLN), accélère le départ des Français d'Algérie qui s'apparente dès lors à une migration forcée. Tout porte à croire que le but inavoué de la Révolutions algérienne était l'expulsion des Français d'Algérie et l'appropriation de leurs biens comme autant de butins de guerre.

STATISTIQUES TRANCHE D'AGE, SEXE des ENLEVÉS PORTÉS DISPARUS

Guerre d'Algérie 1954-1962



De 2011 à 2022

Le travail sur les disparus européens n'a pas cessé depuis, mené par le GRFDA, par Jean-Claude Rosso et par moi-même. Ce travail sans cesse affiné a permis de résoudre les multiples informations qui nuisaient à la compréhension de ce sujet. En effet, des listes continuaient à être présentes sur le site des Archives du Ministère des Affaires étrangères et sur les sites d'associations de Pieds-Noirs. Afin d'avoir une vision plus juste des disparus civils européens, Madame Darrieussecq, Ministre déléguée aux Anciens combattants et à la Mémoire m'a demandé une liste réactualisée des disparitions, liste qui « ferait foi » à l'instant de sa publication sur le site Mémoire des Hommes et qui « effacerait » la liste des Affaires étrangères.

La liste qui est proposée désormais et depuis juillet 2021 sur le site Mémoire des Hommes tient compte de ces recherches effectuées depuis plus de 15 ans dans les sites d'archives suivants :

- Centre des Archives contemporaines (Fontainebleau, CHAN-CARAN Paris, puis site de Pierrefitte-sur-Seine)
- Centre des Archives du ministère des Affaires étrangères (Paris puis La Courneuve, Centre des Archives diplomatiques de Nantes)
- Archives nationales Outre-Mer (Aix-en-Provence)
- Service Historique de la Défense (Vincennes)
- Archives du Comité International de la Croix-Rouge (Genève)
- Archives du Service central des Rapatriés (Agen, Coulounieix-Chamiers). Ces archives sont désormais gérées par l'ONAC-VG,

Cette liste tient aussi compte de l'aide des Services de l'Etat-Civil, des associations de rapatriés dont il faut louer la ténacité du Groupe de Recherches sur les Français disparus en Algérie (GRFDA), du travail de Jean-Claude Rosso et des apports du Centre de documentation historique sur l'Algérie et du Cercle algérieniste.

Aujourd'hui, la liste publiée par Mémoire des Hommes comporte 1597 noms de personnes civiles européennes disparues. Une seconde liste de 101 noms regroupe les personnes enlevées dont les corps ont été retrouvés et inhumés en Algérie mais dont les familles, pour la plupart d'entre elles, n'ont pas pu en être informées, a été aussi publiée.

Enfin, dans son discours du 26 janvier 2022, le Président de la République souhaite que les historiens fassent toute la lumière sur le drame de la rue d'Isly (26 mars 1962) et sur les massacres d'Oran du 5 juillet. Mais il n'a pas oublié de signaler les disparitions d'Européens en s'adressant directement aux familles de disparus.

Nous pourrions croire que le sujet est clos. En réalité, nombre de questions se posent encore :

La première est cette liste de quelque 120 noms encore classés « incertains », pour lesquels nous n'avons aucun renseignement hors un nom avec parfois un prénom sans autre indication. Bien entendu, nous travaillons toujours sur ces derniers noms mais le lecteur doit être averti que la liste principale est toujours sujette à des modifications que nous pensons à la marge certes, soit en enlevant quelques cas, soit en rajoutant quelques-uns.

La seconde question est d'affiner le mode opératoire des enlèvements, d'en suivre les évolutions ; s'agit-il d'un vol de voiture qui dégénère ou bien d'une volonté délibérée d'instiller une terreur visant à faire fuir les Européens ? N'oublions pas que les enlèvements massifs se font après le 19 mars 1962, et s'intensifient lors de l'indépendance -ici le massacre d'Oran reconnu par le Président de la République le 26 janvier- a son importance- alors même que les Accords d'Evian promettaient la sécurité des Européens. Nous savons que nombre de dirigeants du FLN comme de l'ALN ne voulaient plus d'une présence de Français d'Algérie dans la nouvelle Algérie indépendante.

Affiner cette question revient à s'interroger sur le cadre juridique français qui « gérait » les « disparitions ». Dès la guerre d'Algérie, les pouvoirs publics avaient défini un cadre juridique des disparitions et avaient pris des mesures d'urgence pour répondre aux besoins immédiats des familles. Le décret du 30 juillet 1955 prévoyait l'attribution de prestations pour une période de 12 mois aux victimes d'attentats, aux veufs et veuves et aux orphelins de victimes d'attentats ou de personnes disparues du fait des événements d'Algérie. D'autres dispositions ont ensuite été prises permettant de mettre en place un régime d'aide temporaire en faveur des ayants-droits des victimes civiles des enlèvements (Instruction ministérielle du 7 novembre 1962). L'Ordonnance n° 62-1108 du 19 septembre 1962 habilitait le conjoint du disparu à représenter celui-ci pour tout acte sur son patrimoine, l'autorisant à accomplir des actes de retrait de fonds et à percevoir des rémunérations, pensions et prestations de caractère familial ou social. Mais ces dispositions ne permettaient pas de faire face à toutes les difficultés. L'État français encourageait les familles de disparus à faire reconnaître le décès de leur proche par le Tribunal de Grande Instance de la Seine lorsque l'espoir de le retrouver en vie s'amenuisait. Un millier de déclarations judiciaires de décès (jugement déclaratif de décès) ont été prononcées entre 1962 et 1967. Enfin, l'article 13 de la loi de finances n° 63 778 du 31 juillet 1963 reconnaissait le droit à pension au conjoint et aux enfants mineurs de tout Français dont la disparition avait été constatée et dont le décès avait été judiciairement déclaré et prononcé. La consultation de ces archives juridiques devrait apporter des renseignements fort utiles à la connaissance. Cependant, si ces dispositions réglaient en partie les problèmes matériels des familles et étaient une forme de reconnaissance de l'État des préjudices subis, elles ne donnaient aucune réponse sur les disparus.

La troisième question – la plus délicate - reste de savoir que sont devenus ces disparus et où sont-ils « enterrés » ?

Remontons un petit peu le temps : les articles 1 et 2 de la loi n°2005-158 du 23 février 2005 expriment pour la première fois la reconnaissance de la Nation pour les souffrances et les sacrifices endurés par les rapatriés, les membres des formations supplétives, les disparus, les victimes civiles et militaires et leurs familles lors des processus d'indépendance des territoires placés antérieurement sous la souveraineté française. L'article 2 associe les disparus et les populations civiles victimes de massacres ou d'exactions commis durant la guerre d'Algérie ou en violation des accords d'Evian à l'hommage rendu aux combattants morts pour la France en Afrique du Nord. Les disparus sont ainsi reconnus officiellement comme victimes de la décolonisation. L'élection en 2012 de François Hollande comme Président de la République a suscité beaucoup d'espoir en Algérie. Pouvait-il aller plus loin que ces prédécesseurs et parler de repentance comme le souhaitaient depuis les années 1990 les gouvernements algériens ? Le Président de la République française n'est pas allé aussi loin que le désirait le Président algérien, et a proposé la mise en place d'un Comité intergouvernemental pour coopérer sur des questions sensibles dont celle des disparus. En décembre 2014, le point 18 de ce Comité proposait de *faciliter la recherche et l'échange d'informations pouvant permettre la localisation des sépultures de disparus algériens et français de la guerre d'indépendance*. Cette déclaration constituait une avancée dans les relations entre les deux États. Mais force est de constater que depuis 2014 rien n'a avancé que ce soit sur les civils ou militaires français disparus en Algérie. Et ce Comité, qui ne s'est plus réunie depuis 2015, nous ramène il y a 60 ans aux Commissions mixtes que j'ai évoquées au début de cet article.

Pour toutes ces questions, je pense que la consultation des archives ainsi que celle de l'Etat-civil pourraient être très utiles. Sans doute, à ma connaissance, plus que les archives du SHD, ce sont les Archives nationales Outre-Mer (ANOM) lesquelles, petit à petit, mettent à jour certains cartons. Ainsi sur Constantine, Djidjelli, Guelma, la série 93 2 F, consultable, apporte des renseignements sur les enlèvements d'Européens entre 1955 et 1962. Un exemple : François Sultana et Joseph Pique sont enlevés le 20 décembre 1956 à Ouled Arrid (Guelma). Sultana est un disparu, Joseph Pique rentre en France ! Dans la série 935 Q 236 à 245, nous retrouvons la trace d'Européens enlevés, Européens que nous connaissions mais sans que nous ayons pu

retrouver leurs dossiers. C'est chose faite. Dans les communes de Palestro, de Maillot, de Bordj Bou Arreridj, de Paul-Delouvrier... nous retrouvons dans les séries 10 T, 20 T, 3F, 14 CAB 41, 73, 113, dans les cotes 93703, 93102, 9314, 9260... des notices détaillées sur les enlèvements et les exactions subies par les Européens. La cote ANOM 9315 71-72 dresse la liste de 71 fonctionnaires enlevés et disparus. La cote 937 145 regroupe les comptes-rendus des enlèvements de 1962. Dans la cote 91 2 F 306 à 377 (70 gros dossiers) se trouve le répertoire des victimes du terrorisme de 1956 à 1961 ! Le répertoire pour 1962 existe sans doute mais je n'ai pas encore mis la main dessus. On pourrait poursuivre. Au total, j'ai relevé qu'une centaine de cartons d'archives des ANOM devraient nous aider à aller plus loin, non dans le souci de trouver de nouveaux et nombreux disparus, je ne le crois pas, mais dans le souci de répondre aux interrogations légitimes des familles de disparus. Bien entendu, ces cartons ne m'étaient pas connus il y a dix ans et ils n'apparaissent pas dans le guide des disparus établi par les Archives de France. Il faudra pour certains demander une dérogation mais il s'agit là d'une étude que j'ai commencé aux ANOM.

INTERVENTION du Général (2S) Henry-Jean FOURNIER

Le 19 mars 1962 : DES ACCORDS ou DESACCORD ?

La prochaine commémoration du 60^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie donne l'occasion de se livrer à un inventaire des accords d'Evian et, en ce qui concerne l'association SOLDIS, d'examiner plus attentivement l'Article 11 de ces accords qui sont plutôt, comme le suggère le titre de cet exposé, un désaccord.

Rappelons en effet l'article 11 des Accords, qui prévoyait la libération des prisonniers, de part et d'autre, dans les 20 jours, soit le 8 avril.

ART. 11

Tous les prisonniers faits au combat détenus par chacune des parties au moment de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, seront libérés ; ils seront remis dans les vingt jours à dater du cessez-le-feu aux autorités désignées à cet effet.

Les deux parties informeront le Comité international de la Croix-Rouge du lieu du stationnement de leurs prisonniers et de toutes les mesures prises en faveur de leur libération

Entrée en vigueur du cessez-le-feu : 19 mars 1962 à 12 h 00.

Mais la signature de ces accords, qui reposent eux-mêmes sur un malentendu, puisqu'ils ne seront signés que du bout des lèvres et très rapidement rejetés, est immédiatement la source de plusieurs malentendus au moment de leur application.

Premier malentendu

Dans l'opinion française, en particulier en métropole, on perçoit la nouvelle de la libération prochaine des prisonniers à travers le prisme de la dernière expérience du même genre : la guerre de 1939/45, à l'issue de laquelle les soldats français prisonniers en Allemagne avaient commencé à rentrer « au pays » dans les jours qui suivirent la capitulation du 8 mai 1945.

On s'attend donc à voir réapparaître les disparus, qui sont « présumés prisonniers », car en fait on n'a jamais eu de listes remises par le FLN à la Croix-Rouge internationale, comme le veulent les standards humanitaires de la Convention de Genève.

Un certain nombre d'entre eux ont pourtant donné des signes de vie, par le biais de lettres qu'ils ont pu adresser à leur famille, ou d'articles parus dans certains journaux étrangers. Parfois même par des lettres émanant de certains chefs FLN. Ils ont donc bien été capturés vivants et ont « disparu » après leur capture...

Second malentendu

L'interlocuteur de l'Etat français est le GPRA qui, au moment de la signature des Accords, non seulement ne possède pas d'existence juridique internationale établie, mais en outre, ne détient ni la compétence technique, ni l'autorité morale, ni surtout la volonté d'un Etat tel qu'on se l'imagine, sans même évoquer les dissensions internes entre ALN et FLN, entre GPRA et maquis ou entre « marocains », « tunisiens » ou maquisards.

Pourtant, l'Etat français considère cet interlocuteur comme son égal et pense qu'il peut gérer les accords normalement, avec toute l'autorité nécessaire. Il n'en sera rien et on s'en apercevra très rapidement, dans divers domaines.

Troisième malentendu

Tout le monde est persuadé que le gouvernement français connaît la liste exacte des disparus et des « présumés prisonniers ». En fait, il n'en est rien !

Personne ne détient une telle liste et même les négociateurs français à Evian ne savaient pas combien il y avait de prisonniers. Des directives seront données, dans l'urgence, pour réunir les

données d'une telle liste... alors que le bureau chargé du dossier au ministre des armées (DPC7) les détient. Mais il n'est pas sollicité.

Un enchaînement fatidique

Comme le prévoit l'article 11, les autorités françaises remettent donc à la Croix Rouge la liste des prisonniers du FLN qui sont détenus dans des centres d'internement militaires où ils sont soumis à un régime proche de celui de prisonniers de guerre. Il s'agit de combattants pris les armes à la main (que l'on appelle précisément les PAM), alors que les terroristes sont considérés comme des droits communs et incarcérés dans des prisons civiles.

En réciprocité, on réclame au FLN la liste de leurs prisonniers.

Situation le 8 avril

Arrive la date échéance du 8 avril. La France a libéré environ la moitié des 3485 PAM qu'elle a déclarés, ainsi que les leaders FLN qui étaient détenus depuis l'arraisonnement de l'avion de BEN BELLA. On notera aussi au passage la libération d'un certain commandant BEN CHERIF, dont on reparlera plus loin.

De son côté, le FLN n'a libéré personne.

Le 16 avril, on apprendra que six légionnaires (sans doute déserteurs) ont été libérés par le FLN, directement dans leur pays d'origine, afin d'éviter d'avoir à faire avec les autorités françaises.

Il faut ensuite attendre le 24 avril pour récupérer trois militaires français qui sont libérés en Tunisie.

Le 27 avril, on a la surprise d'apprendre que deux militaires français ont été récupérés en Algérie-même (DIDIER et FORTIN).

Puis plus rien...

Remise en cause des Accords

Le FLN commence alors à remettre en cause l'article 11, en laissant entendre, dès le 3 avril, par la bouche du délégué du Croissant Rouge algérien à Genève que le FLN n'entend pas utiliser l'intermédiaire de la Croix Rouge, comme le prévoit l'A.11 des accords, mais préfère se référer à l'Exécutif provisoire.

Après avoir protesté, la France finit par accepter, perdant ainsi le bénéfice de l'arbitrage d'une tierce partie. Le dossier des prisonniers sera donc traité dans le cadre de la Commission Mixte de Cessez-le-feu.

Le FLN présente ensuite diverses arguties pour tenter d'expliquer pourquoi il ne peut fournir de listes de prisonniers :

- Il reconnaît implicitement qu'il n'a pas l'autorité sur les wilayas de l'intérieur, avec lesquelles il prétend ne pas être en liaison pour avoir des informations sur ce dossier. Il oublie au passage les camps du Maroc et de Tunisie où des prisonniers ont été détenus.
- Il met en avant les nombreux prisonniers qu'il a libérés durant la guerre elle-même.
- Enfin il fait preuve d'une mauvaise foi évidente, en prétendant que le gouvernement français a voulu dissimuler ses importantes pertes humaines en faisant croire qu'il y avait des prisonniers... pour ne pas déclarer des morts aux familles.

Enfin, le GPRA a bien du mal, au même moment, à gérer ses dissensions internes, le conflit FLN-ALN, etc... et ne peut donc exercer aucune autorité pour tenter de mettre en œuvre, s'il en avait l'intention, ces fameux accords.

Côté français : ignorance et escamotage

Mais tout ne vient pas du FLN. Les autorités françaises ont bien du mal à gérer un dossier qu'elles ne connaissent pas, ni au niveau des responsables politiques du gouvernement ou de l'Exécutif provisoire, ni au niveau des responsables militaires eux-mêmes.

Il faut attendre le 23 mai 1962 pour que le ministère des armées se décide à nommer un responsable unique, ayant autorité auprès de l'ensemble des services du ministère : ce sera le Cdt LETELLIER qui tentera de rassembler et de coordonner les informations.

Dans le même temps, un débat politique s'engage à l'Assemblée nationale et au Sénat, où ont lieu des batailles de chiffres, qui ne s'appuient jamais sur des listes nominatives, ce qui les rend invérifiables.

On assiste ainsi à une sorte « d'escamotage » d'un certain nombre de disparus dont on décide, purement et simplement qu'ils n'ont pas pu avoir survécu et qu'ils sont donc morts.

Cela permet de diminuer presque de moitié l'effectif concerné et de le réduire à une proportion insignifiante, sauf sur le plan humain.

M. MESSMER pourra ainsi répondre aux questions de M. LAFAY, en mars 1962 :

« Au 1^{er} août 1961, le nombre de militaires français de souche européenne portés disparus en Algérie, depuis 1954, était de 348, chiffre obtenu par addition des états hebdomadaires.

Au 1^{er} janvier 1962, 197 militaires sont encore portés disparus dont une partie seulement se trouve vraisemblablement aux mains de l'adversaire.

Et il justifie cette diminution en l'expliquant :

Le nombre a diminué en fonction des renseignements qui ont permis de préciser le sort de certains de ces militaires et de ne plus les considérer comme disparus.

On aura la preuve de l'énorme erreur d'appréciation ainsi commise lorsqu'on découvrira deux soldats libérés dont personne ne connaissait l'existence (DIDIER et FORTIN, libérés le 27 avril 1962, après 431 jours de captivité dans des grottes en Algérie même, dans la région de Tizi-Ouzou.

Ce sera aussi le cas lorsque les efforts du sénateur LAFFAY permettront d'obtenir la libération du brigadier LANFROY, otage garant de la vie de BEN CHERIF, que l'on avait libéré sans conditions au mois de mars, sans penser à demander l'otage en échange⁴³.

De plus, LANFROY sera libéré avec trois autres soldats⁴⁴, que personne ne réclamait plus et il y avait même parmi eux un dénommé PALISSE, condamné quelques mois plus tôt par contumace pour désertion... et que l'on n'avait jamais considéré comme un disparu ni un prisonnier.

Que seraient-ils devenus sans l'action du sénateur LAFAY ?

Non-respect des Accords d'Evian

Le dossier des prisonniers est ainsi un parfait exemple du non-respect des accords d'Evian par le FLN.

Cette situation a d'ailleurs été actée par le CICR, qui la dénonce dans une déclaration, le 20 avril 1962, en faisant publier un communiqué accusant le G.P.R.A. de ne pas respecter les clauses de l'article 11 des accords d'Evian prévoyant la libération des prisonniers faits au combat détenus par chacune des parties :

43 - BEN CHERIF était un officier français, qui, après avoir égorgé une dizaine de ses tirailleurs, avait rejoint les rangs de l'ALN, où il avait été promu commandant. Capturé un an après sa désertion, il avait été condamné à mort par un tribunal militaire. Son exécution fut annulée lorsque le FLN menaça, en représailles, d'exécuter le brigadier LANFROY, qui était prisonnier. Après le 19 mars, on libéra BEN CHERIF et on oublia de réclamer LANFROY, totalement oublié, après 1039 jours de captivité.

44 - Georges DUPLESSIS – André ROBERT (27 mois de captivité) et Gérard PALISSE (15 mois de captivité)

« Le délai de 20 jours prévu dans cet accord a expiré le 8 avril.

A ce jour, les autorités françaises ont communiqué au C.I.C.R. les noms des sept camps militaires d'internés dans lesquels stationnent les prisonniers faits au combat en Algérie ainsi que des listes nominatives comprenant 3 485 noms.

Le gouvernement français a précisé au C.I.C.R. sa décision de libérer unilatéralement la moitié de ces prisonniers, la libération de l'autre moitié devant intervenir en même temps que celle des prisonniers français détenus par le F.L.N.

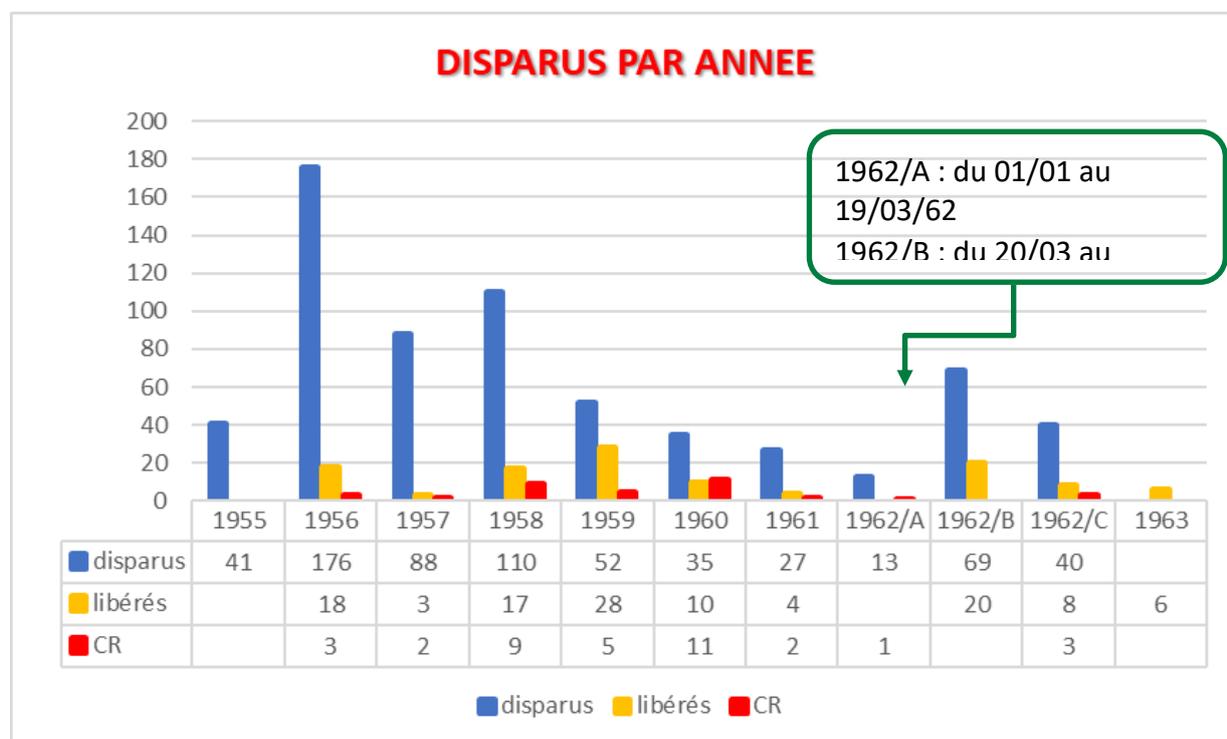
En revanche, aucune communication n'est venue du G.P.R.A., malgré les demandes répétées qu'a faites le C.I.C.R. au sujet des prisonniers tant militaires que civils, détenus par le F.L.N.

Dans ces conditions, le C.I.C.R. regrette de ne pas être en mesure de répondre aux pressantes demandes qu'il reçoit de la part des familles des prisonniers français. » (Paru dans l'Aurore du 20.04.1962 – SHD 1 R41)

Ajoutons que, durant la même période, on commence à subir les enlèvements de personnes, qui n'épargnent pas les militaires et qui viennent ajouter leurs drames à une situation déjà complexe. 109 militaires français disparaîtront ainsi, après le 19 mars, car, en dépit des accords, l'uniforme de l'armée française ne protégeait plus ces militaires⁴⁵.

C'est, là aussi, une autre forme du non-respect des Accords d'Evian, qui vient s'ajouter au contentieux précédent et qui sera démultipliée par la question du traitement des supplétifs de l'armée française.

On notera enfin que malgré ces nombreuses exactions commises à l'égard de membres des forces armées françaises, celles-ci, s'appuyant sur la garantie offerte par les Accords d'Evian, ne donneront aucunes consignes de sécurité ou de précautions aux troupes, qui poursuivirent normalement leurs activités quotidiennes (missions individuelles, déplacements isolés, permissions) qui furent la source de nombreux drames, y compris le 5 juillet 1962, à Oran.



45 - Il faut ajouter à ce nombre environ 150 cas où des militaires français furent appréhendés et portés disparus parfois durant plusieurs semaines, avant leur remise en liberté notamment grâce à l'intervention des commissions mixtes. Le dernier cas aura lieu le 13 juin 1964, deux semaines avant le retrait définit des troupes françaises d'Algérie.

Intervention de Monsieur Jean SEVILLIA

La disproportion du traitement médiatique des disparus de la guerre d'Algérie

Traiter la question de la disproportion du traitement médiatique des disparus de la guerre d'Algérie suppose d'évaluer quantitativement le nombre d'émissions de télévision ou de radio et les articles de presse consacrés respectivement aux personnes disparues du fait de l'action répressive des forces de l'ordre à l'encontre des militants de l'indépendance de l'Algérie et aux personnes disparues de fait de l'action du FLN et de l'ALN.

Effectuer ce travail pour les années immédiates de l'indépendance (1962-1963) nécessiterait une recherche approfondie dans les archives de l'INA ou les collections de journaux déposées à la Bibliothèque nationale, ce qui serait l'œuvre d'une thèse ou d'un master d'histoire. On pourrait aussi chercher les échos rencontrés lors de la parution, en 1986, du livre du capitaine Leclair, *Disparus en Algérie* (éditions Jacques Grancher).

Pour ce qui est de l'audiovisuel, on se souvient du film documentaire de Georges-Marc Benamou et Jean-Charles Deniau, *Oran, le massacre oublié*, diffusé par France 3 en 2019, mais aussi des plus nombreux documentaires réalisés ou coréalisés par Benjamin Stora (*Les Années algériennes*, diffusé sur Antenne 2 en 1991 ; *Algérie, été 1962, l'indépendance aux deux visages*, sur France 5 en 2005 ; *Algérie, notre histoire*, sur Arte en 2011 ; *Guerre d'Algérie, la déchirure*, sur France 2 en 2012 ; *1954, la fin d'un monde*, sur France 5 en 2014), documentaires où l'on dira, par euphémisme, que l'historien Stora ne tient pas la balance égale entre les partisans de l'indépendance et les défenseurs de l'Algérie française.

Dans le cadre de l'intervention à ce colloque, une recherche simple a été effectuée sur des bases de données de la presse écrite quotidienne, et pour la période récente.

1) Recherche globale à partir de deux mots-clés

En effectuant une recherche à partir des mots-clés « guerre d'Algérie » et « disparus », on s'aperçoit que *La Croix* a consacré depuis 2012 un total de 27 articles sur des disparus partisans du FLN (dont 15 articles sur Maurice Audin) et 2 articles sur les Européens disparus (dont un compte rendu du livre de Jean-Jacques Jordi). *Le Monde*, de son côté, a publié depuis 2001 un total de 29 articles sur Maurice Audin, et, depuis 2018, 20 articles sur les Algériens disparus et 6 articles sur les Européens disparus.

2) Comparaison du traitement de déclarations d'Emmanuel Macron

Le 16 octobre 2021, le président de la République, Emmanuel Macron, a fait une déclaration sur la répression par la police de la manifestation organisée par le FLN à Paris le 17 octobre 1961, dénonçant à cette occasion des « crimes inexcusables ».

Ensuite, le 26 janvier 2022, Emmanuel Macron a reçu à l'Élysée un certain nombre d'associations de repliés d'Algérie. Il a alors condamné la fusillade de la rue d'Isly le 26 mars 1962 comme « un massacre impardonnable pour la République » et a évoqué le massacre d'Européens à Oran le 5 juillet 1962 (« Ce massacre doit être regardé en face et reconnu », a-t-il dit).

On trouvera ci-dessous l'examen de la manière dont différents journaux quotidiens ont rendu compte, dans leurs éditions parues autour du 16 octobre 2021 et du 26 janvier 2022, de ces prises de position du chef de l'État.

Le Figaro

- Manifestation FLN du 17 octobre 1961 : page une + 2 pages intérieures, dont interview de Jean-Paul Brunet, l'historien qui a démonté les accusations de Jean-Luc Einaudi
- Fusillade de la rue d'Isly et massacre d'Oran : une demi-page intérieure + interview de Guy Pervillé sur le site du *Figaro*.

La Croix

- Manifestation FLN du 17 octobre 1961 : une demi-page intérieure
- Fusillade de la rue d'Isly et massacre d'Oran : un tiers de page intérieure évoquant exclusivement la rue d'Isly, rien sur Oran

L'Humanité

- Manifestation FLN du 17 octobre 1961 : une page intérieure
- Fusillade de la rue d'Isly et massacre d'Oran : une demi-page intérieure sur la rue d'Isly, rien sur Oran

Libération

- Manifestation FLN du 17 octobre 1961 : la une + 4 pages intérieures
- Fusillade de la rue d'Isly et massacre d'Oran : 8 lignes en bas de page, à l'intérieur, sous le titre : *Macron reconnaît deux « massacres » face aux pieds-noirs* (noter les guillemets entourant le mot massacres)

Le Monde

- Manifestation FLN du 17 octobre 1961 : petit titre en page une + 3 pages intérieures (dont un entretien avec l'historien anticolonialiste Emmanuel Blanchard et un hommage à Jean-Luc Einaudi) + éditorial de dernière page
- Fusillade de la rue d'Isly et massacre d'Oran : un tiers de page intérieure, en bas de page, sous le titre : *Face aux rapatriés d'Algérie, Macron reconnaît les « drames » de 1962* (noter les guillemets entourant le mot drames)

3) Deux articles emblématiques

A) La revue *L'Histoire*, dans son numéro de décembre 2019, a publié sous la signature de Sylvie Thénault, directrice de recherche au CNRS et spécialiste de la guerre d'Algérie, un article intitulé *Les disparus de la guerre d'Algérie*, article qui se veut une synthèse sur tous les disparus de la guerre d'Algérie, quel que soit leur camp.

Cet article se décompose comme suit :

20 lignes sur Maurice Audin,

73 lignes sur les Algériens disparus après leur arrestation par les forces de l'ordre,

6 lignes sur les combattants des maquis FLN qui ont disparu,

7 lignes sur les Algériens disparus en métropole,

14 lignes sur les Européens disparus après avoir été enlevés par le FLN,

11 lignes sur les harkis disparus,

Ce qui donne un total de 106 lignes sur les disparus militants du FLN, et 25 lignes sur les Européens ou harkis disparus.

B) Le journal *Libération*, dans son édition du 4 mai 2021, a consacré une double page aux disparus sous le titre *Guerre d'Algérie : la douloureuse mémoire des disparus*. Dans cet article, il est exclusivement question de disparus algériens.

4) Conclusion

Soixante ans après l'indépendance, les indignations sélectives, les classifications manichéennes et les compassions à éclipses se perpétuent selon qu'il est question de militants de l'indépendance de l'Algérie ou a contrario de défenseurs ou de représentants de l'Algérie française. Y aurait-il de bonnes et de mauvaises victimes ?

Publications : *Les Vérités cachées de la guerre d'Algérie*, Fayard, 2018, réédition revue et augmentée en 2022 dans la collection de poche Tempus (éditions Perrin)

PAROLE AUX TEMOINS

Les parents des personnes enlevées par le FLN en Algérie et portées disparues depuis, n'ont que peu d'occasions de s'exprimer dans la France actuelle.

Nous les interrogeons ici et nous ferons tout pour que leur témoignage soit répandu loin et longtemps.

N'oublions jamais que ces personnes sont frappées d'une triple peine : le deuil d'un proche, la douleur de l'exil, l'indifférence voire le mépris de la France métropolitaine.

Ecoutons-les, soutenons-les !

TEMOINS

Témoignage de Monsieur Joseph BELDA

Enlèvement de Monsieur Joseph BELDA, Agriculteur enlevé le 13 septembre 1962 (père de Joseph Belda)

Né le 1^{er} juillet 1909 à Aïn El Arba (département d'Oran). 53 ans le jour de son enlèvement

- Enlevé et porté disparu le 13 septembre 1962 sur la route entre Oued Sebbah (lieu de sa propriété) et Aïn El Arba (lieu de son domicile) par des membres de l'A.L.N.
- Causes de l'enlèvement :
 - S'accaparer de son véhicule (Citroën DS19 noire)
 - Mais surtout pousser les derniers européens encore présents à fuir définitivement en France, ce qui s'est effectivement produit.Joseph BELDA, adjoint au maire d'Aïn El Arba, n'ayant pas envisagé de rentrer en France avant ou après le 3 juillet 1962, par sa seule présence au village et son influence, avait fait revenir nombre d'européens.
- Etat des recherches effectuées par son fils BELDA Joseph :
 - Auprès des autorités civiles, judiciaires et militaires algériennes. Beaucoup de péripéties pour un résultat négatif.
 - Auprès de la Croix Rouge Internationale dans le cadre de sa mission d'enquête en 1963. Aucune aide de sa part même quand je leur apportais tous les éléments pour récupérer le véhicule ou procéder à l'arrestation des ravisseurs. Réponse de leur part : c'est désormais une affaire algérienne.
 - Auprès des autorités consulaires françaises : Aucune aide de leur part, malgré l'insistance de Paris, le consul me renvoyant aussi vers les autorités algériennes dont les représentants se déplaçaient dans le véhicule de mon père.

Je suis rentré en France en novembre 1964 après avoir épuisé toutes les voies et tous les moyens dans la recherche des restes de mon père.

Témoignage de Madame Hélène HAMON née BETTAN
Enlèvement de Madame Suzanne BETTAN (mère de Hélène HAMON)

Le Jeudi 5 juillet 1962 à ORAN

(Tel que nous l'avons vécu)

Notre famille habitait à Oran entre la cité Protin et la cité Petit, une banlieue pavillonnaire à dix minutes du centre-ville en voiture, entre la cité Petit, les arènes d'Eckmühl et le quartier Choupot. Mes parents étaient fonctionnaires, papa instituteur et maman contrôleur des PTT à la Poste centrale, place de la Bastille. Nous étions 6 à la maison puisque mon frère aîné, âgé de 18 ans était étudiant à Montpellier. J'avais 16 ans, ma sœur et mon frère jumeaux étaient âgés de 9 ans. Ma grand-mère maternelle, sans aucun revenu, vivait avec nous. Maman travaillait en brigade et devait ce jour-là prendre son service à midi.

Toute la matinée, nous avons vu passer des camions chargés d'enfants, de femmes et d'hommes de tous les âges chantant des chants patriotiques et criant des youyous, avec des drapeaux verts et blancs. C'était la fête de l'Indépendance ! Mes parents avaient décidé de rester en Algérie, c'était la terre de leurs ancêtres depuis plusieurs siècles. Algérie Française ou Algérienne ? Ils voulaient attendre, observer l'évolution de la situation et juger. Mes parents n'ont jamais fait de politique, ni participé à aucune manifestation.

Le 5 juillet, papa est en vacances et décide de conduire en voiture maman à la Poste, accompagné des jumeaux. Ils déposent maman et, au retour, rue de Tlemcen, ils sont arrêtés. On les fait descendre de voiture et ils sont mis en joue par des fusils mitrailleurs. ALN, FLN ? Papa qui écrivait et parlait couramment l'arabe, explique la situation et au bout d'une discussion houleuse et beaucoup de frayeur, on les laisse continuer leur chemin. A la maison, nous ne savions pas du tout ce qui se passait en ville.

Maman nous a appelé par téléphone vers 16 h pour nous rassurer et nous a informé de son retour. Monsieur Roger JOURDE, Directeur de la Poste Centrale, qui habitait près de chez nous, lui proposa de la reconduire, ainsi que Monsieur Honoré DAVO, un de leur collègue. **Ils ne sont jamais arrivés...** Par des recoupements et différents rapports ultérieurs, notamment ceux de l'Abbé Lambert, il nous a été dit qu'ils auraient été arrêtés devant le cinéma Rex, rue de Tlemcen, un soldat armé serait monté avec eux dans la 403 sous prétexte de les protéger et les aurait conduits on ne sait où ?

Dès le lendemain, aidé par un voisin, Commissaire de Police (musulman) papa a sillonné toute la ville, questionné, visité les hôpitaux et les morgues.

Rien, aucune trace, disparus...

J'avais 16 ans, papa m'a envoyé rejoindre ma famille en Région Parisienne. Il est resté à Oran avec les jumeaux et ma grand-mère. Pendant un an, il a parcouru l'ORANIE, à la recherche de camps de prisonniers...sans résultat bien sûr.

Découragé et meurtri, il est arrivé en Région Parisienne en août 1963, à Cachan où nous avons habité dans un HLM. Papa âgé de 53 ans a été mis à la retraite. Il a continué ses recherches et obtenu « **un jugement déclaratif de décès** » **pour maman en 1965**. Elle avait 50 ans, c'était une bonne mère de famille et une belle femme.

Témoignage de Madame Michèle LAVALLÉE **Enlèvement de Monsieur Paul LAVALLÉE, (père de Madame LAVALLÉE)**

Mon père a été enlevé sur la route départementale numéro 11, près du pont de l'Harrach, entre Rovigo et Crescia, le lundi 25 juin 1962 à 12 h 40, le jour de ses 51 ans : il venait de donner un cours d'aviculture au centre professionnel rural de Rovigo. Très vite ma mère fut prévenue par les amis kabyles de mon père, qui enquêtaient sur place ; Il avait été enlevé avec un autre fonctionnaire M. Di Meglio et un jeune moniteur musulman qui avait essayé de négocier avec les ravisseurs. On avait retrouvé sa voiture vide, son collaborateur et lui avaient disparu ; Tout de suite nous avons pensé à un rapt crapuleux, car il ne militait pas du tout pour l'OAS, au contraire ! Il était respecté par tous et surtout par la communauté arabe et kabyle, dont il était très proche, comme responsable des services vétérinaires en Kabylie.

En fait, nous l'avons su plus tard, mon père a été enlevé par des soldats du FLN de la willaya IV, parce qu'il était encore l'un des rares Européens à circuler pour son travail et que le FLN s'en prenait aux derniers Européens restant en Algérie. Le préfet de police avait été alerté par les services vétérinaires le 26 juin ainsi que l'état-major d'Alger et l'ambassadeur de France en Algérie. Mais ils ne pouvaient rien faire car l'Algérie n'était plus contrôlée ou dirigée depuis les accords d'Evian, ni par les Français, ni par les Algériens : nous étions à une semaine de l'indépendance.

Nous étions désespérés et ne savions plus à quelle porte frapper. Mon frère voulait retourner en Algérie pour rechercher mon père. Ma mère et moi l'avons dissuadé. Les préfets étaient partis, la police avait plié bagage. Les gendarmes, craignant des représailles, circulaient en arborant le drapeau algérien. Les services publics étaient démantelés. Il n'y avait quasiment plus de fonctionnaires. Chaque famille utilisait les moyens dont elle disposait pour engager une recherche. On apprit qu'entre l'Arba et Rovigo, à Roumili se trouvait un camp où le FLN gardait des personnes enlevées à Alger ou dans la région. Certaines étaient torturées ou tuées, d'autres en ressortaient sans aucun mal, et sans savoir pourquoi elles étaient soumises à un régime plutôt qu'un autre.

Le gouvernement français le savait mais n'a rien fait. La presse le savait mais n'a pas dénoncé. Nous avons écrit au ministre des affaires étrangères, Louis de Broglie, qui nous a répondu que ce n'était pas le moment, et qu'en raison des accords d'Évian et des intérêts qu'il y avait encore à discuter entre la France et l'Algérie, il n'était pas opportun de soulever pour le moment, le problème des enlèvements d'Européens en Algérie. Les services vétérinaires d'Alger et de Tizi Ouzou, dont dépendait mon père, tous ses amis kabyles et arabes se sont démenés pour faire des recherches et nous tenir au courant au fur et à mesure.

Comme dans toutes les disparitions, nous avons été trimballés de rumeurs en faux espoirs, de certitudes en abandon. Au début on nous disait que mon père avait été enlevé car il était vétérinaire et comme tous les vétérinaires, médecins, pharmaciens étaient partis, le FLN le ménageait et en prenait soin car ils avaient besoin de professionnels de santé. D'autres sources, bien plus tard, nous ont assurés que mon père avait été déplacé avec d'autres Européens enlevés, de camps en camps à partir du camp de l'Arba, pour atterrir dans la région de M'Sila, dans le Sud, aux portes du désert. C'est dans ces camps qu'il aurait été torturé puis égorgé et enfin jeté dans un charnier. En vérité, nous sommes restés dans l'incertitude de sa mort jusqu'à maintenant, c'est-à-dire pendant plus de 55 ans...Il aurait dépassé les 100 ans actuellement et nous pouvons enfin faire notre deuil. Ma mère s'est laissée mourir à 78 ans pour le rejoindre, sans avoir eu la moindre information officielle, le moindre soutien des autorités françaises, ni la moindre empathie de l'administration, des gouvernements successifs ou des médias. Heureusement il y avait les associations.

Moi j'avais 21 ans le jour de sa disparition et nous étions déjà parties en France, ma mère, ma petite sœur et moi, 10 jours auparavant, n'emportant qu'une valise. Mon père devait nous suivre en aout, date de ses congés.

Témoignage Madame Michèle PRUDHON **Enlèvement de Monsieur René Claude PRUDHON (père de Michèle PRUDHON)**

Moi, Michèle Prudhon, âgée de 24 ans, je tiens à témoigner en mon nom, et au nom de ma mère : Madame Georgette Prudhon-Ward, (décédée depuis), sur l'enlèvement de mon père, René-Claude Prudhon, directeur technique à l'usine bastos ; survenu le 25 Juillet 1962, sur la route de Guyotville,

Venant du club des pins, (là ou, ils séjournèrent tous les deux, pour l'été, vers Alger)

Ce jour-là, sa secrétaire, ne le voyant pas arrivé à son bureau, téléphona, immédiatement à ma mère.

En fonction de l'atmosphère et des événements qui régnaient à ce moment-là, ma mère comprit très vite....

Malheureusement, étant mutée, à l'ORTF, à Paris, mon père, m'avait mis, un mois avant dans un avion pour Paris, donc, ce jour du 25 Juillet, je n'étais pas à ses côtés...

Mes mots, ne seront pas suffisamment forts, pour décrire sa douleur, son angoisse et la panique qui l'ont saisie à ce moment-là, (elle me l'a raconté brièvement des années plus tard).

Ce même jour, à Paris, je recevais en même temps, un coup de téléphone d'Alger, m'annonçant, l'horrible nouvelle, et une lettre de mon père, tendre, paisible, me décrivant, les événements d'Alger ! Datés du 24 Juillet 1962 ! Veille de son enlèvement.

A partir de cette maudite date, ma mère, soutenue par un entourage très proche, et affectueux, (encore à Alger), malgré son désespoir, fit face.

J'étais très proche de mon père, famille très unie, j'ai pu comprendre et ressentir, ce que devait endurer ma mère.

Aussi, avec beaucoup de courage, et aidée par son entourage, elle entreprit toutes les démarches possibles et imaginables, enquêtes à l'appui. Pour essayer de surmonter son chagrin, et que les journées paraissent, moins longues, elle a travaillé, dans une détresse totale, une dépression profonde, et la peur, car elle se sentait menacée, et suivie.

Commissariat de Police, consulat de France, personne ne l'a secourue, ni aidée, malgré sa demande.

Aussi, elle s'est dirigée, vers le consulat d'Angleterre, (étant, anglaise par son père, Mr Ward)

Qui, aussi tôt l'a mise sous protection. Pendant un an et demi, elle a vécu, ainsi, à Alger.

Mon père, étant, « une personnalité » d'Alger, civile et militaire ; elle gardait un tout petit espoir, qu'à travers, toutes les enquêtes, qui ont été diligentées, à l'époque, Croix-Rouge, Mr le Ministre, Terrenoire, Bastos etc..., elle aurait, ainsi que moi, le droit de « savoir », assez rapidement.

Il n'en fut rien.

Je pense, aussi, à toutes les familles de disparus, dans le même cas, qui réclament, elles, aussi, le « le droit de savoir ».

Au bout d'un an et demi, elle s'est résignée, à rentrer en France. Elle ne s'est jamais remise de cette tragédie, moi, non plus d'ailleurs.

Elle s'est repliée à Nice, et avec le courage, qui l'a toujours caractérisé, elle a essayé, d'exister un peu. Elle ne s'est jamais remariée, fidèle, au souvenir de son mari. Elle a vécu, avec sa dépression, et « Alzheimer », l'a rejointe tout doucement.

Aujourd'hui, je remercie, le GRFDA, et sa présidente, Mme Colette DUCOS-ADER, et la MAFA, et son président, Mr Jean- Félix VALLAT, pour le soutien, que ces 2 associations, apportent, à « la communauté pied-noir », sans oublier, « Mme Monique CHAVRONDIER ». Merci aussi, à eux, pour le Mémorial du quai Branly, ou, les noms des victimes, ainsi que René-Claude Prudhon, sont inscrites, à jamais.

Témoignage de Monsieur Bertrand ROQUEBERT, petit fils des époux JORDAN fondateur de L'ASFED (association des familles et enfants de disparus). Leur fils **Camille JORDAN** enlevé porté disparu. Bertrand ROQUEBERT donne lecture de la lettre adressée à Monsieur le Président de la République.

Paris, le 26 janvier 2022

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'affaire Audin, ce jeune mathématicien disparu après avoir été arrêté par les forces de l'ordre, à Alger en juin 1957, vous avez autorisé l'ouverture de certaines archives. Un historien qui s'occupe de cette affaire singulière des disparus d'Algérie est allé les consulter.

L'étude du dossier de notre oncle, Camille JORDAN, disparu le 12 juin 1962 à Alger, montre que contrairement à ce que notre grand-mère a toujours pensé, il a été interrogé et assassiné quatre jours après son enlèvement. Il a été enterré dans une fosse commune d'un des cimetières d'Alger.

J'ai l'honneur de vous demander respectueusement de bien vouloir parcourir le texte suivant qui raconte l'histoire de notre famille.

Un deuil impossible

Quand l'histoire personnelle se percute avec l'Histoire avec un grand H

Nous sommes en juin 1962. Madame JORDAN est informée le 14 juin que l'on n'a plus de nouvelles de son fils Camille depuis deux jours. Camille n'appartenait pas à la communauté française d'Algérie. Il avait 32 ans, était ingénieur des Travaux Publics diplômé d'une grande école et travaillait comme expatrié dans une entreprise de génie civil.

Il a été enlevé par ce qu'on appelait à l'époque « une bande incontrôlée », mais qui relevait en fait d'une stratégie délibérée du FLN visant à faire régner la terreur parmi les Européens d'Algérie, afin de les faire partir. « La valise, ou le cercueil ». A partir du 17 Avril 1962, une vague d'enlèvements se déclenche en Oranie, dans la Mitidja et la ville d'Alger. Une cinquantaine par jours, en juin 1962, rien qu'à Alger. On estime à environ 1300 personnes d'origine européenne enlevées entre le 19 Mars et la fin de l'année 1962 (Jean-Jacques JORDI. Un silence d'état. Les disparus civils européens de la guerre d'Algérie, Soteca, 2011)

Madame JORDAN part le 15 Juin à Alger pour tenter de retrouver son fils. Les démarches se succèdent auprès des autorités françaises (l'armée est encore présente), auprès des autorités ecclésiastiques, auprès du FLN. Elle se heurte à un mur de silence et d'indifférence. Bientôt, on lui fait comprendre que son insistance à vouloir des nouvelles de son fils devient gênante, et même dangereuse pour la sécurité de son fils.

Début Juillet 1962, Madame JORDAN repart en France, d'où elle multipliera pendant plus de trente ans les démarches pour retrouver son fils. Elle se heurtera à l'indifférence de la population française, au déni des autorités françaises, qui n'auront de cesse de dire qu'il n'y avait pas de problèmes de disparus en Algérie.

Le CICR (Comité International de la Croix Rouge) a conclu, au terme d'une enquête menée en Algérie, pour nombre de cas, qu'il n'y avait pas de traces constatées de décès.

S'il n'y avait pas de traces constatées de décès, c'est donc que la personne était vivante. Et on ne peut porter le deuil de quelqu'un qui est vivant. Madame JORDAN va s'attacher alors à rechercher tous les indices possibles, interprétant toutes les rumeurs qui pouvaient circuler, pour attester de la survie de son fils. « On aurait vu des camps de prisonniers dans le Sud algérien, on exploiterait ses capacités d'ingénieur pour reconstruire le pays... ».

Convaincue de la survie de son fils et de son retour prochain en France, elle modifiera ainsi son testament en 1979 : « Puisqu'il est évident maintenant que Camille va bientôt rentrer... ».

Pendant les dernières années de sa vie, Madame JORDAN va poursuivre les démarches, les recherches en s'occupant activement de l'ASFED (Association pour la Sauvegarde des Familles et Enfants de Disparus) qu'elle avait fondée. Elle n'aura de cesse que la question des disparus en Algérie soit reconnue par les politiques et par l'Histoire. Dans ce sens, son combat, finalement, n'aura pas été vain. Puisque depuis les années 2000, les travaux des historiens mentionnent la question des victimes civiles et des disparus en Algérie à cette époque, ainsi que le massacre des Harkis.

Le seul souvenir de Camille JORDAN figure sur la pierre tombale de Madame JORDAN sur laquelle est inscrit à un angle : A la mémoire de mon fils Camille. 1930, sans année de décès. Suivi d'une citation du Psaume 126-5 : « Ceux qui sèment dans les larmes moissonnent en chantant ».

Face à la disparition de son fils, Madame JORDAN n'a pas pu bénéficier de l'aide des groupes qui peuvent manifester leur solidarité et leur soutien lors d'un décès :

Les autorités administratives, politiques, militaires, ont toujours nié le problème des disparus en Algérie, surtout dans les premières années. Il ne fallait pas rajouter du désordre à une période déjà difficile. Ce n'est qu'en 2002, donc une dizaine d'années après la mort de Madame JORDAN, et quarante ans après ces événements tragiques, qu'a été inauguré le Mémorial du Quai Branly, à Paris, par le Président de la République en mémoire des victimes militaires et civiles de la guerre d'Algérie, et des combats de la Tunisie et du Maroc. Il existe une plaque sur laquelle est inscrit :

« La Nation associe les personnes disparues et les populations civiles victimes de massacres ou d'exactions commis durant la guerre d'Algérie et après le 19 mars 1962 en violation des accords d'Évian, ainsi que les victimes civiles des combats du Maroc et de Tunisie, à l'hommage rendu aux combattants morts pour la France en Afrique du Nord ».

Le groupe familial dans son ensemble, ne comprenait pas que, même des années après, Madame JORDAN s'obstinait à penser que son fils était toujours vivant, alors qu'aucune trace de vie

crédible n'avait surgie, ni aucune trace de décès d'ailleurs. Le groupe exerce en général une fonction de protection, qui, dans ce cas-là, n'a pas eu lieu. Il n'y a pas eu de gestes symboliques (messe, célébration civile, cérémonie du souvenir...) susceptibles de faire partager la douleur de cette disparition.

Notre grand père, officier de la Légion d'honneur, avait servi la France pendant les deux guerres mondiales. Il s'est laissé mourir de tristesse en 1967 en disant qu'il avait honte d'être français.

Notre tante Monique faisait de son côté des recherches dérangeaient. Elle a été tuée par une voiture en faisant un jogging au bois de Boulogne un dimanche matin.

Nous sommes maintenant près de 60 ans après les faits. Avec ces archives de l'Armée Française enfin ouvertes, on se dit : quel gâchis. Que de douleurs, d'années d'errance auraient pu être évitées, si cette vérité, si terrible soit-elle, avait été établie au grand jour.

Mais la Raison d'Etat est toujours plus forte que les situations humaines individuelles. Il ne pouvait être admis publiquement que des exactions avaient été commises sur le territoire algérien après la signature des Accords d'Evian, au vu et au su de l'Armée Française, et que celle-ci n'était pas intervenue. La France n'ayant pas su protéger ses ressortissants, cela aurait été une tâche pour ses dirigeants.

On se prend à rêver maintenant que bientôt on pourra identifier les restes de Camille JORDAN dans ce cimetière d'Alger, les rapatrier sur les terres de ses ancêtres, mettant fin ainsi un terme à une histoire de 60 ans.

Pour nous, les petits enfants, c'est un devoir moral impérieux de faire le maximum pour que ses cendres reposent pour l'éternité à côté de celles de ses parents.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Marie Cécile PAUL, Bertrand, Nicolas, Marc et François ROQUEBERT

Témoignage de Monsieur Henri SINTES Enlèvement de Monsieur Roger SINTES (père de Henri SINTES)

Notre famille habitait à Diar-Es-Saada, une cité sur les « Hauts d'Alger » au quartier de Belcourt – Clos Salembier, et mon père, Roger SINTES y était instituteur, bien connu de la population des lieux, depuis les années 1956. Début 1962, la situation s'est dégradée dans le quartier : la cité se trouvait enclavée avec l'action des activités entre FLN et OAS et de surcroît celle des Barbouzes de l'hôtel Radjah.

Après les « Accords d'Evian », les actions terroristes sont devenues insupportables. La cité a dû se vider de ses habitants européens en quelques jours.

Notre famille s'est repliée dans le centre d'Alger, en abandonnant tout ce qu'elle possédait... Nous étions propriétaires de l'appartement (acheté neuf vers 1956) de Diar-Es-Saada, ainsi que d'une

villa sur les hauts d'Alger, reçue en héritage et qui était louée à un médecin. Quand ce dernier est parti, la maison, comme l'appartement, ont été occupés illégalement, tous deux environ un mois avant l'indépendance.

Quand il y a eu les Accords à Alger entre l'OAS et le FLN (Accords Susini - Mostefaï) mon père a pensé pouvoir récupérer certaines archives et a contacté le responsable FLN du quartier qui lui a donné accord pour cette récupération et fixé rendez-vous.

Mon père y était allé, confiant et a disparu. La gendarmerie nous a indiqué que le responsable local FLN avait reconnu avoir fixé ce rendez-vous mais que mon père ne s'y serait pas rendu ! Selon les autorités Franco-Algériennes il aurait donc disparu sur le trajet !

Quant aux recherches, ma mère a contacté bien sûr d'abord la gendarmerie, qui, par téléphone, nous a dit avoir contacté le responsable FLN de Clos Salembier, qui a reconnu la convocation concernant mon père, mais affirmé ne pas l'avoir vu au rendez-vous.

D'où la thèse (reprise par l'ONAC), d'une disparition "sur le trajet", ce qui est contraire aux conclusions de l'enquête de la C.R.I., selon laquelle des riverains de la cité ont affirmé être certains de son décès, l'un d'eux indiquant même avoir vu son corps sur la plage dite "des Sablettes, qui est dans le prolongement du "Jardin d'Essai", en contrebas du téléphérique partant de Clos Salembier (Diar-El-Maçoul), noms des témoins occultés (caviardés) sur le document du C.R.I (croix Rouge internationale) après sa réception par le ministère des affaires étrangères). Puis ma mère a informé l'ambassade de France, qui a enregistré la plainte, et tenté de faire des recherches sur lesquelles je n'ai pas de détails, et nous avons quitté Alger à la fin de l'automne 62, pour Paris.

Je cite les termes de l'O.N.A.C., qui déclare mon père « mort pour la France » en avril 2010. « En effet l'enlèvement et la disparition dont a été victime Monsieur Roger SINTES, instituteur, le 23 juin 1962 entre son domicile ... et l'arrêt de bus de Diar – Es – Saada suite à une convocation du responsable FLN du Clos-Salembier à Alger constitue une suite directe de faits de guerre ». Etonnant : l'Administration Française saurait donc que l'enlèvement s'est produit durant le trajet !!!

Puis, je questionne l'O.N.A.C. sur ce fait nouveau, et elle me renvoie vers le Ministre des Affaires Etrangères, dont le seul document sur les circonstances de l'enlèvement, sont le rapport de la Croix Rouge de 1963, selon lequel des témoins du voisinage sont formels mon père a disparu sur place arrivé à destination et pas « durant le trajet ».

Ainsi donc, l'administration française a menti.

Elle nous a d'ailleurs fort mal accueillis. En attendant le jugement de décès de 1964 permettant à ma mère d'accéder à une pension de réversion, il a fallu survivre. Le dernier-né de la famille est né le 14 juillet 1962, 3 semaines après la disparition de mon père et entre-temps il a fallu survivre. Ma mère et ses 4 enfants (dont un nouveau-né), a eu accès au seul centre d'hébergement gratuit de l'époque : une ancienne halle désaffectée rue Coypel près de l'avenue des Gobelins à Paris XIIIème, dont on a évacué les clochards pour y loger les « rapatriés ». Dans cet hiver 1962 / 1963, très rigoureux, les verrières brisées de cet asile ne protégeaient pas du froid. On y installa d'énormes poêles à charbon, gérés par ce que la Croix Rouge appelait les « hommes de peine » : des droits communs qui ainsi se procuraient quelque pécule et dont certains nous prenaient en pitié.

Cette bâtisse immonde n'existe plus. Elle a été rasée après la fermeture de ce centre et actuellement s'y dresse le commissariat central du XIIIe arrondissement.

Pendant cette période difficile nous n'avons pas eu l'aide du « Secours Populaire » qui ne considérait pas, sans doute que les « pied-noir » faisaient partie du « Peuple Républicain ». C'est

le Secours Catholique qui a fait obtenir à ma mère et ses 4 enfants, dont un nourrisson une HLM à Blois en 1963. Concernant mes frères, le bilan est lourd : l'aîné qui avait 16 ans lors de la disparition de mon père, a perdu pied assez vite, de « petits boulots en petits boulots », il s'est déconnecté de la vie scolaire puis professionnelle. Il est aujourd'hui en EHPAD et je viens d'obtenir « l'habilitation familiale » pour gérer cela comme je le puis. (Je suis le second frère de la famille). Le troisième n'a jamais pu raccrocher aux études : il a montré très vite des problèmes d'adaptation, il a essayé de faire carrière dans l'armée, et après 3 ans dans la Marine il s'est engagé dans la Légion, dont il a été réformé peu de temps avant la fin de son engagement et en dépit de son certificat de bonne conduite.

Le dernier-né, scolarisé a subi un choc entre notre situation familiale et le spectacle, je pense qu'en donnait notre société. Il s'est replié sur lui-même durant l'adolescence, il est devenu autiste, et je suis devenu son tuteur.

Quant à moi, à 73 ans, je peux encore témoigner et je le fais donc !

Quand mon père a disparu j'avais terminé les études primaires et j'ai pu supporter l'absence de scolarité de presque 2 ans qui s'en est suivie. J'ai pu me raccrocher aux branches.

Quel veinard je suis !

INTERVENTION de Madame Marion TROUSSELARD

DISPARITIONS / ENLÈVEMENTS & SOUFFRANCES PSYCHIQUES : Une approche par les neurosciences

Les enlèvements et disparitions pendant la guerre d'Algérie cristallisent au minimum trois types d'agression pour la psychè des familles et des proches. Chacune de ces agressions sollicitent des mécanismes d'adaptation différents qui conditionnent différentes souffrances qui s'entrecroisent. Nous nous attachons dans cette présentation à présenter ces différents mécanismes pour ouvrir les échanges aux possibilités d'actions à visée individuelle et/ou collective qu'il est possible de mettre en place pour soutenir les familles et les proches des disparus/enlevés dans le faire face à cette réalité.

Le cadre théorique général dans lequel s'inscrit cette contribution est celui de l'énaction⁴⁶ qui postule que l'organisme modifie la représentation qu'il a du monde à mesure où il agit dans le monde. Il pose la question de la représentation que l'homme a de son environnement interne et externe. La notion de représentation implique de considérer comment le monde s'engramme au quotidien dans le cerveau et plus largement dans le corps et quels sont les mécanismes de neuroplasticité qui rendent compte de comment l'expérience, quelle que soit sa valence et son intensité, modifie le cerveau à chaque instant. Dans cette conception, l'action incarnée et la mémorisation de l'action sont indissociables. L'environnement dont le sujet a l'habitude, et au sein duquel il développe des mécanismes d'adaptation, est celui avec lequel il interagit instant après instant. Cette approche pose l'expérience vécue au centre de la relation entre l'homme et son environnement comme acteur de l'adaptation et l'expérience d'agressions répétées comme susceptible de dépasser les processus d'adaptation disponibles.

Premièrement, force est de constater que la disparition/enlèvement dans le cadre de la guerre d'Algérie est un évènement porteur de risque traumatique. Le Trouble de Stress Post-Traumatique (TSPT) est une maladie psychiatrique chronique sévère qui peut se développer après une exposition directe, voire indirecte, à des évènements traumatisants menaçant la vie ou l'intégrité physique de soi-même ou d'une personne proche. La violence interpersonnelle, le viol, les situations de combat militaire, les accidents, les catastrophes naturelles, les attentats terroristes sont pourvoyeurs de TSPT. La prévalence du TSPT sur une vie entière serait de 7,8 %⁴⁷. Si la pathologie traumatique est actuellement bien reconnue et décrite⁴⁸, il n'en demeure pas moins qu'elle est souvent sous-diagnostiquée et que de nombreuses personnes, qui en souffrent, ne sont pas prises en charge de façon adéquate. Il existe, dans le TSPT, une importante réorganisation du fonctionnement autour de l'évènement fondant le traumatisme psychique qui aboutit in fine à : a) une détection plus rapide des signaux liés au trauma, b) une majoration de leur signification émotionnelle relativement à l'émotion de peur (conditionnement émotionnel), et c) un ancrage très fort du contexte initial (conditionnement contextuel). D'un point de vue évolutionniste, cependant, ce mode de fonctionnement optimise les chances de survie puisqu'il permet une mémorisation/ apprentissage d'un risque, via l'émotion de peur, par une confrontation unique à un stressor contexte dépendant (contexte précis de survenue du stress), au risque d'une pérennisation de l'expression de ce double conditionnement.

Le patient souffrant de TSPT suite à une confrontation à une peur intense se caractérise donc par une réorganisation cérébrale qui modifie sa perception de son environnement et des autres conduisant à concevoir que le monde est dangereux en permanence. Le cerveau a ajusté sa vision

46 Francisco Varela, Evan Thompson et Eleanor Rosch, *The Embodied Mind: Cognitive Science and Human Experience*, 1991, MIT Press (trad. en français par Véronique Havelange : *L'Inscription corporelle de l'esprit : sciences cognitives et expérience humaine*, Seuil, Paris, 1996).

47 Kessler RC, Sonnega A, Bromet E, Hughes M, Nelson CB. Posttraumatic stress disorder in the National Comorbidity Survey. *Arch Gen Psychiatry*. 1995;52(12):1048–1060.
Kilpatrick DG, Resnick HS, Milanak ME, Miller MW, Keyes KM, Friedman MJ. National Estimates of Exposure to Traumatic Events and PTSD Prevalence Using DSM-IV and DSM-5 Criteria: DSM-5 PTSD Prevalence. *J Trauma Stress*. 2013 Oct;26(5):537–47.

48 American Psychiatric Association. *Diagnostic and statistical manual of mental disorder (5th ed.)* Version française. Washington DC: Elsevier; 2013.

du monde sur cet apriori mémorisé que l'environnement est une menace. Il en découle un état d'hypervigilance qui sursollicite le fonctionnement psychologique, cognitif et biologique et favorise le risque d'émergence de comorbidités et de difficultés d'inscription socio-professionnelle.

Au-delà du risque de souffrances dans le champ du traumatisme, le vécu de l'individu face à la disparition/enlèvement d'un membre de sa famille ou d'un proche est en quête d'informations. Les brides d'informations s'accumulent les unes aux autres au fil des évolutions et des involutions des recherches. L'espoir fait souvent place à la peur, à la tristesse et au pessimisme. A cet égard, il existe d'autres situations d'insécurité chronique que les situations de guerre et que la psychologie clinique connaît bien. Ce sont particulièrement la situation des réfugiés, des migrants ou des enfants placés et plus récemment celle de la crise sanitaire de la COVID-19. On peut proposer que vivre une disparition/enlèvement est une situation extrême subie (SES), en considérant la SES comme un ensemble d'événements qui plongent des personnes ordinaires dans des conditions radicalement différentes de celles de leur vie habituelle. Bettelheim (1979)⁴⁹ a utilisé ce terme de « situation extrême » pour désigner l'expérience des prisonniers dans les camps nazis. Un individu se trouve dans une situation extrême quand il est brutalement catapulté dans un ensemble de conditions de vie où ses valeurs et ses mécanismes d'adaptation habituels ne fonctionnent plus. La SES bouleverse la vie en ce qu'elle nous dépouille de tout notre système défensif et qu'il nous faut nous faut trouver/développer de nouvelles stratégies, valeurs, ressources pour vivre avec ce qu'exige la nouvelle situation. Ce qui est d'autant plus difficile que la situation est incertaine, voire imprévisible comme dans le cas où l'on est en quête d'information pour retrouver son proche disparu/enlevé. Le point important est que le cerveau humain n'est pas fait pour gérer l'incertitude. L'intolérance à l'incertitude est définie comme « l'incapacité d'un individu à supporter la réaction aversive déclenchée par le manque d'informations importantes, clés ou suffisantes, et soutenue par le sentiment d'incertitude ». (Carleton, 2016)⁵⁰. C'est bien une des dimensions qui caractérise l'extrême subi que cette peur de l'inconnu (fear of the unknown ; Carleton 2016) auquel il convient de faire face quand la situation est aussi incertaine que que l'on vit lorsque que l'on cherche un disparu/enlevé. Il existe une large congruence des travaux indiquant à quel point la peur de l'inconnue est aversive, plus encore peut être que la peur de la mort ou de la douleur (Carleton, 2016)⁵⁰. Joshi et Schultz (2011) la considèrent même comme la plus ancienne et la plus forte émotion de l'humanité, tant ses pouvoirs pathogènes et destructeurs sont importants et attestés par la littérature (Bach et Dolan, 2012 ; Jackson et al., 2015)⁵¹. Pour faire avec cette inadaptation à faire avec l'incertain, voire l'inconnu de l'absence d'information, le cerveau humain réalise en permanence des prédictions pour rendre le monde contrôlable. Cependant, toute erreur de prédiction constitue un conflit qui active les voies du stress pour le résoudre. Il est licite dans la situation de successions de vécus d'espoirs et de désillusions de considérer qu'il existe une répétition d'erreurs de prédictions (espoirs déçus par l'attente ou l'absence de réponse, désillusions éteintes par de nouvelles informations). Si cette répétition de stressors n'est pas forcément consciente, elle fait le lit de nombreuses maladies somatiques pour lesquelles le stress, s'il n'est causal, est au minimum permissif.

Ainsi, chaque confrontation avec ses réussites et ses échecs de prédiction va modifier le fonctionnement de l'individu et peser sur la manière dont sera affronté la prédiction suivante et la confrontation suivante à une erreur de prédiction (déception). Intégrée dans le temps, cette évolution dynamique de l'interaction entre l'individu et le monde finit par dégrader l'état de santé.

49 Bettelheim, B. (1979). *Surviving and other essays*. New York: A. Knopf.

50 Carleton, R. N. (2016). Into the Unknown: a review and synthesis of contemporary models involving uncertainty. *Journal of Anxiety Disorders*, 39, 30–43. <http://dx.doi.org/10.1016/j.janxdis.2016.02.007> Carleton,

51 Bach, D. R., & Dolan, R. J. (2012). Knowing how much you don't know: a neural organization of uncertainty estimates. *Nature Reviews. Neuroscience*, 13, 572–586.

<http://dx.doi.org/10.1038/nrn3289> Balderston

Jackson, F., Nelson, B. D., & Proudfoot, G. H. (2015). In an uncertain world, errors are more aversive: evidence from the error-related negativity. *Emotion*, 15, 12–16. <http://dx.doi.org/10.1037/emo0000020>

Enfin, certaines réponses/actions ou non-réponses/non-actions dans la recherche d'information pour retrouver le disparu/enlevé constituent des stressors moraux. Ces stressors concernent de nombreuses situations qui placent le proche du disparu/enlevé face à des dilemmes de valeurs ou des dilemmes éthiques. En effet, la décision que prend un individu face à ce défi éthique se place sur un continuum entre deux pôles : être en accord avec soi (« j'aurai dû faire ») vs. en accord avec le contexte environnemental (« il fallait que je fasse »), la convergence des deux ne posant évidemment pas de défi en termes de conflit intérieur. Il se dégage un compromis dont l'ajustement peut-être plus orienté vers le contexte ou vers soi. De cet ajustement découle l'acceptabilité toujours imparfaite d'une action compte tenu du degré de liberté laissé par l'environnement. Ainsi, les comportements que je suis le plus enclin à effectuer ont pour caractéristique psychologique de se dérouler dans un contexte de paisibilité intérieure, justement parce que mon comportement est en accord avec ce que je suis. Bien se comporter pour un individu consiste donc à la fois à respecter son statut, sa famille, son institution, sa société, mais aussi à agir en conformité avec « lui-même », autrement dit les valeurs qui le structurent. Dans le cas des conflits, cette paisibilité est compromise du fait d'une alternative insatisfaisante ou d'une pression excessive de l'environnement m'empêchant de me comporter conformément à mon habitude, aux valeurs qui me constituent. Mon comportement ne reflète alors pas ce que je souhaitais faire, mais ce que je peux/dois faire. La mise en œuvre du jugement déclaratif de décès apparaît dans ce cadre comme un exemple générique des situations de conflits moraux pour les familles de disparus/enlevé. Comment choisir entre une nécessité de pouvoir bénéficier d'aides de l'état facilitant la vie quotidienne de la famille et l'impossibilité de considérer un disparu/enlevé, que l'on soit de sa famille ou proche, comme mort sans élément de preuve ? Quels compromis doit-on faire entre ses valeurs personnelles pour obtenir des informations ?

Ainsi en est-il de nombreuses situations qui ont contraint les familles et proches des disparus/enlevés à choisir entre des alternatives qui ont pu mettre en difficulté leur éthique de comportement sans qu'un évitement soit possible. « Que faire sans pour autant cesser d'être digne de soi ? ». L'action du membre de la famille ou du proche est ainsi prisonnière des contraintes individuelles (ce que l'individu peut faire), sociales (ce que la société exige de lui) et contextuelles (ce que l'environnement lui permet de faire). En d'autres termes, quel est la marge d'action d'un individu confronté à ce contexte avec les limitations de son environnement ? Une répétition de la confrontation à ces conflits génère des agressions quotidiennes du cadre de référence personnel. Ce contexte de souffrances morales répétées induit à plus ou moins long terme des réactions physiologique, comportementale, émotionnelle et cognitive susceptibles d'induire une blessure morale. Cette dimension pèse de tout son poids traumatique sur la psyché des familles et proches des disparus.

Une des questions qui se pose, indépendamment de la nature des actions de soutien à mettre en place, est celle de permettre les conditions qui autorise un avenir au minimum acceptable pour les familles et proches des disparus/enlevés de la guerre d'Algérie. Force est de constater que l'ensemble des agressions présentées ont mis à mal l'inscription de ces familles et proches dans leur identité, leur environnement et leur société. Ces agressions sont susceptibles d'avoir généré des dérégulations de nombreux mécanismes cérébraux qui soutiennent la prosocialité. Or la prosocialité joue un rôle princeps de la vie de chacun. La prosocialité concerne les actes dont bénéficie autrui mais aussi les règles morales, les normes et les intentions relatives aux comportements sociaux et donc à des interactions protectrices. La prosocialité peut prendre plusieurs formes parmi lesquelles l'altruisme, la coopération et la confiance. Aussi, la prosocialité est un prérequis à toute acceptation d'une action de soutien envers soi-même. Il convient alors de se questionner sur comment permettre aux familles/proches des disparus/enlevés de restaurer une confiance en soi, envers la société et envers l'environnement. Cette condition est indispensable à la mise en œuvre de toute action visant à prendre soin, à épauler et à aider.

En corollaire, se pose la question de réfléchir aux actes sociétaux et institutionnels à faire et à ne pas faire pour ne pas ajouter à la souffrance des confrontations qu'engendrent les situations de

disparition/enlèvement en période de guerre comme de conflits. Ce minimum est le gage d'une acceptation des actions de soutien, dont les modalités sont nombreuses allant du champ de la consolation à des actions de prise en charge médicale.



DISPARITIONS / ENLEVEMENTS & SOUFFRANCES PSYCHIQUES : Une approche par les neurosciences



IRBA

Institut de recherche biomédicale des armées (IRBA)

MCS Marion Trousselard

16 février 2022 **Enlèvements et disparitions pendant la guerre d'Algérie dus au FLN et à l'ALN**

- Perte qui demeure obscure, souvent pendant des années, parfois même à tout jamais

Perte physique = perte incertaine car le disparu reste psychologiquement présent (e.g., disparus en mer)

Perte psychique : présence physique, mais absence cognitive ou affective (e.g., maladie d'Alzheimer)

« On peut, sans aucun doute, définir la personne disparue par ce qu'elle n'est pas. Un disparu n'est pas qu'un enlevé même s'il a fallu procéder à son enlèvement.

[...]

La disparition est à la fois un enlèvement, une mise au secret, une privation de liberté mais doit s'accompagner d'une dénégation complète de ceux qui ont enlevé la personne et d'une dissimulation du sort réservé à la personne disparue »

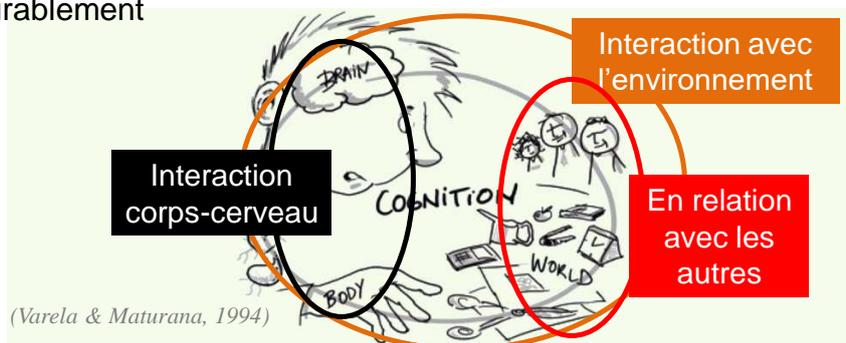
Jean-Jacques Jordi, Un silence d'État (2011, p. 13)



16 février 2022 Enlèvements et disparitions pendant la guerre d'Algérie dus au FLN et à l'ALN

2

- Littéralement, si l'individu « donne forme à son environnement », « il est en même temps façonné par lui »
 - Chaque événement laisse une trace dans le cerveau et toute contrainte intense et/ou prolongée transforme la morphologie cérébrale durablement

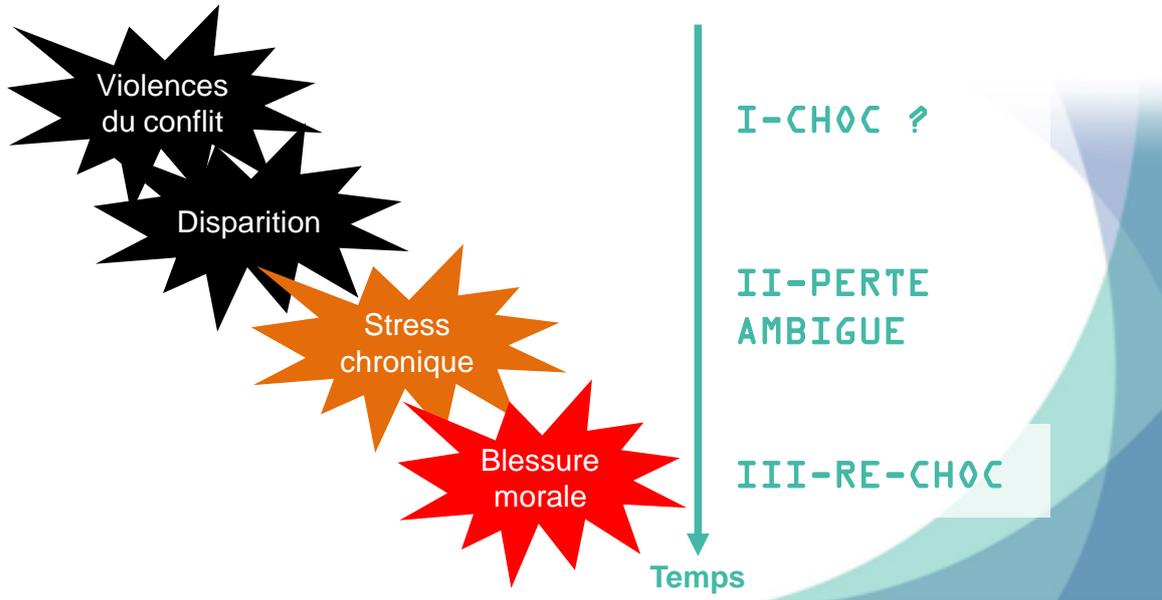


- Enaction = relation corps/environnement qui voit les deux termes de la relation se modifier l'un l'autre



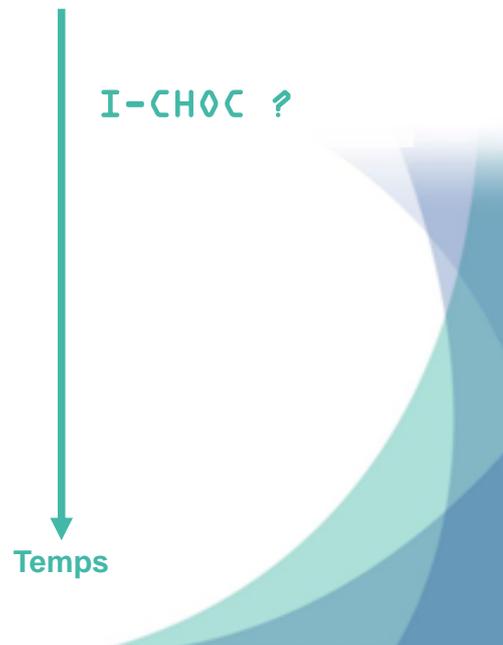
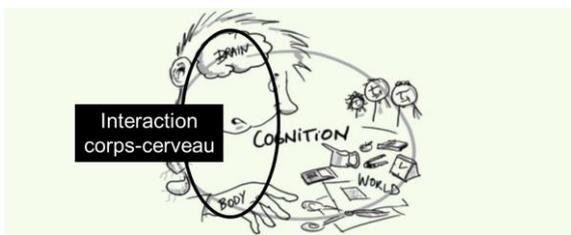
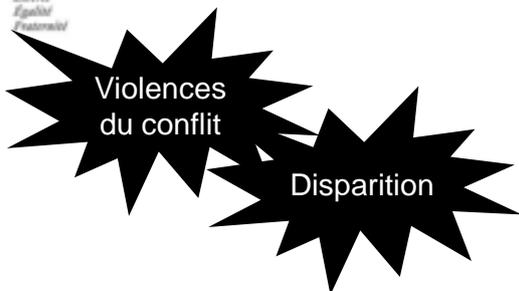
16 février 2022 Enlèvements et disparitions pendant la guerre d'Algérie dus au FLN et à l'ALN

3



16 février 2022 Enlèvements et disparitions pendant la guerre d'Algérie dus au FLN et à l'ALN

4



16 février 2022 Enlèvements et disparitions pendant la guerre d'Algérie dus au FLN et à l'ALN

5

- Trauma (DSM5; APA, 2013) : avoir été confronté à la mort ou à une menace de mort, à une blessure grave ou à des violences sexuelles d'une ou plusieurs façons suivantes :



Edvard Munch, Le cri, 1893, Galerie Nationale d'Oslo

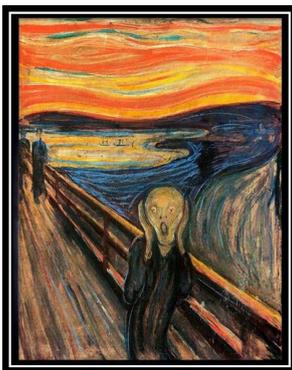
- en étant directement exposé à un ou plusieurs événements traumatisants
- en étant témoin direct d'un ou plusieurs événements traumatisants
- en apprenant qu'un ou plusieurs événements traumatisants sont arrivés à un membre de sa famille proche ou un ami proche. Dans les cas de la mort ou de la menace de mort d'un membre de la famille ou d'un ami, l'événement doit avoir été violent ou accidentel
- en étant exposé de manière répétée ou extrême à des détails horribles d'un événement traumatisant (e.g., premiers intervenants ramassant des restes humains)



16 février 2022 Enlèvements et disparitions pendant la guerre d'Algérie dus au FLN et à l'ALN

6

- Trauma (DSM5; APA, 2013) : avoir été confronté à la mort ou à une menace de mort, à une blessure grave ou à des violences sexuelles d'une ou plusieurs façons suivantes :



Edvard Munch, Le cri, 1893, Galerie Nationale d'Oslo

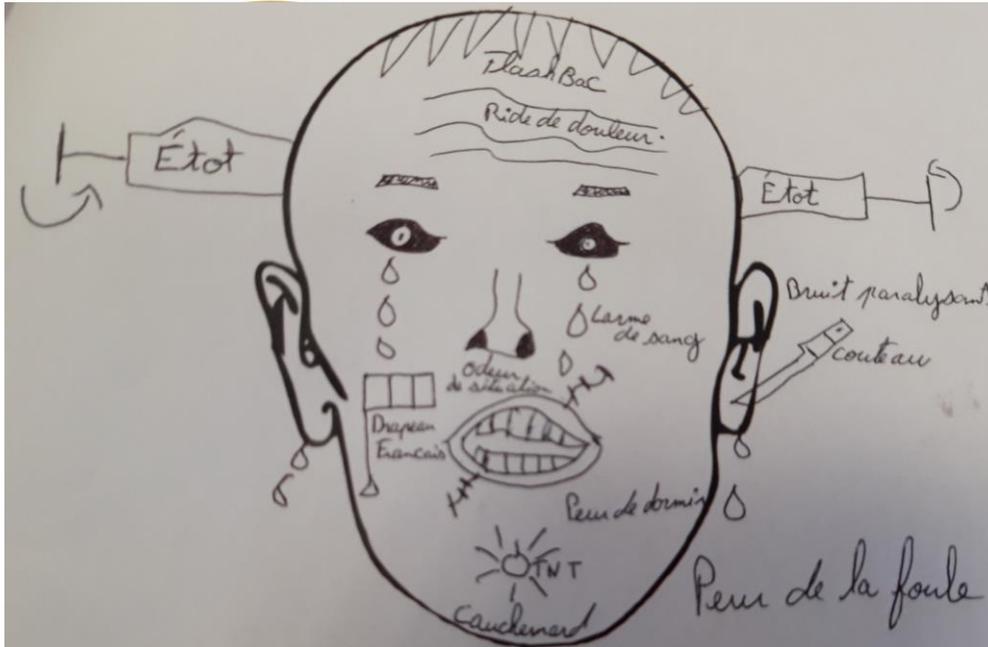
- Peut conduire à un stress post-traumatique
- = clinique de l'enfermement
 - ❖ Intrusions ou reviviscences traumatiques
 - ❖ Hypervigilance; le monde est dangereux
 - ❖ Évitement
 - ❖ Altération des cognitions et des affects
 - ❖ Nombreuses comorbidités (e.g., dépression, alcool)



16 février 2022 Enlèvements et disparitions pendant la guerre d'Algérie dus au FLN et à l'ALN

7

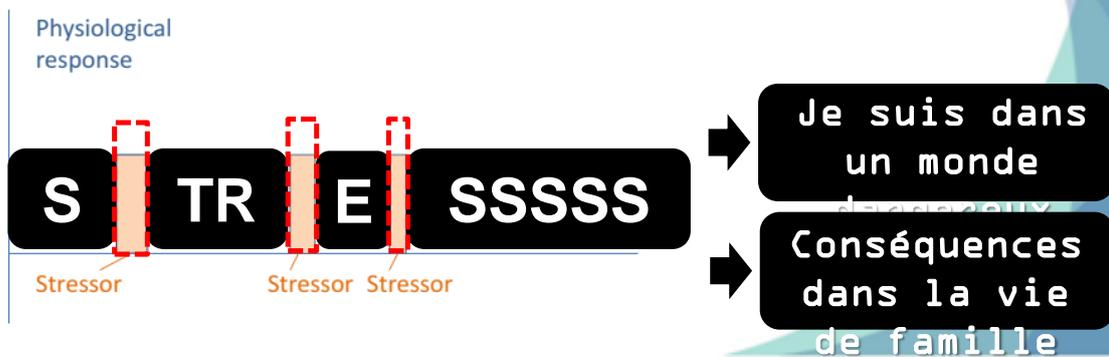
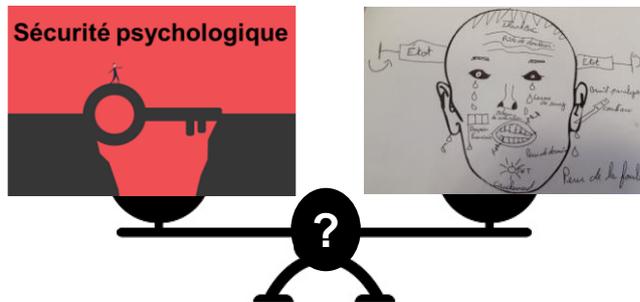
I-CHOC ?



16 février 2022 Enlèvements et disparitions pendant la guerre d'Algérie dus au FLN et à l'ALN

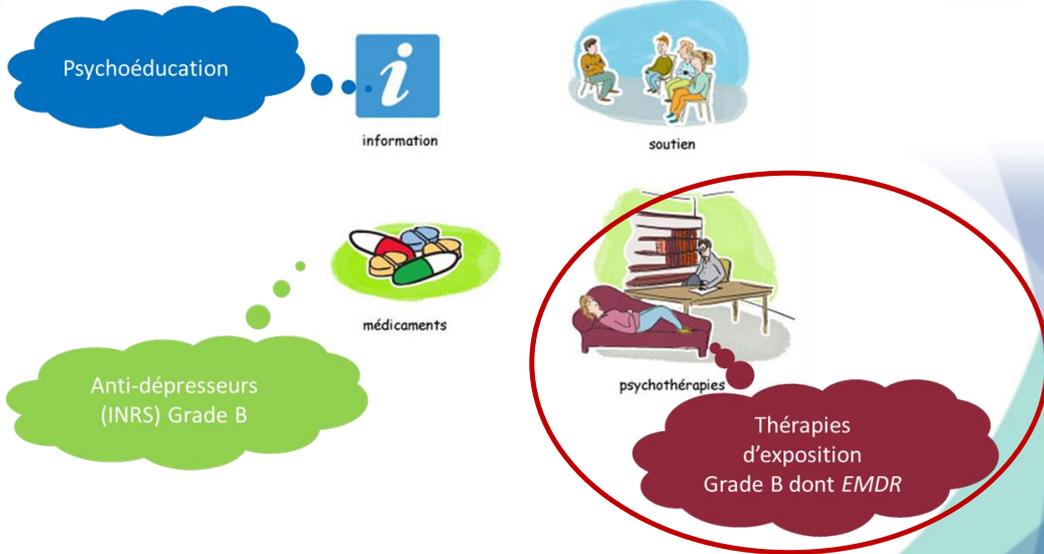
8

I-CHOC ?



16 février 2022 Enlèvements et disparitions pendant la guerre d'Algérie dus au FLN et à l'ALN

9

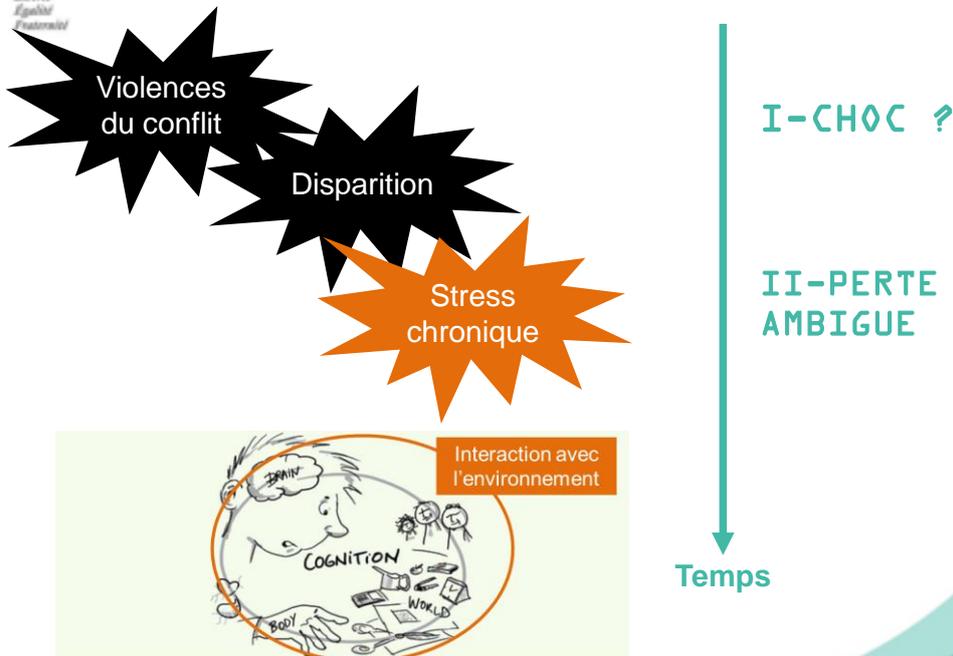


Bisson, J. I., Roberts, N. P., Andrew, M., Cooper, R. & Lewis, C. Psychological therapies for chronic posttraumatic stress disorder (PTSD) in adults. *Cochrane Database Syst. Rev.* **12**, CD003388 (2013).
Stein, D. J., Ipser, J. & McAnda, N. Pharmacotherapy of posttraumatic stress disorder: a review of metaanalyses and treatment guidelines. *CNS Spectr.* **14**, 25–31 (2009).



16 février 2022 Enlèvements et disparitions pendant la guerre d'Algérie dus au FLN et à l'ALN

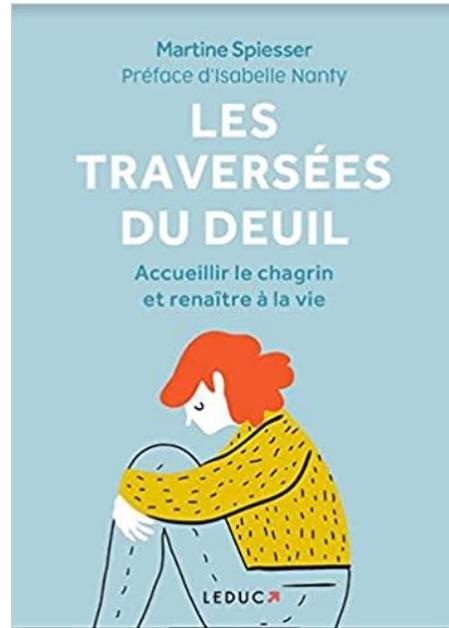
10



16 février 2022 Enlèvements et disparitions pendant la guerre d'Algérie dus au FLN et à l'ALN

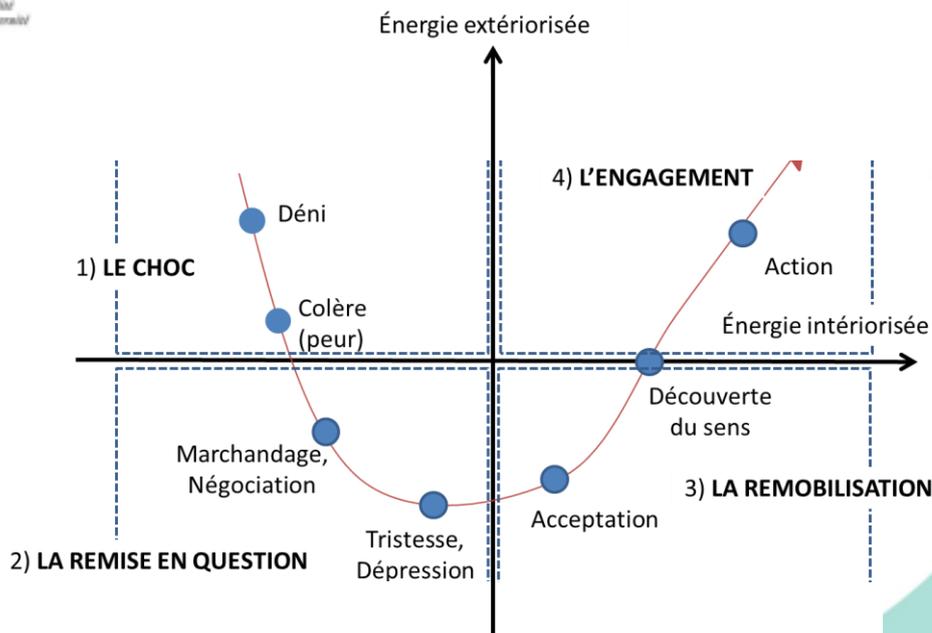
11

Le « travail de deuil » -
c'est-à-dire faire passer le
mort du monde des
vivants à celui des
défunts pour le faire
échapper à un entre-deux
angoissant pour les
vivants et inconfortable
pour lui - est donc
consécutif à une perte



16 février 2022 Enlèvements et disparitions pendant la guerre d'Algérie dus au FLN et à l'ALN

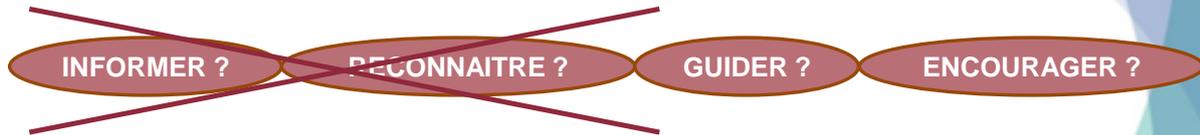
12



16 février 2022 Enlèvements et disparitions pendant la guerre d'Algérie dus au FLN et à l'ALN

13

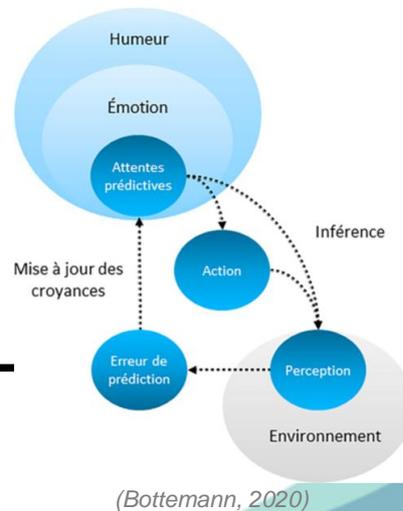
Le « mythe » du survivant ou comment utiliser les aides pour avancer ?



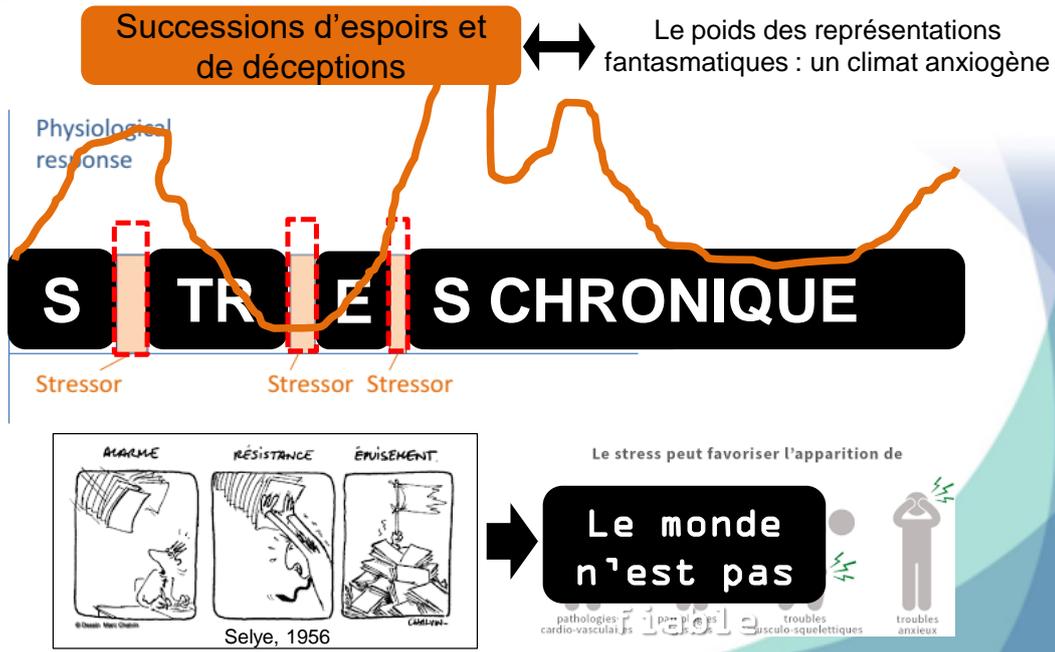
- « La douleur ne peut pas s'accrocher à un deuil »
(Déotte, 2002)
- L'absence de corps s'est doublée bien souvent, de l'impossibilité de retourner sur le lieu du drame

- Perte qui demeure obscure, souvent pendant des années, parfois même à tout jamais

Perte physique = perte incertaine
car le disparu reste
psychologiquement présent



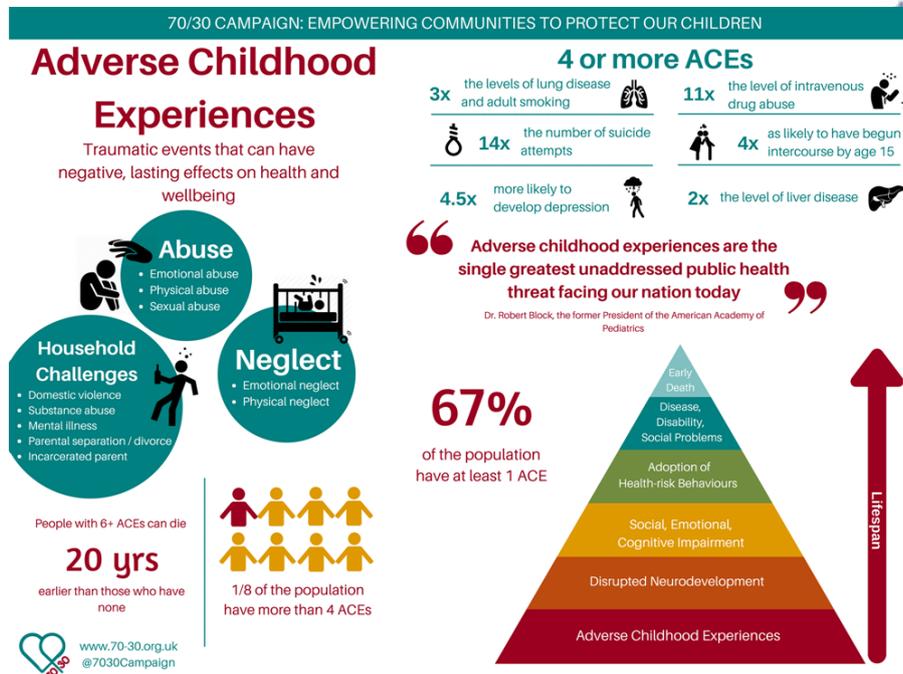
II-PERTE AMBIGUE ?



16 février 2022 Enlèvements et disparitions pendant la guerre d'Algérie dus au FLN et à l'ALN

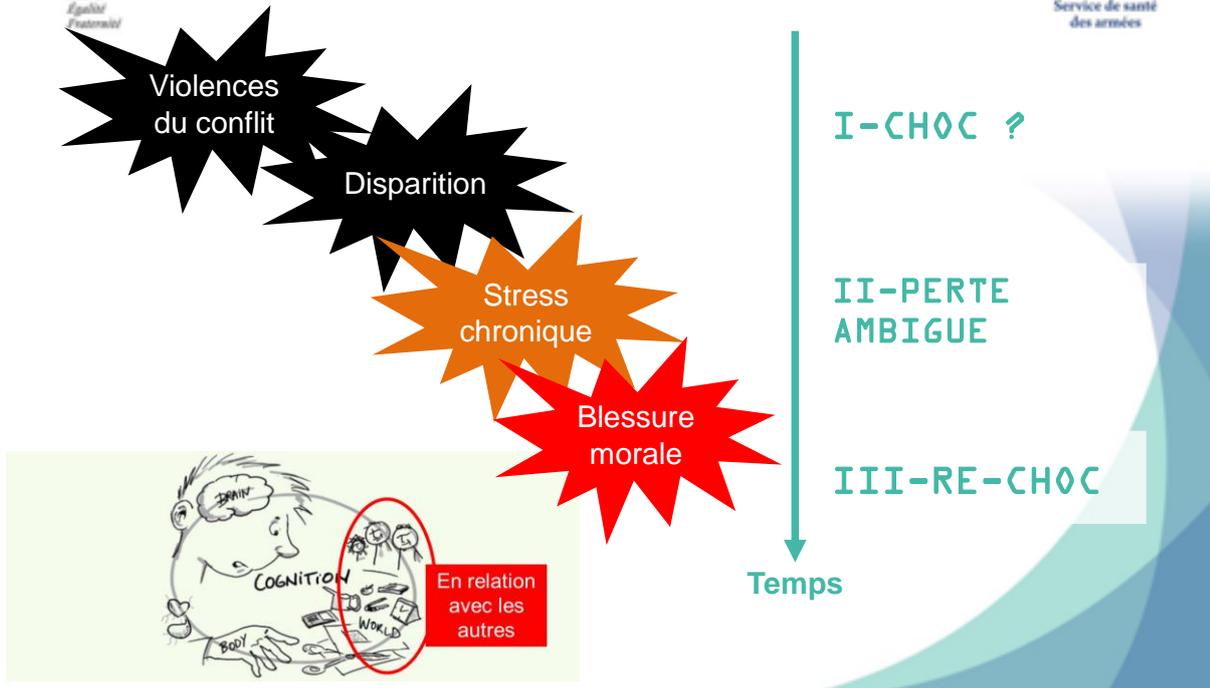
16

II-PERTE AMBIGUE ?

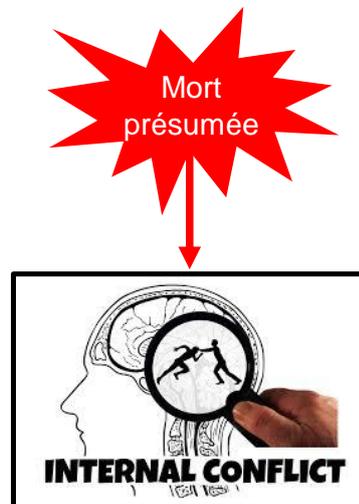


16 février 2022 Enlèvements et disparitions pendant la guerre d'Algérie dus au FLN et à l'ALN

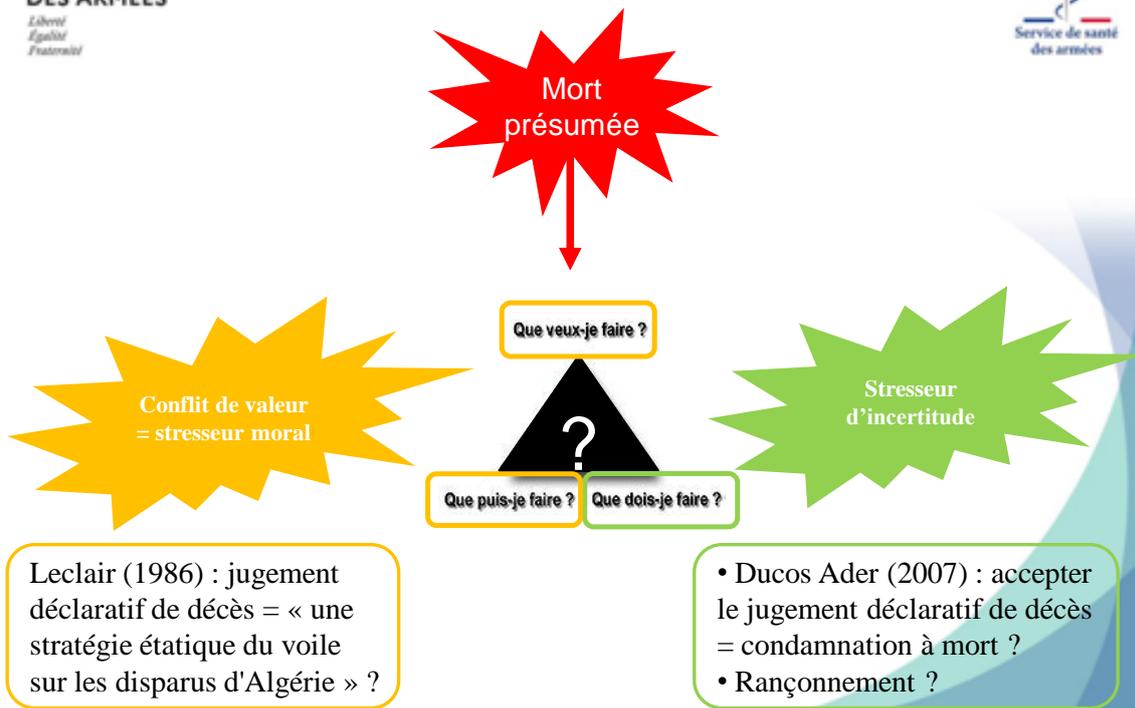
17



III-RE-CHOC ?



Conflit d'obligation = Le conflit ne peut être résolu sans qu'il y ait des gains et



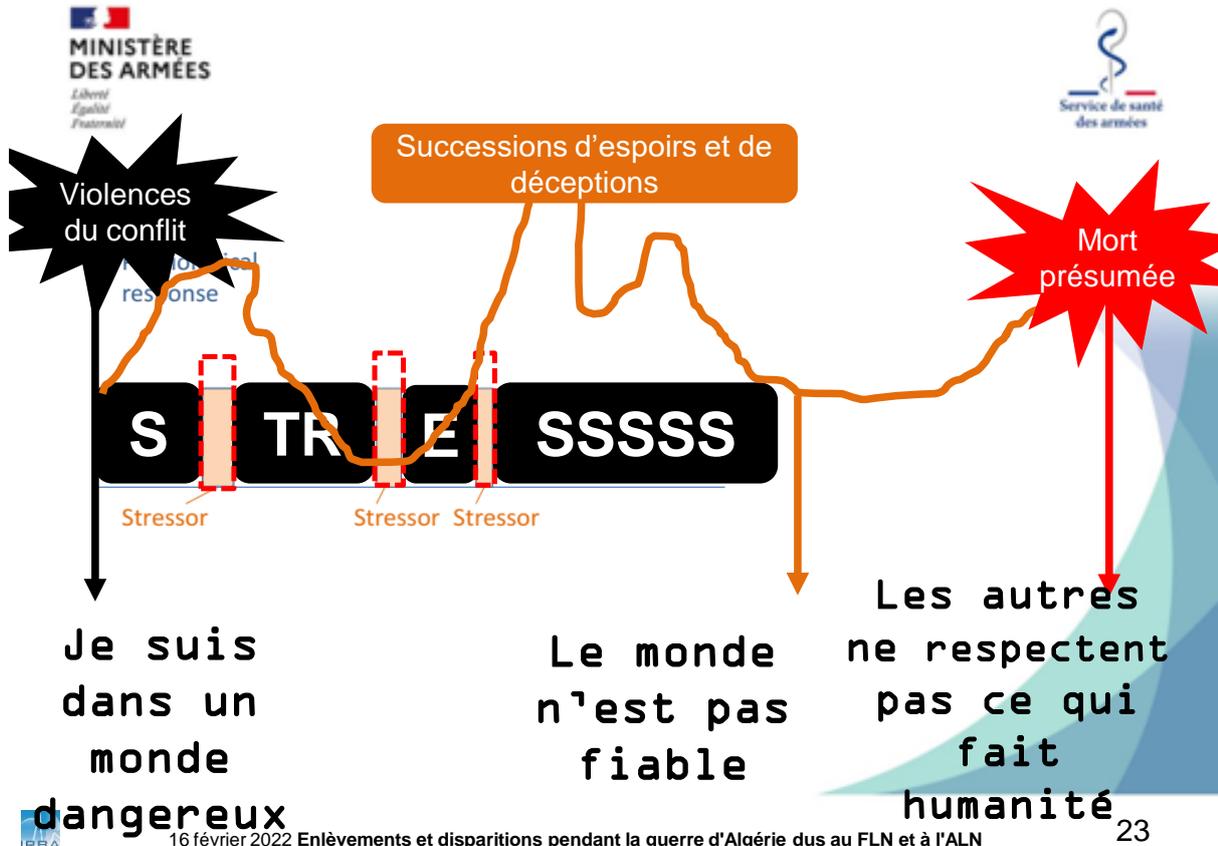
Répercussions psychologiques, sociales et spirituelles des événements qui vont à l'encontre des croyances ou valeurs morales profondes = **transgressions de ce qu'est un homme**
→ Mécanismes neurobiologiques proches du TSPT

DISPARITIONS / ENLEVEMENTS & SOUFFRANCES PSYCHIQUES : Quelles actions pour ceux qui restent et leurs proches ?



16 février 2022 Enlèvements et disparitions pendant la guerre d'Algérie dus au FLN et à l'ALN

22



Le monde n'est pas fiable

Je suis dans un monde dangereux

Interaction avec l'environnement

Interaction corps-cerveau

En relation avec les autres

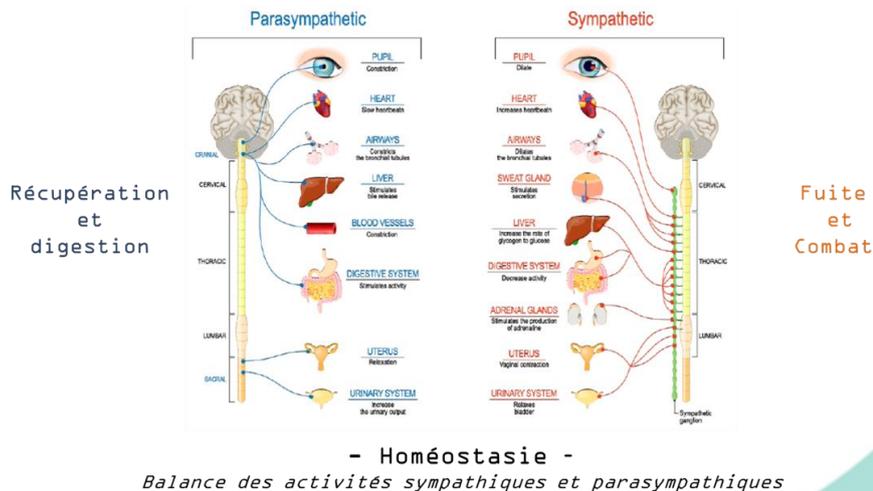
Les autres ne respectent pas ce qui fait humanité

(Varela & Maturana, 1994)



16 février 2022 Enlèvements et disparitions pendant la guerre d'Algérie dus au FLN et à l'ALN 24

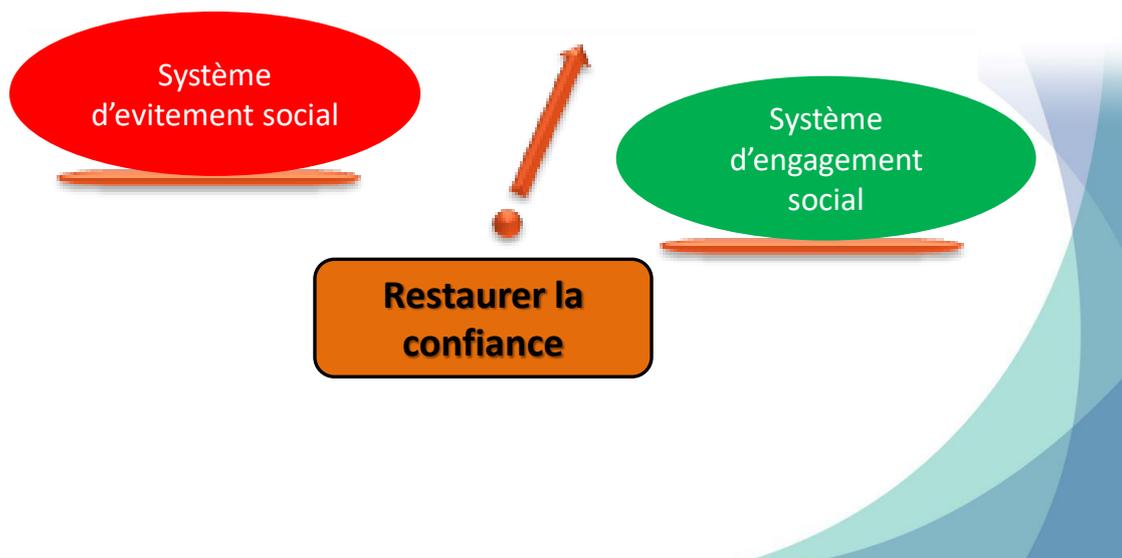
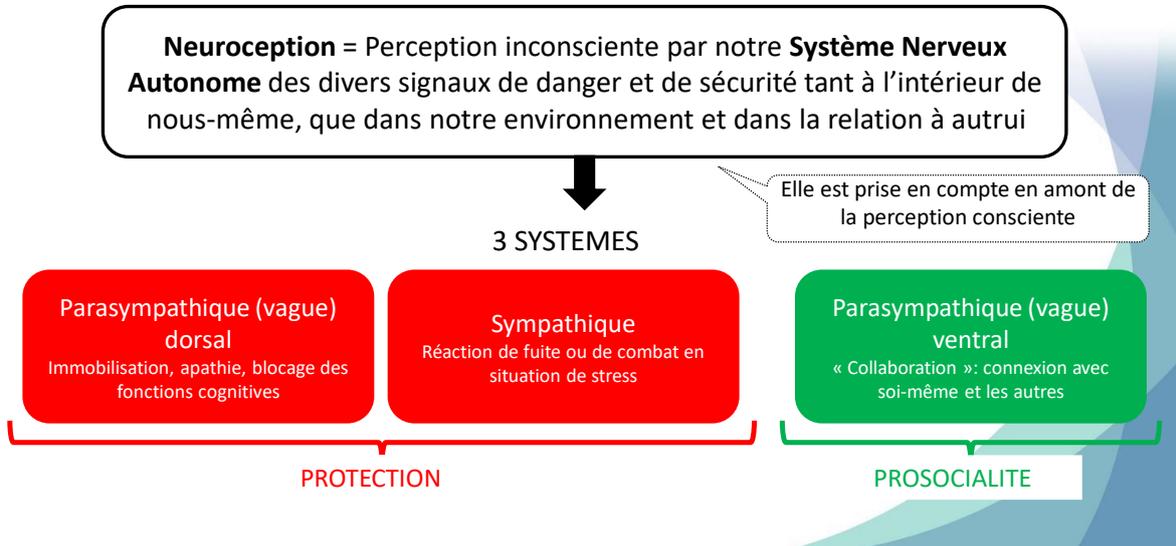
● Dérégulation du système nerveux autonome



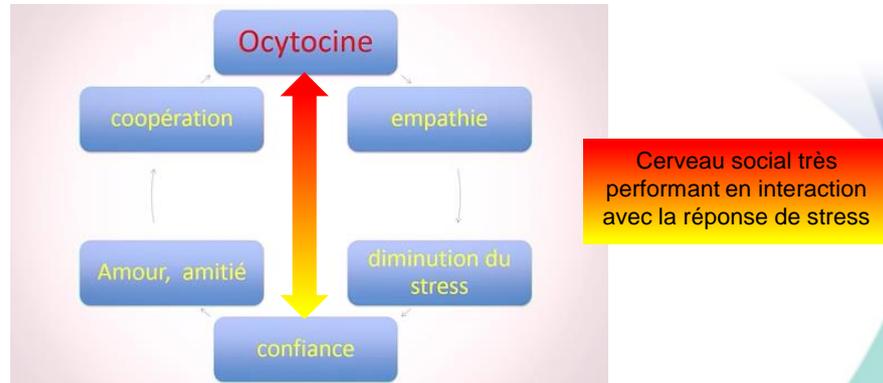
16 février 2022 Enlèvements et disparitions pendant la guerre d'Algérie dus au FLN et à l'ALN

25

● Dérégulation du rapport à soi, aux autres et au monde



- L'homme présente une très grande sensibilité à l'autre



- Cela permet de se forger une opinion sur un contemporain en moins d'une seconde
- Ce processus est automatique et détermine notre retrait (danger) ou notre approche (sécurité)

DISPARITIONS / ENLEVEMENTS & SOUFFRANCES PSYCHIQUES : Comment restaurer de la confiance ?

**LES PERSONNES
DISPARUES**
Guide à l'usage des parlementaires

**Réassurance
→ traitement**

(Varela & Maturana, 1994)

**La mention « Mort
pour la France »**

Merci de votre attention

« Sans corps le deuil est impossible et comme le disent les familles lorsque l'on arrive au 100ième anniversaire de la victime, le deuil peut s'installer »



16 février 2022 Enlèvements et disparitions pendant la guerre d'Algérie dus au FLN et à l'ALN

30

« Les principales recommandations » du CICR

- **À l'intention de tous, n'oubliez pas qu'il faut proposer – et non imposer- une assistance ;**
 - respecter les convictions et l'intimité des personnes et les lieux symboliques / endroits sacrés
 - respecter une qualité de relation autorités/familles/proches des personnes disparues

- **Faciliter le deuil =** reconstruire des structures sociales en impliquant les organisations humanitaires en collaborant avec tous ceux qui composent la société, notamment les groupes de femmes et les familles des personnes disparues ;
 - en aidant les familles à organiser les funérailles et en prévenant les problèmes psychologiques

- **Les autorités politiques et les belligérants doivent**
 - garantir aux populations civiles le droit de pleurer leurs morts et de les inhumer tout en respectant leurs convictions personnelles et religieuses ;
 - reconnaître la gravité de la pratique de la mutilation des corps et du manque de respect pour les morts ;
 - prendre toutes les mesures possibles pour retrouver, identifier et récupérer les restes des personnes tuées au combat ; et
 - reconnaître les droits spécifiques des familles des personnes disparues et des victimes de violations



31

PROJET GRAINES DE MÉMOIRE

Selon Jean d'Ormesson,

« Il y a quelque chose de plus fort que la mort : c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants et la transmission, à ceux qui ne sont pas encore, du nom, de la gloire, de la puissance et de l'allégresse, de ceux qui ne sont plus, mais qui vivent à jamais dans l'esprit et dans le cœur de ceux qui se souviennent. » (Discours de réception à l'Académie française le 6 juin 1974)

Afin de perpétuer à jamais la mémoire de nos disparus sur cette terre d'Algérie, le Groupe de Recherches des Français Disparus en Algérie, que j'ai l'honneur de présider, a repris la suggestion de l'un de ses membres, Frédéric TAVERA, d'installer de façon permanente et universelle le souvenir de ces disparus, avec l'assistance de Monique MARCADAL pour la création du fichier.

Face aux contraintes matérielles et politiques qui rendent difficile, pour l'instant, un hommage aux disparus sur la terre même et à l'endroit où leur vie a été fauchée, nous avons opté pour une présentation virtuelle via un site internet que nous avons dénommé – Graines de Mémoire –

Jean Felix VALLAT, président de la MAFA qui représente les agriculteurs français en Algérie qui ont payé un lourd tribut à ce conflit, est d'un appui indéfectible pour ce projet.

Pour mener atteindre cet ambitieux objectif, la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie des Combats du Maroc et de Tunisie compte parmi nos premiers soutiens : je laisse la parole à M MALMASSARI, son directeur, qui va vous présenter l'ébauche de l'organisation et de la visualisation de ce futur site.

Le projet « Graines de mémoire », proposition technique de la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie.

"Le disparu, si on vénère sa mémoire, est plus présent et puissant que le vivant"

A. de Saint Exupéry

Avant-propos.

Ce projet est né d'une discussion avec Mme Colette DUCOS ADER, M Jean-Felix VALLAT et M Frédéric TAVERA, groupe auquel se sont agrégés d'autres participants, qui ont œuvré chacun dans leur domaine pour que l'information soit la plus complète, objective et à jour possible. Pour sa part, la FM-GACMT a contribué en la personne de Mme Emmanuelle CHANTERANNE, responsable du pôle scientifique et du directeur, M Paul MALMASSARI.

Le but de ce projet est de rendre hommage et de conserver la mémoire de toutes les personnes (hommes, femmes et enfants) civiles françaises disparues durant la guerre d'Algérie (victimes d'enlèvements, de séquestration et dont on n'a jamais retrouvé le corps) et auxquelles les familles n'ont jamais pu offrir de sépulture.

Je vous présenterai en quelques mots le support retenu et la méthode de travail, puis nous verrons les différents modes de recherche et la traduction des résultats sur un écran.

Le projet informatique.

La démarche initiale s'inspire de l'exemple des « *Stollsperrstein* », ou « pierres sur les lesquelles on trébuche », des pavés gravés qui concrétisent le lieu où ont habité des victimes de la Shoah. Par analogie, le lieu où ont été enlevés les disparus de la guerre d'Algérie, pouvait faire l'objet d'une démarche analogue. Sauf qu'évidemment, l'Algérie ne permettrait jamais que de tels repères soient posés sur son sol. Une fois que les grandes lignes du projet aient été discutées et fait l'objet d'échanges riches et instructifs, notamment dans la définition du public visé, il a été décidé que le projet serait adapté à une lecture sur ordinateur (PC et portable), sur une tablette et sur un smartphone. Ce point est important car l'architecture est différente selon le support visé. Votre serviteur avait déjà élaboré avec la division de la symbolique de la défense, et fait installer au service historique de la défense (SHD) à Vincennes, en salle des emblèmes, un logiciel dont on a pu s'inspirer. Ce logiciel recense les 800 batailles de l'armée française inscrites sur les drapeaux, et permet par appel sur un écran tactile, de retrouver les batailles elles-mêmes (qui sont localisées sur une carte digitale murale), les régiments titulaires de ces distinctions et l'année de la bataille. Bien entendu, une recherche croisée permet de retrouver toutes les batailles d'une année donnée, ou toutes les batailles inscrites au drapeau d'un régiment, voire de localiser sur la carte toutes les batailles d'une campagne (par exemple : campagne de Russie, guerre d'Espagne ...) ou d'un intervalle de temps (p.ex. de 1800 à 1812)

L'outil.

L'idée générale étant fixée, nous avons fait appel à une société spécialisée (TRIANGULAIRE, familière de l'UBFT, et qui a réalisé le nouveau site de la FM-GACMT, ainsi que le colloque en visio-conférence de 2021, « *La Guerre d'Algérie au prisme de la guerre froide* ».

L'outil résultant est interactif et évolutif : à tout moment, le site peut être enrichi par la publication de contenus chauds, de type éditorial, ou d'une commémoration, par l'ajout de catégories, et par des informations complétées et corrigées grâce à tous les apports des utilisateurs et surtout des familles et témoins qui souhaiteront donner des informations encore inconnues.

Dans le moteur de recherche, les 3 clefs de recherche sont :

- les noms,
- les dates,
- les lieux.

En outre, sur l'interface CARTE, il est possible de combiner ces critères de recherche. La recherche par nom se fait directement dans le moteur de recherche ; pour la ville (ou le lieu d'enlèvement), en déplaçant le curseur sur la carte ; pour l'année, la recherche se fait par l'intermédiaire de l'encart « DATES » à droite de l'écran.

Prenons un exemple : je cherche dans la région d'Alger. Je survole la ville d'Alger sur la carte et je constate qu'il existe une vingtaine de disparus, symbolisés par l'intermédiaire de points lumineux. Plus ces points sont brillants, plus il y a eu des disparus en cet endroit.

Je souhaite approfondir ma recherche et pour cela je clique sur l'onglet prévu à cet effet (en rouge à l'écran). Un moteur de recherche apparaît sur l'ensemble de l'écran, et il me propose 3 clefs de tri, par ville, dates ou noms. Notez que par défaut, le moteur de recherche affichera 3 listes correspondants aux requêtes les plus courantes.

Je décide de faire une recherche par ville. Le moteur de recherche affiche alors progressivement les résultats sur un principe d'auto-complétion (comme sur les automates de La Poste).

Le principe est strictement similaire si la recherche est effectuée au format « Date », ou encore au format « Nom ».

Toujours à titre d'exemple, c'est sur ce choix que s'arrêtera ma recherche, en lançant une requête sur le nom « Germain ». Je valide mon choix en appuyant sur la touche « Entrée » du clavier. Six noms « Germain » ont été détectés dans la base de données, et tous ont disparu à Alger.

Par conséquent, la carte zoome et s'affiche par défaut sur la ville d'Alger. Nous comptabilisons bien **6 points lumineux**. Notez que si des Germain ont disparu à Alger, mais aussi à Constantine, le niveau de zoom serait moins prononcé afin que tous les points lumineux de la zone géographique d'Alger à Constantine soit représentée à l'écran.

Si je décide d'affiner ma recherche en affichant exclusivement les Germain disparus en 1961, je le fais l'intermédiaire du module prévu à cet effet (en rouge à l'écran). Encore une fois, si des Germain ont également disparus à Constantine, il me suffirait de zoomer ou dézoomer dans l'écran à l'aide de la molette de sa souris (ou d'un « *pinch* » sur mobile) ou de « *drag & dropper* » l'écran, pour atteindre la zone souhaitée.

Le fonctionnement est ainsi strictement similaire à *Google Map*.

Nous en sommes encore à la conception et de nouvelles fonctions pourront être imaginées pour affiner et améliorer le projet. Pour sa part, la FM-GACMT s'est aussi engagée à soutenir ce projet financièrement. D'ores et déjà je suis convaincu qu'un tel projet certes ne refermera pas les douleurs, mais les atténuera en rendant plus concret, et plus accessible au public, le drame vécu par tant de familles, nié pendant tant d'années.

Je vous remercie de votre attention



FONDATION POUR LA MÉMOIRE
DE LA **GUERRE D'ALGÉRIE**,
DES **COMBATS DU MAROC** ET DE **TUNISIE**

[1]



FONDATION POUR LA **MÉMOIRE**
DE LA GUERRE **D'ALGÉRIE**,
DES COMBATS DU **MAROC** ET DE **TUNISIE**

PROJET

« GRAINES DE MÉMOIRE »

16 février 2022

[2]

<http://www.fm-gacmt.org>



GRAINES DE MEMOIRE SOMMAIRE

- **But**
- **Support et méthode**
- **Modes de recherche**
 - recherche par nom (de famille)
 - recherche par lieu (disparition / dernière apparition connue)
 - recherche par date ou période
- **Mode de présentation**
 - cartouche avec photo etc ...
 - divers détails: date de naissance, etc ...
 -
- **Questions**

[3]

Rendre hommage et conserver la mémoire de toutes les personnes (hommes, femmes et enfants) civiles françaises disparues durant la guerre d'Algérie (victimes d'enlèvements, de séquestration et dont on n'a jamais retrouvé le corps) et auxquelles les familles n'ont jamais pu offrir de sépulture.

- Support informatique (PC, tablettes, Smartphones ...)
- Constitution d'un groupe de travail:
 - Mme Colette DUCOS-ADER
 - M Jean-Felix VALLAT
 - M Frédéric TAVERA
 - M Paul MALMASSARI (Dir. FM-GACMT)
 - Mme Emmanuelle CHANTERANNE (Dir. FM-GACMT)
- Etude à partir d'un exemple concret déjà réalisé au SHD.
- Appel à une société spécialisée:
 - M Christophe GUERIN (société Triangulaire)
- Conception d'un outil interactif et évolutif: à tout moment, le site peut être enrichi par la publication de contenus chauds, de type éditorial, ou d'une commémoration, etc.

DESCRIPTION DE L'INTERFACE « CARTE »

(Les textes et les chiffres ne sont ici que pour remplir les espaces!)

The screenshot shows a dark-themed map interface for Algeria. At the top left is the logo 'GRAINES DE MÉMOIRE'. A search bar at the top right contains the text 'Rechercher' and a dropdown menu with 'Nom, date, lieu...'. On the right side, there is a vertical timeline filter with years from 1962 to 1954. The map displays various locations with red dots of varying sizes, indicating the number of missing persons. A red circle highlights a specific location. A text box on the left contains the text '0000 DISPARUS' and a placeholder text 'Lorem ipsum dolor sit amet...'. A red arrow points from the search bar to the map, and another red arrow points from the timeline to the map. A third red arrow points from a location on the map to the text 'L'intensité des points indique le nombre de disparus à cet endroit.' at the bottom right. A small box with the number '6' is visible in the bottom right corner of the map area.

MODES DE RECHERCHE

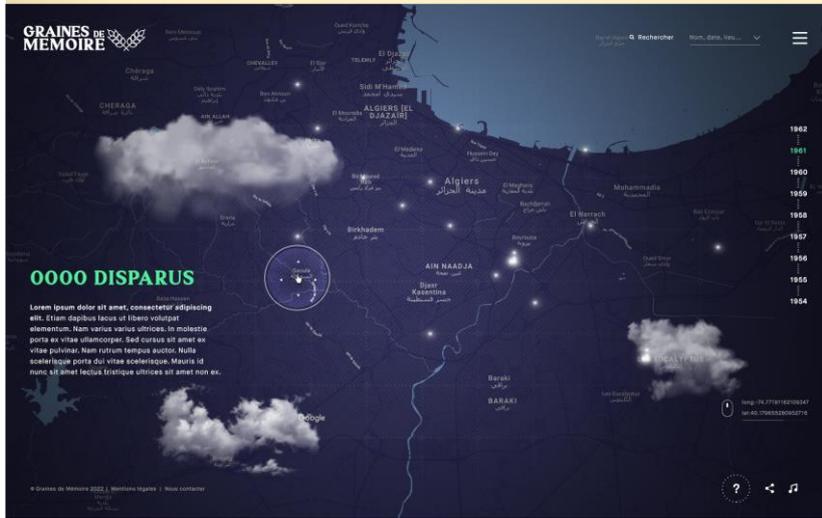
Dans le moteur de recherche, les 3 clefs de recherche sont:

- les noms,
- les dates,
- les lieux.

En outre, sur l'interface CARTE, il est possible de combiner ces critères de recherche:

- le nom (faites dans le moteur de recherche)
- + la ville (en se déplaçant sur la carte)
- + l'année (par l'intermédiaire de l'encart « DATES » à droite de l'écran).

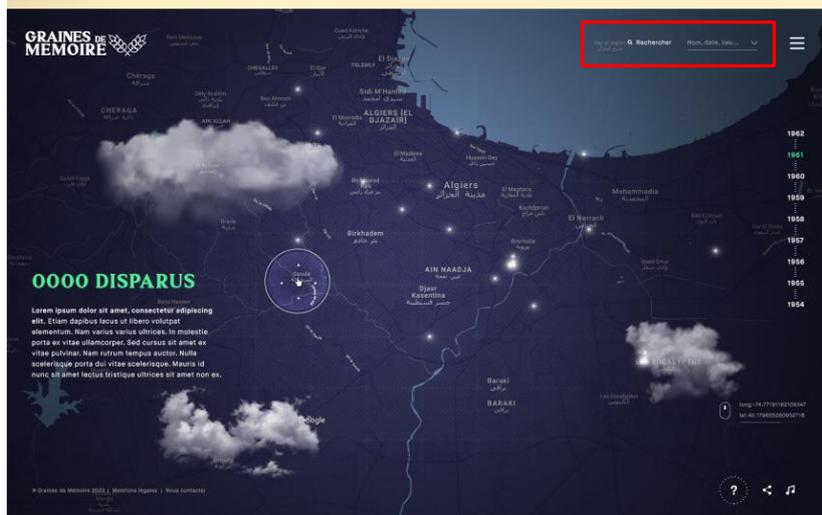
RECHERCHE



Dans cet exemple, je survole la ville d'Alger.

Je constate qu'il existe une vingtaine de disparus, symbolisés par l'intermédiaire de points lumineux.

RECHERCHE



Je souhaite approfondir ma recherche.

Pour cela je clique sur l'onglet prévu à cet effet (en rouge à l'écran).

RECHERCHE

GRAINES DE
MEMOIRE

Lancez votre recherche

Ville	Dates	Noms
• Alger	• 15/03/1962	• Germain
• Constantine	• 14/02/1962	• Laval
• Oran	• 18/04/1965	• Duchemin
• Annaba	• 13/05/1963	• Pierrefite
• Tiemcen	• 11/08/1961	• Joste
• Béjaïa	• 15/03/1962	• Herbet
• Ghardaïa	• 14/02/1962	• Failler
• Skikda	• 18/04/1965	• Mahé
...

Un moteur de recherche apparaît sur l'ensemble de l'écran.

Il propose 3 clefs de tri, par ville, dates ou noms.

Par défaut, le moteur de recherche affichera 3 listes correspondants aux requêtes les plus courantes.

RECHERCHE

GRAINES DE
MEMOIRE

Constan|

Ville	Dates	Noms
• Alger	• 15/03/1962	• Germain
• Constantine	• 14/02/1962	• Laval
• Oran	• 18/04/1965	• Duchemin
• Annaba	• 13/05/1963	• Pierrefite
• Tiemcen	• 11/08/1961	• Joste
• Béjaïa	• 15/03/1962	• Herbet
• Ghardaïa	• 14/02/1962	• Failler
• Skikda	• 18/04/1965	• Mahé
...

Je décide de faire une recherche par ville.

Le moteur de recherche affiche progressivement les résultats sur un principe d'auto-complétion.

RECHERCHE

GRAINES DE
MEMOIRE

11/01/196

Ville	Dates	Noms
• Alger	• 15/03/1962	• Germain
• Constantine	• 14/02/1962	• Laval
• Oran	• 18/04/1965	• Duchemin
• Annaba	• 13/05/1963	• Pierrefite
• Tiencen	• 11/08/1961	• Joste
• Béjaïa	• 15/03/1962	• Herbet
• Ghardaïa	• 14/02/1962	• Failler
• Skikda	• 18/04/1965	• Mahé
...

Le principe est strictement similaire si la recherche est effectuée au format date.

RECHERCHES

GRAINES DE
MEMOIRE

Germa

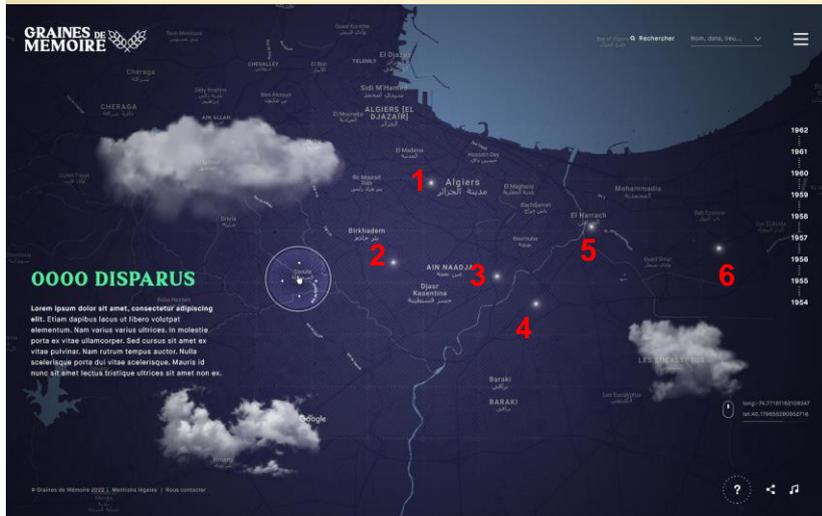
Ville	Dates	Noms
• Alger	• 15/03/1962	• Germain
• Constantine	• 14/02/1962	• Laval
• Oran	• 18/04/1965	• Duchemin
• Annaba	• 13/05/1963	• Pierrefite
• Tiencen	• 11/08/1961	• Joste
• Béjaïa	• 15/03/1962	• Herbet
• Ghardaïa	• 14/02/1962	• Failler
• Skikda	• 18/04/1965	• Mahé
...

Ou encore au format Nom.

Et c'est d'ailleurs sur ce choix que s'arrêtera ma recherche, en lançant une requête sur le nom « Germain ».

Je valide mon choix en appuyant sur la touche « Entrée » du clavier.

RECHERCHE



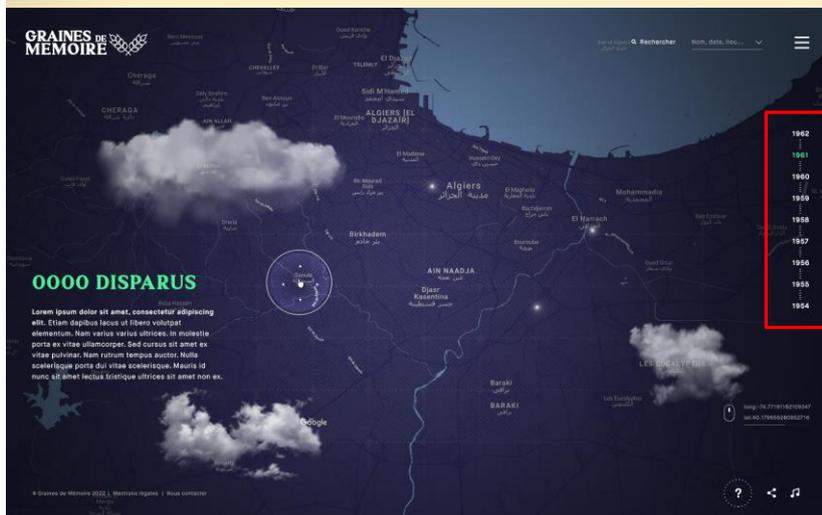
6 Germain ont été détectés dans la base de données.

Tous ont disparus à Alger.

Par conséquent, la carte s'affiche par défaut sur la ville d'Alger, et nous comptabilisons bien **6 points lumineux**.

Dans l'hypothèse où des Germain aient disparu à Alger, mais aussi à Constantine, le niveau de zoom serait moins prononcé afin que la zone géographique d'Alger à Constantine soit représentée à l'écran.

RECHERCHE



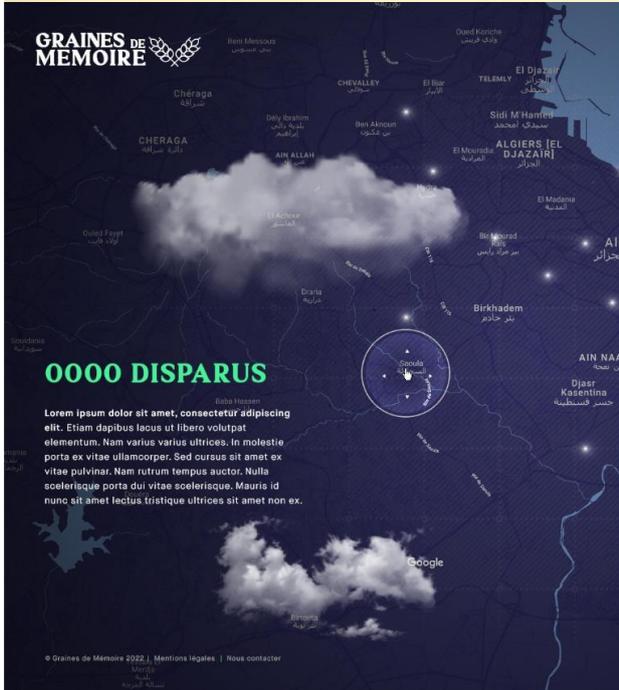
Je décide d'affiner ma recherche en affichant exclusivement les Germain disparus en 1961.

Je le fais l'intermédiaire du module prévu à cet effet (en rouge à l'écran).

Encore une fois, si des Germain ont également disparus à Constantine, il me suffirait de zoomer ou dézoomer dans l'écran (à l'aide de la molette de sa souris, d'un *pinch* sur mobile) ou de « *drag & dropper* » l'écran, pour atteindre la zone souhaitée.

Le fonctionnement est ainsi strictement similaire à *Google Map*.

UN CONTENU EVOLUTIF: L'EXEMPLE DES FICHES INDIVIDUELLES



GRAINES DE MÉMOIRE

0000 DISPARUS

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Etiam dapibus lacus ut libero volutpat elementum. Nam varius varius ultrices. In molestie porta ex vitae ullamcorper. Sed cursus sit amet ex vitae pulvinar. Nam rutrum tempus auctor. Nulla scelerisque porta dui vitae scelerisque. Mauris id nunc sit amet lectus tristique ultrices sit amet non ex. Curabitur bibendum, dolor id placerat fringilla, nulla nulla feugiat erat, eget porta arcu nunc a est.

© Graines de Mémoire 2022 | Mentions légales | Nous contacter



Pierre André

lat = 36.7161161
long = 3.067735

Date de disparition : 01/03/1960

Adresse (lieu de vie) : 8 rue du parc - Alger

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Etiam dapibus lacus ut libero volutpat elementum. Nam varius varius ultrices. In molestie porta ex vitae ullamcorper. Sed cursus sit amet ex vitae pulvinar. Nam rutrum tempus auctor. Nulla scelerisque porta dui vitae scelerisque. Mauris id nunc sit amet lectus tristique ultrices sit amet non ex. Curabitur bibendum, dolor id placerat fringilla, nulla nulla feugiat erat, eget porta arcu nunc a est.

In dui neque, ornare ut sodales sit amet, congue eget fella. Class aptent taciti sociosqu ad litora torquent per conubia nostra, per inceptos himenaeos. Morbi ut risus elementum, ultrices purus in, facilisis eros, lobortis erat. Vivamus nec purus mi. Quisque bibendum nulla ut urna lobortis ultricies. Duis congue velit at volutpat varius.

QUESTIONS

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de Monsieur Olivier DARD

La question des disparus civils européens de la guerre d'Algérie dans le débat public et politique depuis 1962

Introduction :

Traiter de la question des disparus civils européens de la guerre d'Algérie met en jeu de nombreux ressorts émotionnels et mémoriels, à commencer pour ceux qui ont été confrontés à ce drame et qui comptent pour certains parmi les organisateurs de cette journée ou les témoins vus et entendus à cette occasion par le biais de la visioconférence. Mais la rencontre du jour est aussi importante sur le plan historiographique. Il existe en effet aujourd'hui des travaux disponibles sur ce sujet douloureux, travaux qui étaient loin d'être aussi aboutis lorsqu'il y a une bonne dizaine d'années, nous avons organisé à l'université de Lorraine (campus du Saulcy à Metz) avec le regretté Daniel Lefeuvre une table ronde sur le sujet à laquelle participaient aussi bien des historiens présents aujourd'hui comme Jean-Jacques Jordi ou Jean Monneret que des collègues argentines spécialistes de la question des disparus de la dictature des généraux des années 1970. La table ronde n'était pas centrée sur l'Algérie mais sur la question des enlèvements-disparitions qui ont marqué les opinions publiques au point de voir Amnesty International organiser à partir de 1982 une journée des disparus (le 23 janvier). Le rapprochement entre les cas algérien et argentin avait pu surprendre. Il s'était avéré fructueux car la question des enlèvements et disparitions obéissait, sous des latitudes et des contextes bien différents, à des logiques et des pratiques comparables.

Le propos de cette contribution porte sur les disparus civils européens imputables au FLN. Ils ne sont pas les seuls de la guerre d'Algérie si l'on songe aux disparus militaires⁵², aux Algériens et à certains Européens emblématiques par leur soutien au FLN comme Maurice Audin. Mais le cas des Européens d'Algérie est singulier. D'abord quant à son caractère imposant du point de vue statistique et chronologique puisque les 1438 Européens disparus et présumés décédés dont fait état Jean-Jacques Jordi l'ont été pour l'essentiel après le cessez-le-feu du 19 mars et principalement au cours des mois de mai, juin et juillet⁵³ c'est-à-dire au moment où le processus de transition conduisant à l'indépendance se met en place et où ce qu'on nomme l'exode ou l'exil des pieds-noirs se développe massivement. La question des disparus met ainsi en évidence que le cessez-le-feu et les accords d'Évian ne signifient nullement la paix et qu'il est impératif de revisiter la « phase finale » de la guerre d'Algérie⁵⁴, trop longtemps escamotée.

Mon propos n'est pas ici de décrire et d'analyser ce processus mais de réfléchir, en articulant histoire et mémoire, à la place de ces enlèvements/disparitions dans le débat public lié à la fin de la guerre d'Algérie et à sa postérité. Sur cet objet, mémoire et histoire ont partie liées puisque, par exemple, pour ériger le mur des disparus de Perpignan et y graver les noms qui y figurent, il a fallu les identifier ce qui fut une opération de longue haleine et non sans accroc. Depuis lors, des recherches historiques approfondies ont continué d'être menées, la question des enlèvements/disparitions faisant même l'objet d'une thèse soutenue en 2016 par Soraya Laribi⁵⁵.

52 Rappelons que la question des disparus militaires n'a rien de nouveau et qu'elle a pris une importance toute particulière à l'occasion du premier conflit mondial et de la mise sur pied de l'ossuaire de Douaumont.

53 Jean-Jacques Jordi, Un silence d'État. Les disparus civils européens de la guerre d'Algérie, SOTECA, 2011, p. 155 et suiv.

54 Jean Monneret, La phase finale de la guerre d'Algérie, L'Harmattan, 2000.

55 Soraya Laribi, Ni morts ni vivants : l'angoissant mystère des disparus d'Algérie après les accords d'Évian, Paris-Sorbonne, 2 volumes, 2016 [direction Pr Jacques Frémeaux]. Signalons aussi qu'elle a publié « Le rôle des associations dans la recherche des disparus d'Algérie après les accords d'Évian : actions juridiques, accompagnement psychologique et revendications politiques » in Olivier Dard et Anne Dulphy (dir), Déracinés, exilés, rapatriés ? II. S'organiser, transmettre, mettre en récit, Bruxelles, Peter Lang, 2022, p. 19-38.

Nous allons nous appuyer sur tous ces travaux pour proposer les jalons d'une chronologie restituant la place des enlèvements/disparitions dans le débat public français depuis 1962. Nous repartirons de deux constats effectués par Jean-Jacques Jordi lorsqu'il a entrepris d'évoquer l'histoire de la place des disparus civils européens en France depuis 1962. Il a d'abord insisté sur le fait que la question des enlèvements/disparitions avait été connue des contemporains puisque la presse et l'armée en avaient fait état mais que les autorités françaises s'étaient montrées fort peu impliquées dans ce dossier car principalement soucieuses de mettre en œuvre une coopération avec l'Algérie. Toujours selon Jordi, à la médiatisation originelle aurait succédé, pour quatre décennies, le « silence » qui n'aurait été finalement rompu qu'en 2004 lorsqu'il se serait agi d'édifier, à Perpignan, un Mémorial des disparus. Ce constat, sans doute un peu lapidaire, peut être remis en perspective et nourrir la réflexion dans une double optique. La première est de s'interroger sur les raisons permettant de comprendre pourquoi un épisode traumatique, traité médiatiquement, peut disparaître de l'actualité. Ce qui invite à questionner la singularité (ou non) du phénomène des disparus. Corollairement, nous allons entreprendre de poser des jalons d'une chronologie de cette période réputée de « silence » pour montrer que s'il est pesant pour les personnes et les groupes marqués par cette histoire, il n'est pas total. Ajoutons aussi et peut-être surtout que ce silence doit être mis en relation avec le traitement dans le débat public des discours et prises de position émanant de partisans de l'Algérie française qui n'ont guère droit de cité dans les médias dits de « référence ». Le sort des disparus, qui sont loin d'ailleurs d'avoir été pour beaucoup d'entre eux des tenants de l'Algérie française, et encore moins de l'OAS, va se retrouver lié à ce discrédit général qui est celui de ces vaincus de l'histoire.

L'exposition médiatique de 1962 et ses enseignements

Entre la mi-mai et la fin de septembre 1962, la presse nationale, du *Monde* à *L'Aurore* en passant par *Le Figaro*, *Combat* ou *Le Parisien* fait état des enlèvements mais sous des registres différents et qui sont fonction des sensibilités des organes concernés⁵⁶. La question est prise au sérieux dans *Le Figaro*⁵⁷ du 20 juillet 1962 où Max Clos, alors envoyé spécial sur Alger, souligne que « le problème est infiniment plus grave qu'on ne le pensait au début » puisque « tous les jours, à Alger et dans sa banlieue des Français disparaissent. » L'article du *Figaro* (paru cependant seulement en page 5) est accompagné d'un témoignage précis recueilli directement par le journaliste fait état de « renseignements sérieux » permettant de « localiser certains camps ». Max Clos ajoute cependant que les échanges qu'il a eu avec des hauts fonctionnaires du GPRA ne lui ont pas permis d'en savoir davantage. La Croix Rouge est jugée « évanescence et satisfaite d'elle-même » et les autorités françaises peu réactives. L'angoisse suscitée par ces disparitions et les attermoissements des différentes autorités ne sont pas le seul élément à prendre en considération. Se pose en effet la question de la véracité de témoignages mis en avant dans certains organes de presse et en particulier dans des articles publiés dans *Le Méridional-La-France* entre septembre et novembre 1962 qui dénoncent les sévices qu'auraient subi des personnes enlevées et internées dans des camps organisés par l'ALN⁵⁸. Or, ces informations sont démenties aussi bien par de l'Armée française (le général Michel de Brébisson) que par le CICR qui contestent l'existence même des lieux mentionnés, notamment l'existence d'un camp à Reghaïa⁵⁹. Mais ces démentis eux-mêmes sont très vivement contestés par des familles des victimes qui jugent ces dénégations insupportables. Loin d'apaiser les tensions, reportages et démentis contribuent à durcir des positions et à alimenter le soupçon de complicité entre les autorités de la Cinquième République

56 Soraya Laribi en propose une liste in Ni morts ni vivants : l'angoissant mystère des disparus d'Algérie après les accords d'Évian, op. cit., p. 121.

57 « Les enlèvements d'Européens. Sous prétexte de lutter contre l'OAS les équipes du FLN s'en prennent à n'importe qui ».

58 Ces articles sont reproduits en annexe (n° 11) Soraya Laribi, Ni morts ni vivants : l'angoissant mystère des disparus d'Algérie après les accords d'Évian, op. cit., p. 517-519

59 Ibid., p. 121-123.

et le nouvel État algérien. Sans oublier la mise en cause du CICR qui a pourtant continué à enquêter entre mars et septembre 1963 ; sans grand succès cependant, puisqu'il n'a jamais pu se rendre dans les lieux de détention ou d'internement. Au fil des mois, la grande presse se désintéresse d'un dossier qui se retrouve traité dans ce qui reste du ghetto des anciens partisans de l'Algérie française, très présents dans des organes de presse proches des droites nationalistes comme *Rivarol*, *La Nation française* de Pierre Boutang ou *Aspects de la France*, l'organe de la Restauration nationale. Du côté du personnel politique, on trouve au Parlement de rares élus qui prennent fait et cause en faveur des disparus comme le sénateur Etienne Dailly qui intervient le 5 novembre 1963 pour exprimer ses critiques à l'encontre de Jean de Broglie, secrétaire d'État aux affaires algériennes et lui faire part du traitement reçu par certaines familles de la part de son secrétariat d'État et qu'il juge indigne⁶⁰. Quant aux familles des victimes, elles se regroupent pour certaines dans des associations qui ont joué dans cette histoire un rôle fondamental même s'il a fallu des décennies pour voir leurs revendications prises en compte.

S'associer et publier : les premiers pas d'un engagement et son échec (1962-1965)

Que les associations soucieuses du sort des disparus n'aient pas été entendues ne saurait faire négliger leur importance ni chercher à comprendre pourquoi, comme d'ailleurs de nombreuses associations liées au rapatriement de 1962, elles appartiennent aux « minorés/minorisés » de l'histoire politique et sociale de la France contemporaine⁶¹. Leur histoire est doublement instructive. D'abord, quant à la question des disparus ; mais aussi quant à leur mise en regard avec d'autres associations liées au rapatriement. Elles entretiennent des liens avec ces dernières et présentent avec elles certaines similitudes, la première étant qu'elles naissent et se développent sous le signe de la dispersion empêchant ainsi leur cause de parler d'une seule voix.

La première à voir le jour est l'Association de Défense des Droits des Français d'Algérie (ADDFA) présidée par Robert Bichet et qui naît en métropole le 29 juin 1962. Elle est soutenue par la hiérarchie catholique, notamment par le cardinal Maurice Feltin qui entend profiter des sessions du concile Vatican II pour faire connaître ce drame mais également par le Secours catholique qui se refuse à tout engagement sur un terrain politique. L'ADDFA s'emploie à dresser les premières listes de disparus et s'efforce de diffuser des informations dans une presse qui a soutenu l'Algérie française, notamment *La Nation française* (1^{er} mars 1964). Une seconde, l'Association des Familles de disparus en Algérie voit le jour à Alger le 15 juillet 1962⁶². Près d'un an plus tard, en juin 1963, une troisième organisation voit le jour. Le Groupement des parents des victimes et disparus naît en juin 1963 et mobilise 650 familles. Un rôle important est joué ici par un avocat, bordelais, qui est aussi le délégué du Rassemblement des Français d'Afrique du Nord et d'Outre-Mer (RANFRAN-OM), une association beaucoup plus importante, née en 1960 et marquée par un antigauillisme militant. À travers le canal et l'appui du RANFRAN-OM, le combat en faveur des disparus connaît un écho plus important mais il se retrouve logiquement associé à la cause plus générale de la défense des Rapatriés et de leurs intérêts pour laquelle le RANFRAN-OM milite.

Le combat par les associations n'est pas le seul mode d'action. La plume en est un autre. Il mobilise des figures incarnant le combat en faveur de l'Algérie française. On citera en particulier Francine Dessaigne, bien connue à l'époque pour son *Journal d'une mère de famille pied-noir* où elle évoquait par le menu la vie à Alger en 1961-1962. Elle y traitait également à différentes

60 Sénat, 2e séance du 5 novembre 1963, JORF, 6 novembre 1963, p. 2262.

61 Olivier Dard, « Minorés et minorisés : l'exemple des défenseurs de l'Algérie française après 1962 », in Christine Bouneau et Nicolas Patin (dir), *La société civile organisée contre l'État (France, Europe du XIXe siècle à nos jours)*. La question des mineurs/minorés/minorisés, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2020, p. 117-137.

62 Jean-Jacques Jordi, *Un silence d'État. Les disparus civils européens de la guerre d'Algérie*, op. cit., p. 100.

reprises de l'enlèvement d'Européens⁶³, enlèvements sur lesquels elle revient ensuite à différentes reprises dans l'hebdomadaire *Rivarol*. Francine Dessaigne est soutenue sans sa démarche par le professeur Louis Rougier, préfacier de son livre et lui-même très engagé dans le combat en faveur de l'Algérie française puisqu'il a déposé au procès Salan. Dessaigne et Rougier sont reçus au secrétariat d'État aux Affaires algériennes en 1963 mais l'entretien ne débouche sur aucun résultat comme l'a raconté des décennies plus tard Francine Dessaigne où elle explique s'être vue justifier la prudence des autorités françaises par le fait que « les Algériens exigeraient l'ouverture des charniers de l'armée française » (réputés n'avoir jamais existé) tout en se voyant proposer ce qu'elle qualifie d'« odieux marchandage », puisque son interlocuteur lui aurait proposé de faire tout son possible si elle est elle-même était à la recherche d'un parent disparu, ce qui n'était pas le cas⁶⁴. Au fil des mois, l'espoir de retrouver des survivants s'amenuise ce qui conduit Francine Dessaigne à décider, à partir de 1964, de cesser d'écrire sur « un sujet beaucoup trop douloureux » alors qu'il n'y avait, selon elle, « plus personne à sauver »⁶⁵. Ce constat n'est pas isolé et de nombreuses familles arrêtent alors les recherches acceptant d'avaliser les déclarations de présomptions de décès prononcées par les autorités. Le dossier se referme juridiquement parlant même si les plaies restent béantes.

Etienne Dailly en est convaincu et a pris durement à partie Jean de Broglie au Sénat en l'interpellant sur une de ses formules : « Aujourd'hui, l'aspect humain s'efface et il ne reste qu'une coopération entre États. » « Et bien non ! », avait ajouté le sénateur de Seine-et-Marne, « l'aspect humain ne s'efface jamais ! »⁶⁶ Jean de Broglie ne s'était pas contenté de contester les informations données par le sénateur sur un dossier précis. Il avait surtout marqué sa « conviction » qu'il n'existait pas, selon lui, de survivants en Algérie⁶⁷. Un an plus tard, très offensif, le secrétaire d'État mettait vivement en cause « des hebdomadaires et des journaux extrémistes où le mensonge est et sera toujours permanent » (il mentionne *L'Aurore* et *Le Méridional*) en ajoutant que 1245 personnes ont été retrouvées ou libérées à la fin de 1962 ou dès le premier semestre de 1963. Pour les autres il « ne peu [t] que transposer le vers du poète : "Je ne vois qu'un désert dans vie !" ». Cette affirmation gouvernementale s'impose progressivement pour beaucoup même si une minorité des familles concernées entend bien poursuivre le combat. Elles refusent d'accepter l'idée que leurs parents puissent être décédés et pensent qu'ils sont retenus prisonniers ; une hypothèse démentie catégoriquement par Jean de Broglie : « [...] nous avons acquis la certitude qu'après 1962 il n'y avait plus de détenus français dans le camp »⁶⁸.

Une question dépréciée (milieu des années 1960-milieu des années 1980)

Dans la seconde moitié des années 1960, le combat pour les disparus est encore plus marginal que précédemment. Il est principalement porté par l'Association pour la Sauvegarde des Familles et Enfants de Disparus (ASFED) officiellement déclarée en préfecture le 9 mai 1967⁶⁹. L'association a été mise pied quelques années plus tôt sur l'initiative de François Jordan dont le fils Camille, ingénieur pétrolier, a disparu le 12 juin 1962. Présidée par le capitaine Jacques Assemat puis par Hervé de Blignières, l'ASFED sollicite de nombreux parlementaires, tout particulièrement à la veille des élections de 1973⁷⁰. Les 48 réponses reçues émanent de 29 députés

63 Francine Dessaigne, Journal d'une mère de famille pied-noir, avant-propos de Louis Rougier, Éditions de L'Esprit nouveau, 1962, p. 199-201 [10, 11, 13 mai 1962].

64 Rivarol, 13 février 1987, p. 6.

65 Témoignage recueilli par Jean Monneret, 21 novembre 1987 (CDHA).

66 Sénat, séance du 19 novembre 1963, JORF, 20 novembre 1963, p. 2571.

67 Ibid., p. 2573.

68 Sénat, séance du 24 novembre 1964, JORF, 25 novembre 1963, p. 1847-1848.

69 Marc Leclair, Disparus en Algérie. 3000 Français en possibilité de survie, Jacques Grancher, 1986, p. 133.

70 Soraya Laribi, Ni morts ni vivants : l'angoissant mystère des disparus d'Algérie après les accords d'Évian, op. cit., p. 118-119.

et de 19 sénateurs, issus principalement des Républicains Indépendants (RI), de l'UDR voire du PS (André Méric est un soutien de l'ASFED), sans oublier les sénateurs de la Gauche démocratique (Étienne Dailly). Les réponses les plus circonstanciées sont rédigées par des RI, qu'il s'agisse notamment de Michel Poniatowski qui souligne « l'intérêt tout particulier » que lui et ses amis portent « aux difficultés des rapatriés et des victimes des événements d'Algérie » ou de Pierre-Christian Taittinger qui évoque une intervention qu'il vient de faire auprès du premier ministre à propos des « ressortissants français disparus depuis 1962 »⁷¹.

L'Assemblée nationale élue en 1973 compte parmi ses nouveaux membres Jacques Soustelle, un ancien pilier de la France libre, du Rassemblement du Peuple Français (RPF) et du combat pour l'Algérie française. L'ancien dirigeant gaulliste ne manque pas d'intervenir à la tribune du Palais-Bourbon au lendemain de la visite d'Abdelaziz Bouteflika, ministre des Affaires étrangères algérien pour interpellier son homologue français à propos des « manifestations dites d'amitié » auxquelles cette visite a donné lieu et lui demander s'il a évoqué avec lui le sort des disparus⁷². Cet épisode est sans lendemain et la question des disparus retombe au cours des années suivantes jusqu'en 1982, vingtième anniversaire des accords d'Évian.

À cette date, des soutiens historiques de ce combat restent mobilisés comme la revue *Itinéraires* de Jean Madiran qui publie un numéro spécial intitulé « Vingt ans près ». Coordonnée par Georges Laffly qui en fut, aux dires du patron du mensuel, « l'âme, le réalisateur, le rédacteur en chef⁷³ », cette livraison de juin 1982 vient en écho de celle de 1972 intitulée « Dix ans qu'on est là. » À ces deux occasions le colonel de Blignières, consacre un article aux disparus. Si celui de 1972 s'intitulait sobrement « Les disparus », celui de 1982 est symboliquement beaucoup plus fort : « Nuit et brouillard sur les disparus ». Il s'enracine également dans l'actualité du temps puisque Hervé de Blignières souligne le silence sur cette « atroce vérité » et cette « amnésie délibérée » alors que la question des disparitions fait la Une de l'actualité : « Aujourd'hui, à l'heure où les médias de France se font généreusement l'écho de disparitions ici ou là dans le monde, jamais à ma connaissance ces "organismes humanitaires" qui en appellent à la conscience universelle, n'ont évoqué les milliers des nôtres disparus en Algérie. » Et le colonel d'adresser une pique aux autorités françaises en pointant les conséquences de « l'odeur du pétrole », ses « propriétés anesthésiantes sans égales » et « son effet sur la mémoire des responsables de la politique française [...] depuis vingt ans ! »⁷⁴ Si l'entame de l'article est vive, les quinze pages qui suivent reprennent le détail des déclarations et réactions des différents hommes politiques intervenus sur le dossier de Jean de Broglie à Michel Poniatowski en passant par Étienne Dailly. Comme précédemment, cette publication peine à trouver un écho au-delà du milieu traditionnel des partisans historiques de l'Algérie française, à l'instar d'Edmond Jouhaud qui se réfère explicitement à Hervé de Blignières et à l'ASFED dans le dernier ouvrage de souvenirs qu'il consacre à l'Algérie en 1984⁷⁵.

Le printemps 1982 est marqué par un évènement médiatique de plus grande portée, à travers la publication par *France Soir* de différents articles sur les disparus. Il faut évoquer ici le rôle pour le moins trouble de Marc-Louis Leclair (1920-2003), un ancien capitaine radié de l'armée en 1964 et présenté par le colonel de Blignières comme un ancien résistant et un spécialiste du renseignement qui a fait le choix de l'OAS⁷⁶. Mobilisé de longue date sur le dossier des disparus, Leclair

71 Ibid., p. 538-540

(annexe 13).

72 JORF, 14 juillet 1973, p. 2859.

73 Jean Madiran, « Les auteurs de ce numéro », *Itinéraires*, juin 1982, n° 264, p. 11.

74 Hervé de Blignières, « Nuit et brouillard sur les disparus », *Itinéraires*, n° 264, juin 1982, p. 16.

75 Edmond Jouhaud, *Serons-nous enfin compris ?* Albin Michel 1984, p. 154.

76 Hervé de Blignières in Marc Leclair, *Disparus en Algérie. 3000 Français en possibilité de survie*, op. cit., p. 10.

76 Rivarol, 13 février 1987, p. 6.

a rejoint l'ADDFA et participé à la rédaction d'une brochure publiée en Suisse en 1963 et intitulée *Le drame des « disparus » de l'Algérie*. Exclu de l'ADDFA, Leclair rejoint l'ASFED dont il devient le secrétaire général. C'est à ce titre qu'il est interrogé par *France Soir* où il proclame, en page 2 du numéro du samedi 17 avril 1982 à Marc Brabonski, qu'il existe encore des Français détenus en Algérie et qu'il dispose à ce sujet « d'informations très précises et dignes de foi » fournies par des « correspondants » travaillant pour lui en Algérie, dont de nombreux musulmans. Leclair ajoute avoir « subi des menaces, des pressions de toutes sortes » : « On m'a même offert cinq cent mille francs pour détruire mon fichier qui comporte encore 3500 noms. » En regard de ses assertions, le quotidien publie une déclaration de l'Ambassade d'Algérie à Paris qui fait peser la responsabilité des enlèvements sur l'OAS... *France Soir* mentionne aussi toute une série de dossiers qu'entend prendre alors en charge un jeune avocat, Jacques Miquel, qui s'est occupé notamment des otages français détenus en Argentine. L'affaire s'emballe quelques jours puis retombe, une fois encore, faute d'éléments tangibles. Mais Leclair persévère et publie quatre ans plus tard aux éditions Jacques Grancher un ouvrage intitulé *Disparus en Algérie. 3000 Français en possibilité de survie*. Ce livre relève de différents registres. Il se veut racoleur autant qu'ambigu puisque son sous-titre évoque le chiffre considérable de 3000 Français possiblement encore en vie un quart de siècle après Évian. L'ouvrage est aussi un réquisitoire contre le général de Gaulle et sa politique. Il se présente enfin, malgré des approximations pointées à l'époque notamment par Guy Pervillé, comme une mine de renseignements possibles grâce aux nombreuses annexes publiées, dont 9 listes de disparus qui vont des instituteurs aux enfants. Si un premier « livre blanc » projeté par l'ASFED en 1970 n'avait pu voir le jour faute de souscripteurs, celui de Leclair rencontre un certain écho. Un écho qui doit au contexte de sa publication.

L'année 1986 est marquée par l'affaire des journalistes d'Antenne 2 enlevés au Liban le 8 mars 1986 et dont le journal télévisé de la chaîne rappelle la détention en ouverture de chacune de ces éditions à partir du 26 mars 1986. Le parallèle possible avec les enlèvements de 1962 n'a pas échappé au capitaine Leclair qui s'arrange pour y faire référence en dernière minute dans son ouvrage alors que celui-ci est sous presse. Il oppose ainsi la mobilisation qui est de mise pour les journalistes et le désintérêt rencontré par les victimes de 1962 : « [...] c'est le premier devoir de l'État et le signe de la nécessaire solidarité entre citoyens. Mais pourquoi le même État se refuse-t-il à reprendre en Algérie des recherches toujours décevantes, mais jamais sans espoir ? Pourquoi nos compatriotes se désintéressent-ils d'un problème aussi déchirant ? Faut-il que la désinformation soit grande et profonde comme un puits saharien [...].⁷⁷ » À la différence d'autres publications, l'écho du livre de Leclair n'est pas négligeable puisqu'invité le 8 novembre 1986 par Michel Polac dans son émission télévisée « Droit de réponse », le secrétaire d'État aux rapatriés d'alors, André Santini, évoque 1400 prisonniers détenus en Algérie avant d'opposer quelques mois plus tard un démenti catégorique aux allégations du capitaine Leclair. Ce dernier se voit également mis en cause après la publication par le quotidien *Présent*, dirigé par le catholique traditionaliste Jean Madiran, d'une lettre datée du 15 novembre 1986 et prétendument adressée à Leclair par Pierre-André Conod. Le délégué de la zone Europe du CICR lui fait part, sur un mode catégorique, de la présence de 500 à 700 Français retenus captifs en Algérie ; une situation dont, à lire la lettre, François Mitterrand et Jacques Chirac seraient au courant. Hélas, la réalité est tout autre car ce courrier semble bel et bien être un faux pur et simple. Le crédit de Leclair est atteint, non seulement à cause de la cascade de démentis publiés en particulier par le CICR, mais aussi parce que des personnes qui ont beaucoup travaillé sur le dossier des disparus

76 Témoignage recueilli par Jean Monneret, 21 novembre 1987 (CDHA).

76 Sénat, séance du 19 novembre 1963, JORF, 20 novembre 1963, p. 2571.

76 Ibid., p. 2573.

76 Sénat, séance du 24 novembre 1964, JORF, 25 novembre 1963, p. 1847-1848.

76 Marc Leclair, *Disparus en Algérie. 3000 Français en possibilité de survie*, Jacques Grancher, 1986, p. 133.

76 Soraya Laribi, *Ni morts ni vivants : l'angoissant mystère des disparus d'Algérie après les accords d'Évian*, op. cit., p. 118-119.

77 Ibid., p. 156 (note 1)

mettent dorénavant en cause l'honnêteté de l'ancien capitaine et les espoirs infondés qu'il aurait entretenus chez des familles⁷⁸.

Il reste à évoquer une dernière mobilisation marquante du milieu des années 1980. Elle procède d'une partie des députés FN élus en 1986 et marqués par l'héritage de leur engagement en faveur de l'Algérie française. On songe bien sûr à Jean-Marie Le Pen lui-même, mais il faut citer aussi Pierre Descaves, élu du Val d'Oise qui renoue avec la pratique des questions écrites et organise surtout, en juin 1987 aux Champs-Élysées, une manifestation dont le mot d'ordre tient en quatre mots : « Nous voulons la vérité. » Sont présentes à cette occasion des figures marquantes du 13 mai 1958 et du combat pour l'Algérie française comme Léon Delbecq, Jacques Soustelle ou Edmond Jouhaud. Ce rassemblement symbolique ne fait pourtant guère bouger les lignes sur un dossier enlisé depuis un quart de siècle.

Le tournant des années 1990/2000 et ses suites

Les années 1990 marquent un tournant. Alors que se profile le trentième anniversaire des accords d'Évian, différents éléments donnent à voir des changements. On constate en premier lieu un renouveau associatif marqué par la naissance de nouvelles structures comme l'Association des Rapatriés Mineurs et des pupilles de la Nation (ARMR) mise sur pied en 1990 par Jean-Félix Vallat et Colette Ducos-Ader et le Souvenir des Français en Algérie (SFDA), né en 1998 dans le sillage de l'ASFED. Ajoutons aussi, en 1992, l'importance de l'ouverture des archives du Service historique de l'Armée de Terre (SHAT), connu ensuite sous le nom de Service Historique de la Défense (SHD). Cet accès aux archives permet à Jean Monneret de consacrer aux disparus deux chapitres de la thèse qu'il soutient en 1996 sur « La phase finale de la guerre d'Algérie ». Dans le même temps, certaines familles réclament, via les associations, la levée de dérogations pour accéder à des sources réputées leur fournir des renseignements sur leurs proches disparus. La naissance à l'automne 2002 du Groupe de Recherches des Français disparus en Algérie (GRFDA) animé notamment par l'ecclésiastique Pierre Boz, le général Maurice Faivre, Jean Monneret et Colette Ducos Ader couronne cette démarche et synthétise les revendications ayant trait à la connaissance du sort des disparus. Le drame du 5 juillet 1962 à Oran, commencé d'être traité par Monneret, a fait aussi l'objet de recherches sous l'impulsion de Geneviève de Ternant qui a publié différents volumes sur le sujet avec Claude Martin.

La quête de connaissances n'est pas le seul moteur des revendications de ces années-là marquées par le procès Papon (1998) après celui de Barbie et de Touvier. Il s'agit pour le comité VERITAS d'introduire dorénavant des actions en justice pour faire qualifier ces enlèvements-disparitions de crime contre l'humanité et voir l'État reconnaître sa responsabilité dans ces disparitions nées des accords d'Évian. Ainsi, le 13 mars 2002 une plainte contre X est déposée pour « crime contre l'humanité, non-assistance à personne en danger et mensonge d'État »⁷⁹. La question des disparus est réputée en rejoindre d'autres à l'heure où l'emploi du terme génocide se banalise, parfois dangereusement, tandis qu'on entre aussi dans le « temps des victimes » et la patrimonialisation des questions mémorielles. Ajoutons enfin que la guerre civile qui déchire l'Algérie durant la « décennie noire » percute aussi la société française. Il faut rappeler ici l'enlèvement, la séquestration et l'assassinat des sept moines de Tibhirine en 1996 qui résonne comme un écho tragique des drames de 1962 tant il est difficile d'obtenir des informations précises et fiables sur cette tragédie.

Aux mutations déjà mentionnées, s'en ajoute une dernière : l'avènement à la présidence de la République de Jacques Chirac en 1995. S'il est issu de la famille gaulliste, Jacques Chirac, qui a

78 Soraya Laribi, Ni morts ni vivants : l'angoissant mystère des disparus d'Algérie après les accords d'Évian, op. cit., p. 138-145.

79 Ibid., p. 152.

servi en Algérie, est plus sensible à cette histoire que ses prédécesseurs ; et ce qu'il s'agisse du souvenir des soldats et appelés (Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc en 2002), des harkis (journée mémoire des harkis en 2001) ou des rapatriés. Dans ce panorama, les disparus ne sont pas oubliés et c'est en 2003 que Michel Diefenbacher (député UMP Lot et Garonne) rédige un rapport sur les rapatriés qui n'oublie pas les disparus au sujet desquels « les éléments réellement probants ont rarement été apportés. » Et le rapport d'ajouter : « Le doute subsiste. Et tant qu'il ne sera pas levé, le deuil ne sera pas fait.⁸⁰ » Ce rapport bien connu est à l'origine de la loi mémorielle du 23 février 2005 et de son article, très controversé sur le « rôle positif de la colonisation ». On rappellera surtout ici que ce texte mentionne les disparus parmi ceux dont on « reconnaît les souffrances éprouvées et les sacrifices endurés ». Des disparus qui ont été aussi honorés par la plaque fixée sur le site du Quai Branly inaugurée le 5 décembre 2006 et qui associe à l'hommage aux combattants « les personnes disparues et les populations civiles victimes de massacres ou d'exactions commis durant la guerre d'Algérie et après le 19 mars 1962 en violation des accords d'Évian ».

Si les disparus trouvent dorénavant leur place dans la mémoire de la guerre d'Algérie il reste cependant pour leurs défenseurs à les voir dotés d'une patrimonialisation propre à travers l'érection d'un mur des disparus annoncé au congrès des Cercles algérienistes de 2004 spécialement consacré aux disparus et qui a réuni 2500 congressistes dont 600 membres de familles de disparus. À cette occasion, un olivier fut planté et une urne contenant la liste des noms publiée sur le site du MAE et un peu de terre d'Algérie a été enterrée près de l'« arbre des disparus » avec la mention : « In MEMORIAM DISPARUS EN ALGÉRIE (1954-1963) ». L'objectif d'ériger le mur des disparus mit trois ans à se réaliser puisque l'inauguration se déroula à Perpignan le 15 novembre 2007, quelques mois avant les élections municipales. Loin d'être un moment de recueillement, la mise sur pied de l'édifice, déjà très délicate si on songe à la difficulté d'établir une liste précise et parfaitement fiable à partir des travaux conduits par le GRDFA, a été perturbée par des querelles et polémiques politiques liées à l'implication de la municipalité UMP et aux subventions qu'elle a allouées. Les forces de gauche ont ainsi violemment combattu cette initiative qui a pu être assimilée à une opération électorale, une défense du colonialisme et à une apologie de l'OAS puisque des anciens membres de cette dernière ont effectivement entrepris d'ériger des stèles en hommage à leur combat du Haut Vernet (2003) à Marignane (2005). Si on y ajoute les polémiques sur les citations retenues pour être gravées sur le mur (Albert Camus a dû être abandonné et remplacé par Jean Brune et Chateaubriand) et la découverte ultérieure d'erreurs qui ont conduit les opposants à entacher par ce biais l'ensemble de la démarche on constatera que le tombeau symbolique espéré pour ces disparus n'a pas suscité le recueillement que ces morts et leurs familles étaient légitimement en droit d'attendre. La reconnaissance médiatique n'a pas été non plus au rendez-vous puisque la presse nationale, du *Monde* au *Figaro* n'en a quasiment pas parlé⁸¹.

Conclusion :

À l'heure de la commémoration du sixantième anniversaire des accords d'Évian, éclipsés pour une part par le déclenchement de la guerre en Ukraine, la question des disparus est largement centrée sur le cas de Maurice Audin dont la mémoire a été honorée par Emmanuel Macron. Les disparus européens victimes des dysfonctionnements des accords d'Évian n'ont guère suscité d'attention. Faudrait-il pour autant considérer que le dossier serait dorénavant réglé ? On soulignera que du point de vue de l'historiographie, depuis l'érection du mur de Perpignan les

80 Cité in Ibid., p. 155.

81 Ibid., p. 163-171 et Olivier Dard, « De la "stèle de Marignane" au "mur des disparus" de Perpignan », in Béatrice Fleury, Jacques Walter (dir), Qualifier des lieux de détention et de massacre (2). Territorialisation, déterritorialisation, Questions de communication, série actes 7, 2009, p. 95-110.

savoirs ont progressé et que les dérogations accordées à Jean-Jacques Jordi en 2007 lui ont permis de confirmer et de préciser des travaux antérieurs. On ajoutera que de nouvelles revendications associatives ont vu le jour à travers notamment la revendication de voir ajoutée la mention « mort pour la France » à propos de ces personnes enlevées, disparues et jamais retrouvées. Sur ce dernier point, si l'espoir d'un retour est aujourd'hui abandonné, les plaies ne sont pas refermées comme l'ont montré les témoignages très émouvants entendus à l'occasion de la journée d'étude. Le souci par conséquent de pérenniser le souvenir reste présent chez les représentants associatifs, et ce, au-delà du mur des disparus si on songe au projet de patrimonialisation virtuelle et interactif imaginé pour permettre l'identification de chaque personne disparue, la date et le lieu de son enlèvement, une entreprise qui donnera aussi la mesure de l'ampleur du phénomène et de son caractère resserré dans le temps et l'espace.

SYNTHESE DES TRAVAUX par Monsieur Jacques FREMEAUX

À l'issue de ce colloque, il convient d'abord d'en remercier les organisateurs, Colette Ducos-Ader et Jean-Félix Vallat, représentant respectivement le GRFDA (Groupe de recherche des Français disparus en Algérie) et la MAFA (Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord). Ils ont su réunir un ensemble de participants particulièrement en mesure de combiner l'approche rigoureuse que demande l'histoire avec la sensibilité qu'exigent les mémoires. Il faut souligner l'esprit qu'ils ont su insuffler à ces échanges, qui ne fut pas un esprit de vengeance, ni même celui d'un repli sur les malheurs d'une communauté. Ce colloque, animé par Marc-Georges Benamou, que ses publications et ses documentaires cinématographiques de tout premier plan qualifiait éminemment pour cette tâche, fit preuve au contraire, d'une volonté d'apaisement et de conciliation digne d'être prise en exemple. Les enlèvements d'européens ne sont certes pas le seul épisode douloureux de la guerre d'Algérie, ni davantage le seul à réclamer à être reconnu et à en voir désigner les responsables. Mais on ne peut ni on ne doit les oublier, ni en Métropole, ni en Algérie, ne serait-ce que pour comprendre les conditions d'un déracinement qui fut à bien des égards un exode, et à la suite duquel ni le pays d'arrivée ni le pays de départ ne furent désormais tout à fait les mêmes, ce n'est pas le moment pour en parler ici.

Ce colloque peut être considéré comme une grande réussite. Il marque d'abord une véritable avancée des connaissances, et en souligne la perpétuelle construction, ce qui exclut l'idée qu'il existe une vérité historique toute faite. Les documents écrits et les témoignages oraux fournissent une matière abondante et qui s'enrichit chaque jour grâce au travail des archives publiques et des associations, tandis que se poursuit le travail de synthèse et de recoupement mené par les historiens. C'est ce qu'a brillamment démontré Jean-Jacques Jordi, référence en la matière. Il a souligné que les chiffres sont certes importants, mais le sont tout autant les noms qui viennent les authentifier. Cet exposé a été complété par une étude sur un épisode moins connu, et qui mérite autant de sollicitude : celle du général Henry-Jean Fournier, président de l'association SOLDIS-Algérie, qui a fait le bilan de ses recherches sur les militaires tombés aux mains de l'ALN au cours de la guerre, et sur le destin desquels celle-ci rendit bien peu de comptes à l'issue du conflit. Nous avons vu aussi que les disparitions ne sont pas seulement le résultat de désordres inhérents à l'écroulement de l'ordre français et de l'installation toute commençante d'un ordre algérien. Pour Guy Pervillé, qui s'est livré à une lecture en amont, on peut faire remonter bien plus haut les pratiques de terreur du FLN à l'encontre des européens, destinées à les décourager de demeurer en Algérie. On sait par ailleurs, depuis les travaux de Jean Monneret, que la technique des enlèvements relevait largement, au moins jusqu'à l'indépendance, d'un moyen d'action contournant les spécifications du cessez-le-feu. S'agissait-il, comme il fut affirmé, de riposter aux attaques de l'OAS contre les civils musulmans ? Cette explication paraît insuffisante, dans la mesure où les enlèvements se prolongèrent bien après la disparition de cette organisation. Ne s'agissait-il pas aussi de frapper, dans les européens, les sympathisants de l'Algérie française en général ? Ne s'agissait-il pas même, chez certains responsables du FLN, pour lesquels les européens n'avaient pas leur place dans l'Algérie nouvelle, de pratiquer une forme d'« *épuration ethnique* ? ».

Ce colloque fut aussi l'occasion d'entendre ou de réentendre des paroles de témoins, proches de personnes enlevées. Tout le monde a été frappé par la dignité et l'émotion avec lesquelles ils ont livré leurs récits. Paul Malmassari, directeur de la Fondation pour la Mémoire de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie, est venu présenter un projet destiné à recueillir et conserver d'autres témoignages, pendant qu'il en est temps encore. La psychiatrie de guerre a bien montré les ravages causés sur les esprits, comme l'a remarquablement illustré l'exposé du professeur Marion Trousselard. L'instant dans lequel la perte fut apprise s'immobilise dans la mémoire pour être définitivement revécu comme un présent, réveillant toujours la même douleur, qui peut aller jusqu'à paralyser toute vitalité. Peut-être manque-t-il encore une étude suffisante de l'héritage de ces traumatismes dans les générations suivantes, ce qui rend l'effort en leur direction encore plus nécessaire.

Au drame personnel s'ajoute le sentiment de solitude. L'aide des autorités et de l'armée se réduit au minimum, par souci de respecter la lettre des conventions d'Evian, puis l'indépendance de l'Algérie. Cette abstention fut particulièrement flagrante, quelques excuses qu'on puisse trouver, lors des massacres d'Oran. Les actions incontestablement menées auprès du gouvernement algérien furent très discrètes. Au total, les victimes et l'ensemble des Français d'Algérie purent ressentir l'impression qu'ils ne pouvaient pas compter sur la protection de la France. Il faut observer que ces tristes épisodes font aujourd'hui l'objet d'une couverture modeste, par rapport à des disparitions qui font l'objet d'un traitement plus médiatique, notamment la disparition de Maurice Audin, ainsi que l'a amplement démontré l'étude de presse menée par Jean Sevillea. Le professeur Olivier Dard, reprenant en historien la manière dont la question des disparus s'inséra dans la mémoire de la guerre d'Algérie, a expliqué les causes de cette réserve, qui soulignent surtout la manière dont le peuple français, en dépit de l'implication de sa classe politique et de plus d'un million de ses enfants mobilisés dans la guerre, vécut ce conflit sans le comprendre.

À l'issue de cet ensemble de communications, il est permis d'élargir cette question des disparus à celle de l'ensemble d'un peuple, celui des Français d'Algérie, dont ils symbolisent l'effacement. Tout être humain, écrivait Cicéron, cinquante ans avant l'ère chrétienne, a deux patries, une petite patrie, qui est sa cité de naissance, celle qui abrite toute sa vie, ses parents, ses occupations quotidiennes, celle qui, en un mot, l'attache à la vie, avant de l'accueillir pour un éternel repos dans une terre familière ; et une grande patrie, au sein de laquelle sa cité s'unit à d'autres cités, vaste république impliquant les citoyens dans un ensemble de droits et de devoirs partagés (*duas esse censeo patrias, unam naturae, alteram civitatis*). Les Français d'Algérie, s'ils ont conservé, pour reprendre la terminologie de Cicéron, leur grande patrie citoyenne, ont irrémédiablement perdu leur petite patrie, ce qui les condamne, à courte échéance, à disparaître comme peuple particulier, faute de pouvoir se perpétuer sur le même sol, entre gens de même origine. Leurs disparus les ont seulement précédés dans l'absence. Il importe que l'histoire n'oublie ni les uns ni les autres.

COMMUNICATIONS DES HISTORIENS QUI N'ONT PU PARTICIPER AU COLLOQUE

- Monsieur Gérard CRESPO

Le 21 septembre 2001, le président de la république Jacques Chirac, dans son discours exprimant la reconnaissance de la nation aux Harkis, prononçait ces phrases destinées à toutes les victimes de la guerre d'Algérie :

"Notre souvenir va à l'ensemble des hommes, des femmes et hélas aussi des enfants qui ont péri en Algérie, victimes de la guerre et de la haine. De ces années tragiques, rien ne peut s'effacer. Pour les populations civiles, le 19 mars a marqué la fin des hostilités militaires, mais pas la fin des souffrances. D'autres épreuves, d'autres massacres sont venus s'ajouter aux peines endurées pendant plus de sept ans. Qu'elles soient tombées avant ou après le cessez le feu, nous devons à toutes les victimes l'hommage du souvenir. Oublier une partie d'entre elles, ce serait les trahir toutes."

Vingt ans qu'en est-il de ces paroles émouvantes. Des milliers de civils européens ont été enlevés par les troupes du FLN et de l'ALN avant et après le 19 mars et n'ont jamais réapparus. Des centaines de soldats français combattants pour le France ont été enlevés par les troupes du FLN et de l'ALN avant et après le 19 mars et n'ont jamais réapparus.

Depuis soixante ans des milliers de familles ne savent pas ce que sont devenus leurs proches. L'Etat français les a oubliés.

Quant au FLN ? il n'a pas respecté les accords d'Evian, dont l'article 11 prévoyait que "tous les prisonniers faits au combat détenus par chacune des parties au moment de l'entrée en vigueur seraient libérés".

Alors, soixante ans après les accords d'Evian, un colloque universitaire s'impose rappelant que des milliers de civils, hommes femmes, enfants, que des centaines de militaires sont tombés dans l'oubli.

Oserai-je comparer l'incomparable ? Après 1975, date de la fin de la guerre du VietNâm, aux Etats Unis, l'Agence Comptable de la Défense (DPAA) est chargée de récupérer les corps des soldats disparus lors du conflit. Travaillant en étroite coopération avec le Bureau Vietnamien de Recherche des Personnes Disparues, la DPAA envoie régulièrement des missions qui cherchent, trouvent, récupèrent, identifient des corps de soldats américains et les rapatrient aux Etats Unis après une cérémonie officielle sur le tarmac de l'aéroport de Da Nang, cérémonie à laquelle assistent des Vietnamiens. A ce jour, plus d'un millier de soldats morts aux combats dans la péninsule indochinoise reposent maintenant sur le sol américain.

Je réitère ma question ; oserai-je comparer l'incomparable et concevoir qu'une telle coopération serait possible avec l'Algérie ? ce qui permettrait ainsi à des victimes militaires mais aussi civiles, à condition bien évidemment d'élargir les recherches, de reposer enfin sur le sol français et ainsi de pouvoir faire en sorte que des milliers de familles puissent enfin accomplir leur deuil.

J'encours le risque d'être qualifié d'utopique, aussi plus prosaïquement, je ne peux que féliciter mes confrères historiens le GRFDA et la MAFA d'avoir permis, grâce à ce colloque d'avoir informé les pouvoirs publics, la presse et certains milieux universitaires du sort de ces milliers de victimes oubliées de l'Histoire que sont les Disparus européens de la guerre d'Algérie.

- Monsieur Alain LARDILLIER

1 - « Un colloque nommé désir »

Enfin, il s'est tenu ce colloque, l'obstination et la détermination venant à bout d'embûches successives. Il y avait eu, le 13 septembre 2018, la reconnaissance de la responsabilité de l'État dans la disparition du jeune mathématicien communiste Maurice Audin en 1957, disparu après son arrestation par l'armée française. Le Président de la République l'avait annoncée au cours d'une visite compassionnelle à la veuve du disparu. La communauté P.N, les familles de disparus, les associations, manifestèrent un étonnement grinçant, les uns parce que Audin avait pactisé avec les assassins d'Européens, d'autres choqués par la publicité donnée par le Président de la République qui accordait une importance nationale à un seul cas de disparition, alors qu'aucune mesure concrète ne prenait en compte le sort de plus de 1.500 disparus civils d'Algérie⁸² avec comme conséquence, des articles et des déclarations enflammées d'historiens connus pour leur parti pris anti Algérie française,

Le GRFDA décida de réagir en organisant une journée de rencontre avec des historiens spécialistes pour échanger et faire le point sur ce problème des disparus.

Mais, les fluctuations de la pandémie virale contrarièrent le projet et la réunion prévue fut reportée à une date ultérieure indéterminée, mais toujours envisagée.

Si le mode présentiel ne put être retenu, le concours technique de la MAFA permit néanmoins d'organiser le 16 février 2022, une visioconférence intitulée « *Enlèvements et disparitions pendant la guerre d'Algérie, dus au FLN et à l'ALN.* ». Un panel fourni d'historiens et de témoins, permettait d'augurer une journée riche d'enseignements et un nombre de connexions satisfaisant. La réalité ne démentit pas les espérances, tant au niveau de la fréquentation qui oscilla tout au long de la journée entre 150 et 180 connexions, que par la qualité et la diversité des sujets abordés. Certains orateurs enjambèrent le temps comme la professeure Marion Trousselard qui expliqua, documents à l'appui, les phénomènes de « stress post traumatique et deuil et non-deuil » ou Olivier Dard qui aborda l'aspect mémoriel en parlant de « la question des disparus dans la mémoire de la guerre d'Algérie » en évoquant l'obstacle dans la transmission de la mémoire des P.N. que constitue l'absence d'unification des multiples associations de rapatriés, leur ordre dispersé et leur insignifiance vouant à l'échec leurs démarches.

Devant le succès indéniable de cette rencontre, et avec un peu d'optimisme, on peut considérer que les premières difficultés rencontrées pour réaliser ce projet ont eu finalement des conséquences positives, puisque dans l'intervalle, les déclarations présidentielles du 26 janvier 2022 reconnaissant la culpabilité de l'État et l'indignité de l'attitude de la population métropolitaine vis à vis des Français d'Algérie pourtant contraints de choisir entre « la valise ou le cercueil », ont officialisé la légitimité des démarches entreprises pour obtenir le « droit de savoir ». Le GRFDA pour sa part, obtenait, des services des ministères concernés, une reconnaissance de la qualité de ses travaux et le « label » d'interlocuteur privilégié pour ses recherches, ses démarches et ses publications destinées à éclairer le sort tragique des disparus.

La lettre de l'Elysée, adressée le 8 mars 2022, au nom du Président de la République, à Colette Ducos Ader par Jean Le Roch de l'État-Major particulier du Président annonçant sa décision de transmettre, eu égard à son intérêt, à la ministre chargée de la mémoire et des anciens combattants, la proposition qu'elle avait faite directement à Emmanuel Macron, lors de l'invitation du 26 janvier 2022, proposition portant sur la constitution d'une banque de données ADN destinée à identifier avec certitude les corps qui seraient retrouvés dans des charniers, divers signes peut-être que les choses progressent favorablement. De bonnes raisons de persévérer.

⁸²Jean Jacques Jordi, «Victimes civiles disparues durant la guerre d'Algérie », in « Mémoire des hommes, portail culturel du Ministère des Armées » :

« Le 15 octobre 2021 l'historien donne comme nombre de disparus certains, inscrits sur les listes : 1.597 auxquels s'ajoutent 101 noms dont les corps ont été retrouvés. Il reste 120 personnes dont la condition de disparu est incertaine ».

2 - Une patience opiniâtre enfin récompensée

La Fontaine comme morale de la fable « le lion et le rat » avait écrit

« Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage »

Nous avons patienté pendant 60 années en tentant de supporter puis d'appriivoiser la tempête qui s'était abattue sur tant de nos parents, de nos proches, de nos amis, proies aléatoires de « moissonneurs de vies » déchaînés, disparues à jamais, ou dépouilles abandonnées dans des lieux inconnus. Elles ne laissaient au monde que des traces dérisoires mais combien précieuses, une photo, quelques papiers, un vêtement.

Sur place, aux chagrins infinis s'ajouta l'espoir entretenu par des individus sans scrupule, qui promettaient, contre argent, de ramener la personne « enlevée » à sa famille. L'attente fut évidemment vaine, et le désarroi plus intense.

Les « rapatriés » (appellation qui officialisait la fin de l'Algérie française) arrivèrent dans des régions inconnues à beaucoup de ceux qu'on appela « Pieds Noirs » et où, ces intrus assez souvent mal accueillis furent ballottés par une administration revêche, et rejetés par des particuliers hostiles. Ils se recroquevillèrent, écrasés par un impossible deuil, pour certains, par l'attente insensée d'un retour, et pour tous, par les mensonges, les accusations sans fondement, calomnieuses, insultantes.

Devant l'impossibilité d'obtenir des services de l'État concernés, des réponses à ses demandes opiniâtres de renseignements sur l'enlèvement et la disparition dans la Mitidja, de son mari, Colette Santerre - Ducos Ader résolut d'effectuer elle-même une enquête auprès de tous les services et organisations (la Croix Rouge Internationale) ou des personnalités en « situation de savoir » qui pourraient la faire progresser dans sa recherche.

Les contacts qu'elle prit dans les associations « Pieds.Noires » lui permirent de rencontrer d'autres familles de disparus qui lui confièrent les éléments dont elles disposaient sur les circonstances de la disparition de leur parent. Ses recherches prirent plus d'importance lorsqu'elle reçut le renfort d'un groupe qui travaillait aussi sur cette question des enlevés disparus Le général Maurice Faivre, l'historien Jean Monneret, et Monseigneur Pierre Boz, exarque patriarcal des Melkites, chrétiens du rite grec-orthodoxe, brisèrent son isolement. Vinrent ensuite se joindre au groupe initial, d'autres historiens dont Guy Pervillé et Jean-Jacques Jordi. En outre, Colette Ducos Ader reçut des soutiens précieux, celui de la M.A.F.A (Maison des agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord) et de son Président Jean-Felix Vallat, et celui de la F.M.G.A.C.M.T. (Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie) présidée par Frédéric Grasset. D'autres historiens vinrent également apporter leur concours aux travaux de l'équipe.

Au cours de son mandat présidentiel, Jacques Chirac estima nécessaire de mettre le pays en accord avec son Histoire. Après avoir reconnu, en juillet 1995, la responsabilité de l'État français dans la rafle anti juive du Vel d'Hiv les 16 et 17 juillet 1942, le président décida de donner aux « événements d'Algérie » leur véritable identité, « guerre d'Algérie »⁸³. Cette reconnaissance impliquait « ipso facto » l'existence de victimes. En commémoration de ces militaires morts pour la France, le « Mémorial du Quai Branly fut inauguré le 5 décembre 2002, et malgré l'opposition de la FNACA et l'ARAC⁸⁴ associations opposées au maintien d'une Algérie française. Cette opposition se renouvela lors de l'institution du 5 décembre comme « journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie », conformément au décret du 26 septembre 2003.

83Loi du 18 octobre 1999 relative à la substitution, à l'expression « aux opérations effectuées en Afrique du Nord », de l'expression « à la guerre d'Algérie ou aux combats en Tunisie et au Maroc » JORF n°244 du 20 octobre 1999

84FNACA : Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie – ARAC : Association Républicaine d'Anciens Combattants in « Histoire coloniale et post coloniale » du 7 mars 2012.

La création du G.R.F.D. A⁸⁵ en octobre 2002 permit à Colette Ducos Ader détentrice de nombreux dossier de disparus que lui avaient confiés les familles devenues membres de l'association, d'effectuer au titre de cette association, et dans le cadre d'une structure administrativement reconnue, des démarches auprès de divers organismes, et de fournir aux historiens intéressés par la question des disparus, des éléments de recherche

En juin 2004, au cours des débats à l'Assemblée Nationale, sur le projet de loi « *portant reconnaissance de la Nation aux Français d'Afrique du Nord* » promulguée le 23 février 2005, les « disparus » furent mentionnés (pour la 1^{ère} fois) dans les interventions de certains députés au nombre des injustices envers les Français d'Afrique du Nord. Ces « disparus » devaient être pour l'État, une préoccupation importante⁸⁶. Pour autant, le mot « disparu » ne figure pas dans les déclarations des membres de la commission des Affaires culturelles, familiales et sociales chargés de contrôler les termes des articles de la future loi.

Le travail du GRFDA ne faisait que commencer. Des listes nominatives de personnes disparues, plusieurs fois confrontées et corrigées par Colette Ducos Ader et l'historien Jean Jacques Jordi, mandaté par la ministre déléguée auprès du ministre des Armées, chargée de la mémoire et des Anciens Combattants, Madame Darrieusecq, pour parvenir à des chiffres les plus précis possible, qui constitueraient la liste des noms de disparus civils incontestables qui défileraient sur la colonne blanche du mémorial du quai Branly. Ils prendraient place aux côtés des victimes de la fusillade du 26 mars 1962, inscrits sur cette colonne depuis novembre 2009.

Ces collationnements nécessitèrent plusieurs navettes avec les services d'archives ministériels, et permirent un progrès significatif dans la connaissance des circonstances, des lieux des enlèvements, complétant ainsi, un recensement toujours plus exact du nombre et de l'identité des victimes. La publication en 2011 par l'historien Jean Jacques Jordi de « *Un silence d'État – Les disparus civils européens de la guerre d'Algérie* »⁸⁷, fruit de ses travaux avec le GRFDA et de la consultation d'archives soumises à dérogation, constituait en quelque sorte le prolongement didactique et facilement accessible de ce travail,

C'est peut-être en raison des réactions hostiles que la question des personnes enlevées et/ou disparues induisaient dans certaines parties de la population, par adhésion à l'idée d'une Algérie indépendante, que le terme « disparu » mit temps à figurer à nouveau dans des textes officiels :

*« Le nombre d'Européens disparus (environ 2000 ou 4000 ?) pouvait aussi apparaître bien "dérisoire" face au nombre d'Algériens enlevés et torturés par l'Armée française au cours du conflit, ce qui amenuisait considérablement les capacités de la France de demander des comptes à l'Algérie et de protester sur la scène internationale »*⁸⁸

Il faut remarquer en effet, qu'un regard sur les textes des messages des ministres ou secrétaires d'État chargés des anciens combattants pour la commémoration du 5 décembre depuis 2012, nous montre que le mot « disparus » est mentionné en 2014 par le secrétaire d'État aux anciens combattants, Jean Marc Todeschini, et seulement cinq années plus tard, en 2019 sous la plume de Madame Darrieusecq.

La participation du GRFDA – représenté par Colette Ducos Ader, Jean Jacques Jordi, Jean Monneret entre autres – à de nombreuses réunions de travail sur la question des disparus civils et militaires avec des hauts responsables de différents services ministériels, le nombre et le contenu de drames et d'incertitudes des dossiers présentés, ont efficacement plaidé pour une urgente

85G.R.F.D.A. : Groupe de Recherche des Français Disparus en Algérie

86Christian Kert, député UMP des Bouches du Rhône, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales : « J'ai appris leurs (des présidents des associations des 2 communautés) doutes dans leur quête de vérité face aux 3 000 disparitions, qui sont autant d'interrogations, dont fait état désormais la Croix-Rouge Internationale, et dont parlent aussi les dossiers personnels que les familles »

Gérard Barp député socialiste de Haute Garonne : Enfin, subsiste le douloureux problème des 3 000 disparus soulevé par notre rapporteur et auquel on ne peut rester insensible. Il serait juste d'étendre à leurs familles, après celles des victimes de la Shoah, l'indemnisation instituée par le gouvernement Jospin, et étendue à juste titre par le Gouvernement aux victimes de la déportation, pour la même réhabilitation morale.

87Jean Jacques Jordi, « Un silence d'État – Les disparus civils européens de la guerre d'Algérie », ed. SOTECA, 2011, 200 pages.

88Emmanuelle Comtat, Docteur en science politique / Enseignante-Chercheuse LRU Université de Grenoble Alpes (France) / Chercheuse associée UMR PACTE (5194 CNRS) au Congrès AFSP Aix-en-Provence, 2015

obligation d'agir. La nécessité de progresser devenait pour les « rapatriés », d'autant plus impérieuse que, le 13 septembre 2018, le Président de la République avait attiré l'attention sur la question des disparitions de civils pendant la guerre d'Algérie, en donnant une certaine publicité à la réception de l'épouse de Maurice Audin.

Relation de cause à effet (?) Le 9 avril 2020, un arrêté du 9 avril 2020 « *Portant ouverture d'archives relatives aux disparus de la guerre d'Algérie* » (J.O du 12 04 2020)

Ce décret mettant à la disposition des historiens une imposante quantité d'archives qui vint s'ajouter à celles, déjà consultable provenant de différents ministères, il devint évident aux archivistes qu'un classement raisonné des documents mis à la disposition des chercheurs était indispensable.

Les Archives Nationales chargées de réaliser cet ouvrage, réunirent le 4 décembre 2020, toutes les parties intéressées par l'utilisation des archives, dont les représentants du GRFDA, pour élaborer ensemble un projet cohérent et pratique. La synthèse des divers avis et suggestions permit l'élaboration du « *Guide numérique sur les disparus de la guerre d'Algérie* » dont une large diffusion était prévue.

Puis ce fut la publication de l'arrêté du 22 décembre 2021. « *Portant ouverture d'archives relatives à la guerre d'Algérie* » (J.O du 23.12.2021). Il s'agit d'archives sur les enquêtes judiciaires de la police et de la gendarmerie pendant la guerre d'Algérie.

Au début de l'année 2022, le Président de la République invita les représentants des rapatriés d'Algérie à une réunion qui se tiendrait à l'Élysée le 26 janvier. Même si certains déclinèrent l'invitation se rappelant la phrase du candidat Macron sur « le crime contre l'humanité en Algérie », d'autres se rendirent à l'Élysée pour écouter le message que le Président délivrerait « à l'occasion du soixantième anniversaire de 1962 » et, si c'était possible, lui exposer leurs revendications.

L'allocution présidentielle que certains prédisaient banale, surprit tout l'auditoire par l'importance des annonces : le Président de la République reconnaissait la responsabilité de la France dans le massacre de la rue d'Isly, le 26 mars 1962, qualifiait « massacre de centaines d'Européens » la journée du 5 juillet 1962 à Oran.

Les disparus ne furent pas oubliés dans l'énumération des tragédies qui frappèrent les français d'Algérie : « *Ils furent plusieurs milliers alors à disparaître à jamais. Combien de familles n'ont jamais su ce qui était arrivé à leurs proches. Combien ont attendu un retour* »

Ces quelques lignes permettaient de penser que les échanges de données entre les services ministériels d'archives et le GRFDA/MAFA et ses historiens avaient, à la longue, porté leurs fruits. Un espoir d'avancées significatives se trouve peut-être dans la prise en compte de la proposition que Colette Ducos Ader développa « viva voce » au Président après l'allocution : créer une banque de données ADN pour d'éventuelles identifications de corps retrouvés dans des charniers, et dans la réponse encourageante qu'elle a reçue de l'Élysée, le 8 mars 2022.

Ces diverses circonstances dont pour nous, l'indication de la pertinence de la mission du GRFDA et de là, l'influence sur les organismes décideurs des travaux des historiens associés.

Le colloque du 16 février 2022, par la qualité des participants, la richesse des interventions et le nombre des connexions, apportent la certitude de l'utilité du GRFDA/MAFA et un encouragement à continuer son action.

- **Monsieur Gabriel MARTINEZ-GROS**

Le GRFDA encourage une réflexion historique qui me paraît de la plus haute importance, non seulement pour les parents de disparus, non seulement pour tous ceux qui sont nés en Algérie, et qui s'en souviennent, mais pour modifier dans le public français et francophone en général une image de l'Algérie coloniale dont il faut avouer qu'elle est considérablement dégradée depuis l'indépendance. Les temps historiques sont sans doute en train de changer, il nous faut tirer parti d'une nouvelle conjoncture – en particulier le discrédit des régimes tiers-mondistes, à commencer par celui du FLN – pour proposer une autre histoire, sérieuse, documentée et aussi impartiale qu'il nous sera humainement possible de la faire. Nous avons assez souffert, depuis soixante ans, de la distorsion des faits et d'une écriture de l'histoire militante jusqu'au ridicule ou à l'odieux, pour ne pas faire subir au récit historique les mêmes injures. Restons convaincus que la vérité garde toutes ses chances de triompher.

- **Monsieur Jean Claude ROSSO**

NOS DISPARUS

Depuis plus de 15 années je consacre mon temps à la recherche des familles de nos disparus (Corps jamais plus retrouvés) afin d'en déterminer, avec le plus d'exactitude possible, leur nombre car ils sont les oubliés de cette guerre qui a duré près de 8 années (1954/1962).

- A ce jour sont recensés : **2086** disparus répartis comme suit :
- Civils : **1661** ; Militaires : **425** (au 31 décembre 1962)

Mais au-delà des chiffres et des recherches fastidieuses, je garde en mémoire les innombrables conversations téléphoniques bouleversantes avec les familles, dont la détresse était bien réelle et qui ne demandaient qu'à être écoutées, compte tenu du déchirement vécu lié à l'absence du disparu

Ni morts ni vivants : Cette définition succincte met en évidence l'angoissante question que les familles de nos disparus se posent, encore et encore, avec le secret espoir que certains soient encore vivants, mais aussi dans quelles conditions ils ont été assassinés...

Ce traumatisme persistant révélé lors de mes échanges téléphoniques m'a profondément touché ! Certains refusaient même d'en parler et d'autres n'osaient pas ouvrir leurs archives liées à leurs démarches. Je garde en mémoire plusieurs souvenirs dont celui d'une famille qui tressaillait lorsque qu'une sonnerie retentissait à leur domicile : il espérait encore le retour de l'être cher.

Saint Augustin, évêque d'Hippone, écrivait : « Les morts ne sont vraiment morts que lorsque les vivants les ont oubliés ». L'existence d'un individu se poursuit dans le souvenir des autres. Il est le dernier rempart contre le néant absolu ; c'est pourquoi nous persistons contre l'oubli, qui est une seconde mort, au sein du Groupe de recherches des Français disparus en Algérie (GRDFA) animé avec persévérance par Madame Colette DUCOS ADER.

- Monsieur Pierre VERMEREN

Texte disparus Algérie 1962

Au cours de mes longues années d'études, je n'ai jamais entendu parler du plus grand massacre de la guerre d'Algérie, à savoir la disparition de près de 700 civils français d'Algérie à Oran, le 5 juillet 1962, le jour de l'indépendance officielle de l'Algérie. Ces près de 700 civils tués ou enlevés -dont la moitié seulement des corps ont été retrouvés- représentent 41% des citoyens français civils enlevés et tués ou disparus pendant toute la guerre d'Algérie.

Les Français de ma génération -j'ai obtenu le baccalauréat en 1983, soit avant l'entrée en vigueur de la réforme Haby en classe de Terminale- n'ont jamais reçu aucun cours sur l'histoire de l'Algérie coloniale ni de la guerre d'Algérie. Cette histoire maudite avait été rejetée dans les ténèbres de la République, d'autant plus que nos cours d'histoire s'arrêtaient à 1945. Comme tous les drames ayant trait à cette « guerre » de décolonisation (ainsi nommée par le Parlement en 1999), le régime général fut celui de l'amnésie, triplement couverte par l'amnésie politique décrétée par De Gaulle, par la non-poursuite des crimes de la guerre d'Algérie enjoignant par les accords d'Évian, et par la non-activation des poursuites judiciaires. A quoi il faut ajouter l'histoire mythifiée de la « révolution algérienne » écrite par le FLN et ses organisations, la criminalisation unilatérale du fait colonial y interdisant toute introspection.

L'ouverture récente des archives de l'État français relatives à cette question a dévoilé l'implication secrète des autorités françaises et d'organisations internationales comme la Croix rouge dans la recherche des corps et des faits auprès des autorités algériennes dès l'été 1962, mais seuls quelques résultats avaient été rendus publics par les autorités, sans que l'on sache vraiment la nature et la réalité des tractations y ayant conduit⁸⁹.

Tous les morts ne pèsent pas le même poids. Comment comprendre le vide sidéral longtemps laissé par les centaines de tués et de disparus du 5 juillet 1962 ? Non seulement cette tragédie s'est déroulée sur un sol qui venait de cesser d'être français depuis quelques heures, en présence de l'armée française enfermée dans ses casernes, mais cet événement a eu des conséquences majeures en précipitant et en rendant inéluctable l'exode -déjà entamé- de plusieurs centaines de milliers de Français d'Algérie qui traversèrent sans retour la Méditerranée au cours de cet été.

La mauvaise conscience des Français de métropole et des pouvoirs publics parisiens, après tant de souffrances et de gâchis, les remugles de cette guerre pour rien, la volonté de De Gaulle d'en finir au plus vite, et de nouer des relations d'États cordiales avec le FLN, la mise en cause de l'armée française, la guerre de l'OAS et la guerre menée à l'OAS -accusé d'être la cause de la contre-violence des Algériens-, les dénis de l'État algérien naissant arguant de son absence sur le terrain oranais à cette date, la volonté de tourner définitivement la page de cette guerre et de la colonisation, la souffrance muette et préoccupée des familles déracinées, tout a concouru à un silence qui dura des décennies.

89 Soraya Laribi, « Les premières recherches des disparus d'Algérie après les accords d'Évian organisées par les autorités françaises (19 mars 1962 – 8 janvier 1966) : entre tractations au sommet et silence volontaire », in Revue Outre-mers, Publication de la SFHOM, numéro spécial Algérie, premier semestre 2022.

La comparaison avec les événements parisiens dits du « massacre du 17 octobre 1961 » est nécessaire et éclairante : non seulement les victimes sont beaucoup moins nombreuses, mais son histoire est davantage connue -car les archives de la police française et des services de l'État ont été ouvertes et lues par les historiens- ; en outre, l'événement a été d'emblée et durablement médiatisé par des films et documentaires, par des témoignages et par des écrits divers (roman, enquête judiciaire, articles de presse, témoignages, enquête administrative etc.), mais aussi par la musique et par de nombreuses interventions d'artistes, et surtout par des dizaines d'articles et de livres d'historiens et d'universitaires français et anglo-saxons, et enfin par des journalistes et des militants politiques. D'un côté, le vide, et de l'autre le plein.

La mort de près de 700 Français d'Algérie pauvres -un chiffre que personne ne conteste- a été passée par pertes et profit de la décolonisation et de l'effondrement de l'Algérie française. Ce fut le prix du sang payé par cette population, le tribut de la violence sacrificielle et expiatoire (du bouc émissaire, dirait René Girard) comme l'histoire de France en a constamment et régulièrement charrié depuis la révolution : massacres de septembre 1792, Terreur et Vendée, journées meurtrières de juillet 1830, révoltes et massacres des canuts lyonnais, massacres républicains de juin 1848, violences meurtrières communardes puis écrasement de la Commune, épuration de 1944, la France contemporaine n'a jamais été avare du sang des Français. Mais cette fois, ce ne sont pas des Français qui ont fait couler le sang, mais des Algériens (de ce fait anciens Français), portés par le sens supposé de l'histoire de la décolonisation, si l'on se reporte à la théorie du sens de l'histoire, traduction d'une philosophie de l'histoire d'essence quasi-religieuse.

La pensée révolutionnaire classe toujours les morts en deux catégories : les bons morts, ceux qui sont légitimes, sacrifice nécessaire au sens de l'histoire ; et les mauvais morts, qui payent le prix de la libération des énergies libératrices, imputables aux forces réactionnaires ou contre-révolutionnaires. Les massacrés d'Oran rentrent manifestement dans la première catégorie, et ceux de Paris appartiennent à la seconde. Ce qui est intéressant dans la comparaison de ces deux événements qui se sont déroulés à moins de 9 mois d'écart, c'est qu'ils entrent dans le registre des querelles françaises. Les groupes intellectuels et politiques dominants en France depuis soixante ans, dans la composition de l'histoire nationale telle qu'ils l'écrivent, annexent les morts de Paris, et rejettent ceux d'Oran. Les seconds font écran aux premiers, et permettent de les occulter. Cela peut expliquer l'inflation du chiffre des victimes, qui est scrupuleuse à Oran, mais donne lieu à une grande fourchette à Paris, sans toutefois vraiment dépasser les 200 victimes (38 à 98 morts selon B. Stora), même si des chiffres très supérieurs ont été extrapolés par J.-L. Einaudi, qui amalgame des morts enregistrés à Paris durant plusieurs mois, à un moment où les violences y étaient quotidiennes.

Un autre point commun est associé à ces deux événements, en ce qu'ils renvoient à deux figures du mal dans l'histoire politique française contemporaine : celle du préfet Papon, préfet de police de Paris (1958-1966), dont le procès en 1997 a considérablement activé la production éditoriale sur les événements de 1961 ; celle de l'OAS, qui n'est pas présente à Oran ce 5 juillet, mais dont le déchaînement des violences dans les mois et semaines qui ont précédé ce drame ne peut être exonéré. Non seulement leur action a *de facto* rendu caducs les accords d'Évian, dont la plus grande partie consistait à assurer l'avenir et les biens de la communauté française dans l'Algérie indépendante, mais elle précipita Oran dans une explosion de violences. On conviendra toutefois qu'une tuerie de masse d'une telle ampleur, de surcroît si rapide, n'est pas un événement spontané, mais le résultat d'une action concertée dont on ne connaît pas à ce jour les organisateurs et les meneurs

Un crime peut en cacher un autre, et un acte de guerre provoqué en octobre 1961 par la Fédération de France du FLN pour desserrer l'étau de la police française à Paris sur ses chefs et sur son action peut occulter le crime commis à Oran le 5 juillet 1962 contre des centaines de civils, dont un grand nombre étaient non seulement innocents mais pas en état de lutter (femmes, vieillards et enfants notamment). Le départ de l'OAS de la ville, à la toute fin juin, avait laissé la population européenne subsistante (100 000 personnes) traumatisée par des mois de violences. Celles-ci avaient fait des centaines de morts dans la ville, laissant une population démunie et terrifiée par les perspectives à venir. La fusillade dans la ville dura plus de trois heures, et des centaines de personnes disparurent à jamais, même si la moitié des corps d'Européens furent retrouvés ou restitués.

Dans l'effondrement général de l'Algérie française, cet évènement passa d'autant plus inaperçu que le pays était soumis à la censure militaire et informationnelle, et que personne n'eut intérêt à rendre publique et à médiatiser un crime de masse dans ces circonstances : l'armée française commandée par le général Katz -qui fut un des deux auteurs à écrire un livre sur cette question dans les 39 années qui l'ont suivi, *L'honneur d'un général, Oran 1962*, après sa sévère mise en cause dans l'ouvrage de Gérard Israël, *Le dernier jour de l'Algérie française* (1970) ; le général de Gaulle, soucieux de refermer coûte que coûte les plaies de cette guerre ; le FLN, qui refusa toute responsabilité dans ces évènements ; les pieds noirs, pris d'une véritable panique, qui s'enfuirent par tous les moyens dans les jours et semaines qui suivirent, sans avoir la possibilité d'enquêter, le pays étant désormais indépendant de surcroît, en dépit de cette période d'interrègne et de chaos.

Lorsque l'Algérie, à l'initiative du président Bouteflika choisi par l'armée et élu en 1999 pour sortir le pays de la guerre civile, décida de repartir à la charge contre le colonialisme français pour dénoncer ses crimes -ce qu'il n'avait jamais fait lorsqu'il était ministre des affaires étrangères dans les années soixante et soixante-dix-, car il fallait ressouder les Algériens en proie depuis près de dix ans à une terrible guerre civile, il trouva à Paris un terrain politique et intellectuel très favorable pour relayer son offensive. L'histoire du 17 octobre 1961 fut un des fers de lance de cette offensive politico-intellectuelle ; en moins de trois ans, au moins une douzaine de livres et d'articles scientifiques -non comptés des dizaines d'articles de presse-, souvent publiés chez de grands éditeurs parisiens, évoquèrent et racontèrent cette journée, ses circonstances et ses suites.

En 2001, un contrefeu fut discrètement allumé par une petite maison d'édition pied noire de Nice, Gandini, qui publia trois volumes de Geneviève de Ternant, *L'Agonie d'Oran*. Sur sa fiche Babelio, l'ouvrage a aujourd'hui disparu au profit de deux ouvrages de l'auteur sur la cuisine française. Il s'ensuivit quelques mois plus tard, dans *Le Nouvel Observateur* du 28 février 2002 un article de Benjamin Stora, « Les disparus d'Oran », qui décrit en partie les modalités du massacre, mais sans donner de chiffre précis (il souligne qu'il y aurait eu « 258 tués essentiellement dans l'Oranie »). Il faut attendre 2006 pour qu'un historien consacre un ouvrage à cet évènement, Jean Monneret, *La tragédie oubliée, Oran, 5 juillet 1962*, publié cette fois à Paris, suivi de deux autres livres au cours de la décennie suivante, écrits pour l'un par un journaliste, petit-fils du général Zeller, et pour l'autre par l'historien Guy Pervillé.

Ce déséquilibre des forces et des moyens a une traduction politique. Le 17 octobre 2012, le premier acte de la campagne électorale de François Hollande, accompagné de Benjamin Stora, a consisté à se rendre au Pont de Clichy-la-Garenne, pour « reconnaître la répression du 17

octobre 1961 » (selon le titre *du Monde*), une reconnaissance qui prend une dimension nouvelle quand celui-ci est élu Président de la République quelques mois plus tard. Il faut attendre plus de dix ans, le 26 janvier 2022, pour que le président Macron, lui aussi en campagne, pour sa réélection, devant des associations de rapatriés, déclare que le « massacre du 5 juillet 1962 » à Oran, qui toucha « des centaines d'Européens, essentiellement des Français », doit être « reconnu ». La demande de reconnaître tous les drames de la guerre d'Algérie a été une des recommandations du rapport Stora remis au président de la République en janvier 2021.

Ainsi, par de voies lentes et détournées, le massacre d'Oran, qui n'est pas ignoré par les historiens algériens universitaires et chercheurs, même s'il n'appartient pas au registre de l'histoire officielle du pays, a finalement fait son chemin vers une forme de reconnaissance au sommet de l'État français. Cette reconnaissance est aussi vieille que la fin de la guerre d'Algérie, puisque des enquêteurs français ont travaillé dès 1962 et 1963 sur cette question, mais de façon très discrète. Soixante ans plus tard la reconnaissance est établie, mais on ne peut que déplorer le silence des archives algériennes, qui ont forcément consigné un évènement d'une telle ampleur et aux conséquences si essentielles pour la nouvelle Algérie. Le candidat à la Présidence Ahmed Ben Bella traversa Oran le 12 juillet 1962, une semaine après le massacre d'Oran. Il ne fait dès lors aucun doute que des responsables du MALG, les services secrets algériens, basés non loin à Oujda depuis des années, ont visité la ville préventivement et savent ce qui s'y est passé. Un jour, ces archives parleront.

« *Je vous le déclare, s'ils se taisent, les pierres crieront !* », déclarait Jésus devant Jérusalem aux Pharisiens qui voulaient faire taire ses disciples.

Publications : Juin 2022, *Histoire de l'Algérie contemporaine, de la Régence d'Alger au Hirak, XIXe-XXIe siècle*, Nouveau Monde Éditions, Paris.

- Monsieur Roger VETILLARD

Pourquoi tous ces disparus passés sous silence ?

Durant la guerre d'Algérie et même encore pendant plusieurs mois plus après l'indépendance, près de 1 700 civils et 652 militaires français qui ont disparu et n'ont jamais été retrouvés. Et personne n'en parle, ni les autorités, ni la presse. Ce sujet est un véritable tabou.

C'est ainsi que, si en 2013 la presse française s'inquiétait à juste titre de la disparition de 20 Français en Argentine, *a contrario* le silence assourdissant entretenu autour de la disparition en Algérie de plus de 2 300 de nos compatriotes de 1954 à 1963 n'a pas intéressé et n'intéresse toujours pas grand monde. Et ce n'est que dans les années 1970 que le monde médiatique a soulevé timidement le voile sur le sort des harkis restés en Algérie, dont plus de 10 000 ont été tués, malmenés, torturés, massacrés après l'indépendance.

Face à cette carence et également aux exagérations de certains, des associations de militaires et de civils français se sont emparées de la question et tentent depuis des décennies d'établir une liste nominative aussi exhaustive et précise que possible de tous ces disparus et de faire connaître et reconnaître cette tragédie. Face aux chiffres évoqués, des noms, des identités doivent être affichés. C'est extrêmement difficile, mais c'est le prix à payer pour être crédible. Toute inflation des chiffres non justifiée ne peut être que contre-productive.

Il faut s'interroger sur ce silence, que Jean-Jacques Jordi a nommé à juste titre un silence d'Etat. Les médias, souvent si prompts à se mobiliser pour d'autres drames moins importants en nombre de victimes, ne s'y sont pas vraiment intéressés. Et ce n'est certainement pas faute de les avoir sollicités. Lors de ce colloque organisé par le GRFDA et la MAFA, Jean Sévillia a montré que dans la presse, encore de nos jours, le silence persiste... En revanche, la disparition de Maurice Audin ou la mort d'Ali Boumendjel bénéficient d'une couverture médiatique bien plus conséquente que celle de ces citoyens français jamais retrouvés.

Les disparus de cette guerre ne méritent-ils que l'oubli ?

Sont-ils des victimes de l'indifférence ou de la naïveté des autorités françaises ? Sont-ils plutôt des parias dont il vaut mieux ne pas évoquer la mémoire ?

Ou bien faut-il cacher ce qui constitue la honte de la France, une honte inavouable ? Faut-il éviter de désigner et de fâcher les responsables de ces disparitions ?

Pourtant, bien des personnalités politiques n'hésitent pas à commémorer les morts réels ou allégués du 17 octobre 1961. D'après l'historien Jean-Paul Brunet, qui a critiqué les thèses grotesques des "hagiographes du FLN" et des "historiens du dimanche" de l'extrême-gauche, il y aurait eu au maximum moins de 30 morts, quelques dizaines de blessés et plusieurs milliers d'arrestations. Preuves à l'appui, Brunet a démontré en 2003 déjà que 80% des centaines de victimes alléguées, qui auraient été tuées par les forces de l'ordre, sont décédées en réalité bien avant le 17 octobre ou entre le 19 et le 31 octobre – tout en signalant que certaines de ces victimes furent parfois assassinées par le FLN ; il pouvait s'agir de militants de militants du MNA, organisation rivale, ou bien de Harkis, d'informateurs de la police française, de récalcitrants aux directives du FLN (consommation d'alcool, cigarettes, recours à la justice française, refus de payer etc.)... La plupart de ces faits ont été confirmés en 1999 par deux commissions d'enquêtes diligentées par des ministres du gouvernement de Lionel Jospin et dirigées par un conseiller d'Etat, Dieudonné Manderlkern, et un avocat général à la Cour de Cassation, Jean Geronimi...

Peu à peu, le rideau se lève sur les disparitions de nos compatriotes qu'il devient difficile d'ignorer. Le colloque qui s'est tenu le 16 février 2022 ne peut que participer à la mise au jour de cette réalité. Que l'association SOLDIS sous la direction du Général Henry-Jean Fournier et le G.R.F.D. A présidé par Colette Ducos Ader, soient félicités pour leur travail et leur persévérance

TEMOINS N'AYANT PU S'EXPRIMER LE JOUR DU COLLOQUE

- Témoignage de Madame Geneviève LEBLANC ASTIER

Enlèvement le 23 août 1962, de mon Père Marcel Astier, Maire de Souma.

Je suis issue d'une famille française de souche provençale implantée dans un village de la Mitidja en 1845. Notre vie s'était forgée là à Souma ; nous y avions une propriété de 50 hectares, transmise d'une génération à l'autre et que mon père entretenait. Mais là ne s'arrêtait pas son activité. Personnalité marquante de la région, parlant l'arabe comme sa langue maternelle, il avait consacré 36 années de sa vie à notre commune dont il était le maire : 250 Européens, demeurant au village et dans les fermes et moulins à l'entour et 12000 musulmans. Il avait fondé un dispensaire en 1935, œuvre privée, l'œuvre marquante de sa vie et dont le rayonnement dépassait les limites de notre petite commune. Ce dispensaire était le modèle, et je crois pouvoir dire que tous les gouverneurs généraux et « ministres résidents » se succédant à Alger sont venus le voir. Comment oublier ce 24 juin, date de mon premier départ du sol natal. Le 18 mars, date de la signature des accords d'Evian, nous laissait entrevoir la suite que l'on sait, et mes parents, comme tant d'autres, voulaient mettre leurs enfants à l'abri. Tous deux devaient nous rejoindre, mes sœurs et moi en France, au cours de l'été...mais quand ? Ils se sentaient le devoir de rester coûte que coûte.

L'été, ce sont les moissons et quand on est de la terre, on sait ce que cela représente, les blés étaient mûrs et le blé est plus qu'un symbole : c'est le pain quotidien. Il ne pouvait être perdu ce blé, grillé sur pied.

Nous avons une importante entreprise de battage-bottelage, chaque année sollicitée de tous côtés, travaillant dans les différentes exploitations de la plaine de la Mitidja et bien au-delà. Les équipes d'ouvriers étaient là, avec l'un de nos contremaîtres qui était resté après avoir laissé partir sa famille, permettant ainsi aux récoltes d'être engrangées.

Je reprends les termes extraits d'une lettre de ma mère arrivée en juillet : « Nous vivions plusieurs siècles de civilisation en arrière : autos, camions volés, rançons demandées, maisons pillées occupées, tout est pris ». Ce fut le cas du dispensaire créé par mon père, première quinzaine de juillet : les infirmières et sage-femmes mises à la porte, la pharmacie pillée. « La Société Française de secours aux Musulmans », puisque tel était le nom donné au dispensaire, avait été prise par la force manu militari et le drapeau de l'A.L.N. hissé sans autre forme de procès. Je précise que l'infirmière major et la sage-femme étaient au service de la population depuis plus de vingt ans et ont dû quitter les lieux, le canon des fusils dans le dos.

Les moissons furent faites en dépit de tout, les équipes d'ouvriers payées. Tout au long de ces deux derniers mois d'été terribles, dont j'ai gardé les témoignages écrits, la vie de tous les jours devait continuer, dominée par un sentiment d'humiliation, d'abandon des services officiels français. Quoi qu'il en soit, mes parents voulurent continuer à garder ce qu'ils estimaient être leur place, leur devoir : être présents aussi longtemps que possible dans ce village, notre village, auprès d'une population qui leur avait accordé sa confiance depuis tant d'années.

Des disparitions d'hommes, de femmes, d'enfants, il y en avait chaque jour parmi les populations musulmane et européenne. Etant en France à ce moment-là, j'ai été frappée de voir combien la presse s'en faisait peu l'écho. Les consulats français restaient muets, impuissants, enregistrant les dépositions.... Mon père fut très souvent sollicité par les familles touchées par ces drames : maîtrisant en effet parfaitement l'arabe et se sentant plus que jamais mobilisé dans cette période de chaos que traversait l'Algérie à cette époque, il apporta son aide au consulat de Blida, espérant retrouver la piste de certains disparus. Certes les risques encourus étaient lourds.

Le 23 août, mon père était enlevé sur la route entre Souma- dont il était parti vers 10 h 30 du matin, seul au volant de sa voiture, et Boufarik, bourgade de la Mitidja, distante de Souma de 5 km. Il y avait un rendez-vous.

Dès sa disparition, de nombreuses démarches furent entreprises par son épouse restée sur place, également par ses enfants et amis se trouvant en France : la gendarmerie locale, le consulat de

Blida, l'ambassade de France à Alger, l'Exécutif provisoire et la Croix Rouge furent saisis de cet enlèvement. Mon père âgé de 73 ans, souffrait d'une grave affection cardiaque : des médicaments furent envoyés par le biais du Croissant Rouge. Ils ne lui sont certainement jamais parvenus.

Lorsque le « climat social » le permit, dans les premiers jours d'octobre, je suis retournée en Algérie, accompagnée de ma plus jeune sœur, auprès de ma mère restée seule dans notre maison, à attendre mon père pendant plus d'un mois, espérant chaque jour des nouvelles, une libération... absorbée par les démarches auprès de l'ambassade à Alger ou du consulat à Blida, tout en ayant à faire face aussi à la conduite de la ferme dont les autorités algériennes ne l'avaient pas encore dépossédée. On laissait pourrir la situation progressivement, conduisant chaque famille à bout de force à prendre une décision inévitable : le départ.

Je n'oublierai pas l'impression ressentie à notre retour en Algérie, au village : en trois mois, tout avait basculé. Je n'oublierai pas non plus le visage de nos ouvriers les plus proches devant tant de gâchis et la perspective de notre départ imminent. Comment oublier aussi ma mère, s'écroulant sur le quai du port de Marseille, écrasée de fatigue et de chagrin ... ? Comment accepter, comment pardonner la non-assistance à personne en danger, le voile hypocritement tiré sur ce que furent ces crimes contre l'humanité ?

Sur le sol métropolitain, point de réconfort. Nous attendaient l'incompréhension totale, les tracasseries administratives, des humiliations encore. Ma mère, veuve d'un colonel de réserve de l'armée française, appelé sous les drapeaux lors des deux guerres mondiales, commandeur de la Légion d'honneur, maire durant 36 ans d'une commune française, d'un département français, devait encore faire preuve de sa nationalité française en maintes démarches et ce, auprès de différents organismes habilités à recevoir la demande d'indemnisation de nos biens spoliés, si toutefois on peut parler en termes de chiffres de l'œuvre de toute une vie. Qu'en a-t-il été des plus humbles ?

Nous n'avions pas voulu croire au pire, gardant au fond de nous l'espoir d'avoir des nouvelles de mon père, d'un indice, pendant les mois qui suivirent notre rapatriement. En décembre 1962, nous apprenions « officieusement » les circonstances dramatiques de sa mort, après qu'il eut été torturé.

D'officiel, nous avons reçu la transcription d'une décision de justice prise à Paris le 15 janvier 1965, tenant lieu d'acte de décès. Les rapports des enquêtes menées par la gendarmerie, le consulat et la Croix-Rouge auxquels j'ai pu avoir accès, font état de sa mort, sans que son corps ait pu être retrouvé. Une lettre de Jean Verchin, alors vice-consul à Blida, adressée à l'un de mes beaux-frères, fait part de ce qu'il a su. Par ailleurs, ces rapports ne concordent pas. Que s'est-il passé entre le 23 août, date de l'enlèvement de mon père, et les premiers jours de septembre, date présumée de son décès.

Plusieurs milliers de vies humaines auraient pu être épargnées si, sur le terrain, des dispositions avaient été prises par le gouvernement français, alors responsable de ses ressortissants. On a laissé délibérément la situation pourrir sur place, la sécurité des hommes, sans parler de leurs biens, n'étant plus assurée, comme l'atteste également ce qui suit. Un mois plus tôt, le 3 juillet, était enlevé un de mes oncles, frère de mon père et ce, sur la même commune, parce qu'il avait refusé de verser aux collecteurs de l'A.L.N. (Armée de libération nationale) une rançon l'autorisant à rester sur sa ferme. Il a été retrouvé et libéré le jour même grâce à l'intervention d'un membre de sa famille, missionnaire, occupant un poste au consulat général de Grande Bretagne à Alger ; son intervention fut menée à bien jusqu'au lieu même de sa détention sous couvert de ce même consulat, drapeau britannique déployé sur la voiture consulaire, passant outre aux conseils de la gendarmerie locale et du colonel commandant une unité de l'armée alors en place à Boufarik. Bien qu'ayant eu l'ordre de ne pas intervenir, ce colonel était tout de même en mesure de lui indiquer où se trouvait le camp de l'A.L.N., situé dans les montagnes derrière le village de Souma. J'ajoute aussi que le commandant de la gendarmerie local avait signalé à M. Hepburn l'enlèvement de trois gendarmes le matin même et le déplacement d'une colonne de 258 civils, européens et musulmans, dans le secteur de Coléa.

Pour ma part, il ne s'agit pas de « faire le deuil » comme d'aucuns le disent, expression que je n'aime guère, dans cette circonstance tout particulièrement. Et si je devais avoir à le reprendre, je vous dirai qu'il est fait depuis longtemps.

Par contre, je tiens à une reconnaissance des plus hautes instances de l'Etat de cet abandon, plus encore de cette humiliation profonde que mon père a pu connaître dans ses derniers instants, partagée ensuite par tous les siens, au regard de ce qu'a été sa vie et cette honteuse page de notre histoire occultée depuis plus de 40 ans.

En 1960, mon père avait écrit à un ami : « *Nous voulons bien souffrir, nous voulons bien mourir, mais nous ne voulons pas être humiliés* ». Songeait-il alors que deux ans plus tard, ce qu'il redoutait allait se réaliser à un point qu'il ne pouvait, que nous ne pouvions imaginer ?

- Témoignage de Madame Dominique RIUTORT Née le 3 janvier 1963 à Alger

Fille de feu Jean-Pierre RIUTORT

Avez-vous reçu une gifle magistrale à 3 ans d'une maman terrorisée qui hurlait que cela pouvait être une bombe. Une bombe vous ne saviez même pas ce que cela pouvait être. Mais ce petit tube de rouge à lèvres doré, sans doute tombé d'un sac, dans ce caniveau qui bordait un trottoir, que vous aviez voulu attraper simplement parce qu'il brillait, vous vous en rappelleriez encore.

Moi j'en ai longtemps voulu à ma maman car je ne comprenais pas cette réaction aussi violente.

Que répondiez-vous quand enfant on vous demandait « Et toi, c'est qui ton papa ? ou « Que fait ton papa ? »

Imaginez ce que peut ressentir une enfant qui n'a pas de papa quand on lui pose cette question ? Combien elle se sent démunie pour répondre en sachant qu'elle ne sait pas trop quoi dire et que suivant sa réponse on va la regarder avec incompréhension, embarras, pitié ou mépris pour quelque chose dont elle n'est pas responsable et qu'elle ne comprend même pas tant cela lui semble injuste.

Quel est l'enfant qui peut vivre avec légèreté quand son papa est mort ?

Et que ressent un enfant ou un adolescent qui finit par apprendre que non seulement son papa est mort mais qu'en plus on a fait du mal à son papa car il a été enlevé et tué pendant une guerre ou un acte terroriste ?

Avez-vous connu ces sorties d'école le samedi où les papas qui travaillent en semaine viennent à la place des mamans chercher leurs enfants ? Peut-être vous rappelez-vous ces moments avec votre papa ?

Moi le samedi c'était ma maman. Elle avait finalement ce rôle de père car en semaine c'est elle travaillait pour subvenir aux besoins de sa famille. Et il n'a jamais eu de papa pour m'attendre, ni pour m'apprendre à faire du vélo comme cela se passait avec les autres enfants.

Petit, pouviez-vous retourner facilement sur le lieu où vous étiez né ?

Entendiez-vous des conversations où on citait des lieux qui n'évoquaient rien pour vous ? Et quand vous demandiez si vous pourriez y aller un jour on vous répondait que cela ne serait pas possible.

Qu'auriez-vous eu comme impression, en cours d'histoire-géographie lorsqu'on montrait la carte de la France, en ne voyant pas la partie d'un pays qu'on disait être le vôtre et qui n'apparaissait jamais ?

Quand je devais dire où j'étais née, Alger, on me traitait de sale arabe.

Auriez-vous aimé vous faire traiter de sale quelque chose en raison de votre lieu de naissance ?
Moi je n'ai jamais remarqué que les juifs ou les arabes qui venaient partager nos repas ou chez qui nous allions étaient sales. De condition modeste oui, mais jamais sales et toujours généreux.
Enfant vous vous sentez souillé quand on vous traite ainsi.

Ne pas avoir son papa c'est être privé de pouvoir partager ses succès et ses peines avec quelqu'un qui vous a désiré, qui a fait des projets pour vous.

C'est être privé de partager tous ces grands moments de joies de la vie tels que l'aménagement dans une maison, un mariage, la naissance des enfants.

Ne pas avoir son papa parce qu'il est mort de maladie ou dans un accident c'est douloureux et triste mais ne pas avoir son papa parce qu'il a été enlevé et tué c'est encore plus douloureux car cela vous inflige une violence qu'il n'avait certainement pas souhaité pour vous. Et c'est tellement hors norme que cela devient presque un sujet tabou car on ne sait pas comment en parler.

Alors on garde en soi.

Que répondriez-vous à vos enfants qui vous demandent pourquoi ils n'ont qu'un seul grand-père ?
Et ensuite pourquoi leur grand-mère ne veut jamais parler de l'accident où il est mort ?

Le 14 juillet est très certainement pour vous un moment de fête que vous célébrez chaque année.
Pour moi il est la date anniversaire de l'enlèvement de mon père.
Il y aura 60 ans cette année.

Pendant longtemps je n'ai pas réalisé à quel point le passé d'un fœtus qui a traversé la guerre d'Algérie dans la peur au ventre de sa maman, et en y perdant son papa dans de sinistres circonstances pouvait rattraper l'adulte qu'il était devenu.

Il aura fallu les attentats de novembre 2015 à Paris, puis celui de juillet 2016 à Nice où un de mes fils devait être présent pour que remonte une espèce d'angoisse et de mal-être incompréhensible.
La douleur à laquelle certains parents ou enfants allaient être confrontés m'envahissait par vagues.

Il aura fallu ensuite un accident de la circulation très grave en 2017 pour qu'un syndrome de stress post-traumatique n'apparaisse. Lors de la thérapie que j'ai dû suivre on m'a fait m'interroger sur un autre événement traumatique qui aurait pu se produire dans mon enfance. Et je n'ai trouvé tout de suite.

Comment comprendre que je n'ai pas eu la peur de mourir cette nuit-là, juste la peur de la souffrance de mes proches s'ils devaient me retrouver à la morgue en charpie si ma vie s'arrêtait au milieu de cette autoroute.

Mais qu'a ressenti ma maman lorsqu'on a retrouvé la dépouille de mon père fin septembre 62 et découvert ce qu'il a subi.

Et dans son ventre, qu'est-ce que moi j'ai récupéré de ses peurs, des nuits sans sommeil et de toute cette angoisse et cette tristesse ?

Si j'ai compris que mon caractère autonome était surtout lié à la peur de l'abandon qui s'était ancrée en moi, j'ai eu la chance d'avoir aussi beaucoup de résilience pour m'adapter et traverser les épreuves, les maladies et les accidents de mon chemin de vie.

Lorsqu'on parle des pieds-noirs on parle souvent des préjudices matériels et des morts ou disparus. Mais on oublie les préjudices invisibles de la guerre. Ceux qui finissent par devenir des handicaps pour les personnes moins fortes. Ces traumatismes dont héritent malheureusement parfois plusieurs générations.

Je m'estime chanceuse dans mon malheur et je suis consciente que tous ceux qui ont traversé de telles épreuves ne sont pas tous aussi chanceux.

Aujourd'hui je ressens néanmoins toujours un manque en moi.

Le manque de mon père.

Un manque de mémoire et un manque de vérité.

J'aimerais que quelqu'un ait le courage de dire que c'est la raison d'état qui fait qu'on n'a pas su ou voulu protéger des Français en faisant respecter des accords qui avaient été passé entre 2 états.

L'Histoire n'est faite que de répétitions et celle de la guerre d'Algérie n'est tristement pas exceptionnelle en soi. Mais pour autant cela ne veut pas dire qu'il faut oublier.

J'aimerais qu'on reconnaisse que mon père est mort, comme des centaines d'autres personnes, parce qu'il croyait aux accords d'Evian et qu'il voulait rester sur une terre sur laquelle une partie de sa famille était installée depuis le milieu du 19^{ème} siècle. Terre sur laquelle plusieurs de ses aïeux étaient enterrés. Terre à laquelle il pensait appartenir. Terre sur laquelle on lui avait garanti qu'il pourrait vivre en paix et en toute sécurité.

J'aimerais qu'on reconnaisse la souffrance des familles des disparus ou morts, civils ou militaires qu'on a occultée pendant si longtemps, les rendant presque honteuses de souffrir.

J'aimerais que 60 ans plus tard, enfin, on reconnaisse la souffrance mémorielle et émotionnelle de ces milliers de français et de harkis qui se sont retrouvés étrangers dans 2 pays. Hommes, femmes, enfants, prisonniers d'une histoire qui ne leur appartenait plus, en attente d'une vérité qui n'est jamais venue. Pour certains honteux d'exister alors qu'aucune personne honnête ne devrait se sentir honteuse dans son pays.

Au-delà des problèmes matériels auxquels certains font encore face, pour moi c'est un véritable soutien psychologique, un accompagnement qui est vital pour aider de nombreux pieds-noirs et harkis à se construire ou se reconstruire.

Mais qui parlait de psycho généalogie au 20^{ème} siècle ? de stress post-traumatique ? de cellule de soutien psychologique ? Comment soigner les blessures invisibles que l'on a faites taire ?

Je sais que pour les plus âgés malheureusement il est souvent trop tard et qu'ils n'auront plus cette capacité et ne partiront pas en paix. Mais il y a des personnes qui ont quitté l'Algérie jeunes, ou des enfants de pieds-noirs nés en métropole bien après pour qui il est temps d'apporter cette aide. Pour qui il est temps d'aider à retrouver une mémoire et une histoire.

J'ai besoin de la vérité même si elle est douloureuse. Le mensonge ou le silence le sont encore plus. J'ai besoin de cette mémoire. J'ai besoin de sentir l'apaisement pour être en paix moi-même. Et après 60 ans c'est sans doute le plus beau cadeau que mon pays peut me faire à défaut de me rendre mon père et les moments de partage avec lui que la guerre m'a volés.

Afin de pérenniser cette journée nous vous proposons quelques photos



Colette GRATTIER DUCOS ADER : Présidente du Grfda
Jean Félix VALLAT : Président de la Mafa



Jean Félix VALLAT - Président Mafa - Vice Président Grfda
Guy PERVILLÉ - Professeur Emérite des Universités en Histoire contemporaine



Jean Jacques JORDI - Historien, Colette GRATTIER
DUCOS ADER - Présidente Grfda
Georges-Marc BENAMOU - Journaliste Ecrivain



de gauche à droite : Michel GRATTIER - Mafa, Frédéric TAVERA - Grfda Mafa, Jean Félix VALLAT - Président Mafa Vice Président Grfda, Jean MONNERET - Historien, Jean SEVILLIA - Journaliste et Ecrivain, Henry-Jean FOURNIER - Président Soldis, Colette GRATTIER DUCOS ADER, Jean Jacques JORDI, Guy PERVILLE



De gauche à droite : Michel GRATTIER , Frédéric TAVERA, Jean Félix VALLAT, Olivier DARD (Professeur Histoire contemporaine) - Henri SINTES (Témoïn) - Jean MONNERET, Michèle PRUDHON (Témoïn)



de gauche à droite : Marion TROUSSELARD - Professeur agrégé de médecine, Institut de recherches biomédicales des armées, Michel GRATTIER , Frédéric TAVERA , Jean Félix VALLAT , Jean Jacques JORDI , Henri SINTÈS - Témoin, Jean MONNERET , Michèle PRUDHON - Témoin,



Jean Félix VALLAT
Paul MALMASSARI - Directeur de la Fondation pour l'histoire de la guerre
d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie



de gauche à droite : Guy PERVILLÉ - Jean SEVILLIA - Henry-Jean FOURNIER

REMERCIEMENTS

A toutes et à tous les participants à ce colloque,

Intervenants, présents et non présents,

Témoins, présents et non présentes,

Le webmaster, le graphiste, la secrétaire

Paris , le 25 Avril 2022